LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

SIXIÈME ANNÉE. — M DCCC LXXXIV



TIRÉ A PETIT NOMBRE

Il a été tiré en plus :

100 exemplaires sur papier de Hollande, avec *épreuves des gravures avant la lettre.*

25 exemplaires sur papier Whatman, avec *doubles épreuves des gravures.*

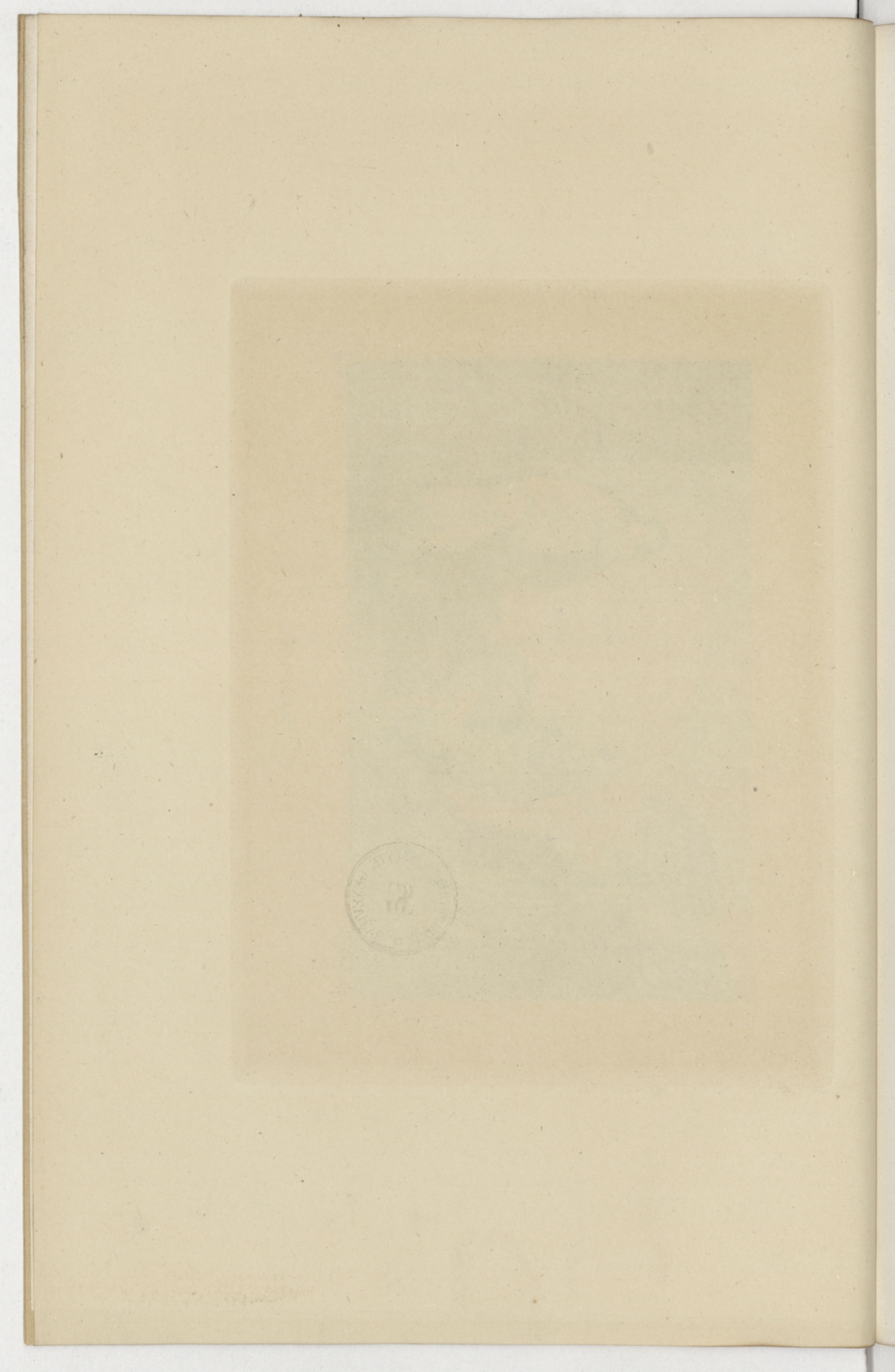
———

125 exemplaires, numérotés.



Paul Leroy pinx. Vion sc.

MARDOCHÉE



LE LIVRE D'OR

DU

SALON DE PEINTURE

ET DE SCULPTURE

CATALOGUE DESCRIPTIF DES ŒUVRES RÉCOMPENSÉES
ET DES PRINCIPALES ŒUVRES HORS CONCOURS

RÉDIGÉ PAR

GEORGES LAFENESTRE

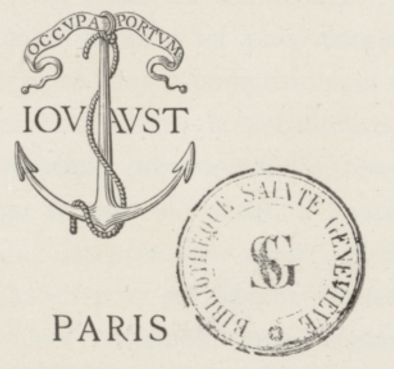
ET ORNÉ DE

QUINZE PLANCHES A L'EAU-FORTE

GRAVÉES PAR

DE BILLY, CHAMPOLLION, DAUMONT, GÉRY-BICHARD,
G. GREUX, LALAUZE, LE RAT, DE LOS RIOS, LOUVEAU-ROUVEYRE (Mme),
MANESSE, A. MASSÉ, MERCIER, RAJON, TOUSSAINT, VION

Sous la direction de M. Edmond Hédouin



PARIS
LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES
RUE SAINT-HONORÉ, 338

M DCCC LXXXIV



PRÉFACE



D'une année à l'autre, la physionomie du Salon ne peut guère se modifier d'une façon très sensible. L'aspect d'ensemble du Salon de 1884 rappelait le Salon de 1883 : peu d'œuvres réfléchies, beaucoup d'œuvres improvisées ; une tendance de plus en plus marquée à supprimer tout effort de conception dans la composition et toute accentuation des formes dans l'exécution, la substitution des colorations légères et fraîches, tantôt ravivées par l'observation naturelle, tantôt atténuées par le goût décoratif, à l'ancienne gamme, assombrie mais solide, des premières écoles réalistes, un goût chaque jour plus exclusif pour les figures contemporaines qu'on introduit, avec leurs costumes, dans l'histoire et dans l'allégorie, avec autant de liberté, mais peut-être moins de naïveté, que les vieux Vénitiens et les vieux Flamands : tels sont, ce nous semble, les traits principaux qui frappaient les yeux lors d'une première promenade dans les salles du Palais des Champs-Élysées.

Évidemment notre école de peinture traverse aujourd'hui une crise. L'issue définitive, il est vrai, ne nous inquiète pas, parce que jamais l'amour de la nature et l'amour de la vérité n'ont été plus vifs en elle qu'ils ne le sont à l'heure présente. D'ailleurs, nous croyons non seulement que la représentation de la vie moderne peut fournir à des peintres d'appartements des motifs infiniment variés d'observation sérieuse ou piquante, mais nous estimons encore qu'elle peut et qu'elle doit être pour les décorateurs des édifices publics, dans une nation démocratique, active, intelligente, l'occasion de déployer sous les yeux de toutes les classes sociales des spectacles, graves ou brillants, d'un haut enseignement moral, historique ou patriotique. C'est même à ce but, qui est au fond l'ambition secrète de tous les grands artistes, que doit tendre l'effort des pouvoirs publics, si l'on veut utiliser, pour le bien de tous, la généreuse émulation de cette multitude croissante de peintres et de sculpteurs qui se consume actuellement, au jour le jour, dans des travaux d'aventure, sans portée et sans but.

Malheureusement, cette excellente tendance des générations nouvelles à chercher un rajeunissement de l'art dans une étude plus franche de la nature et dans une recherche plus séduisante de l'harmonie a déjà servi de prétexte à des diffusions de théories exclusives et singulières qui sont en passe de troubler à nouveau les cervelles. Des flots inutiles de paroles et d'encre recommencent à couler, dans les ateliers et dans les journaux, à propos de l'*impressionnisme* et de la *modernité,* comme autrefois à propos du romantisme et naguère du réalisme. Ces discussions à coups de néologismes mal définis ne troublent pas sans doute beaucoup dans leur développement les peintres convaincus et expérimentés, mais elles ont une fâcheuse influence sur le public, qui n'est que trop porté à mêler aux questions d'art, qu'il n'entend guère, les querelles littéraires, qu'il croit entendre, et elles exercent surtout une action funeste sur les jeunes artistes troublés dans la naïveté nécessaire de leurs premières études

par l'assurance et le retentissement de certaines affirmations absolues. C'est ainsi que les uns mettent hors la loi tous les peintres que leur imagination, plus cultivée ou plus ardente, pourrait entraîner au delà d'une copie exacte de la vie contemporaine, et que les autres frappent d'excommunication tous ceux qui cherchent l'expression pittoresque, en dehors d'une certaine fusion harmonieuse de tons adoucis et rompus, par la correction des lignes, la solidité des formes, l'éclat des couleurs. L'embarras devient vraiment grand pour les artistes préoccupés du qu'en dira-t-on lorsqu'ils veulent, comme le font naïvement quelques-uns, concilier deux doctrines dont les partisans ne s'entendent que pour combattre la tradition classique. En effet, tandis que, d'une part, l'observation sincère de la nature les pousse forcément à des accentuations de plus en plus précises des formes et des couleurs, d'autre part, la recherche voulue des harmonies décoratives exige des sacrifices incessants et d'habiles compromis qui atténuent l'exactitude des lignes et qui altèrent la franchise du rendu. Le résultat le plus clair de cette fausse situation, c'est que les qualités essentielles qui ont toujours maintenu la force de l'école française, la science du dessin et l'intelligence de la composition, semblent momentanément dépréciées au profit de qualités de main secondaires et toutes d'apparence, qui ne suffiront pas dans l'avenir, lorsque la mode aura changé, à assurer la vitalité des ouvrages conçus dans cet esprit systématique.

Les artistes sérieux, dont beaucoup ne vont pas à l'aventure et raisonnent ce qu'ils font, ne laissent pas d'être inquiétés par ce désordre croissant, où la vitalité de l'école s'affirme sans doute, mais qui peut être une cause de dispersion ou d'égarement pour bien des forces utiles. Les votes auxquels a donné lieu la répartition des diverses récompenses sont des témoignages évidents de cette inquiétude en même temps que du désir sincère où l'on est d'en sortir et de remettre les choses en leur véritable jour, malgré les entraînements de la mode et la loquacité des faiseurs d'axiomes. Les opérations pour la médaille d'honneur,

en peinture, après trois tours de scrutin, n'ont donné aucun résultat, mais la répartition des voix a été significative. Au premier tour, sur 118 votants : M. Bouguereau a obtenu 34 voix; M. Cormon, 24; M. Puvis de Chavannes, 15; M. Jules Lefebvre, 12; M. Henner, 10; M. Benjamin Constant, 8; M. Duez, 4; M. Collin, 3; M. Feyen-Perrin, 2; M. Lhermitte, 2; M. Cabanel, 1; M. A. Petit, 1; M. Detaille, 1, avec 11 bulletins blancs. Au second tour, les suffrages se sont moins dispersés : MM. Bouguereau et Cormon ont gardé la tête avec 39 et 33 voix, non plus suivis, cette fois, par M. Puvis de Chavannes, réduit à 10 voix, mais par MM. Henner et Jules Lefebvre, avec 21 et 14. Au troisième tour, M. Bouguereau a réuni 49 voix; M. Cormon, 37; M. Henner, 26 : aucun d'eux n'obtenant la majorité absolue, le vote restait nul. Cependant, en somme, si l'on n'avait pu s'entendre pour reconnaître une supériorité absolue à aucune des deux œuvres remarquables qui s'étaient, jusqu'au bout, disputé la victoire, il n'y avait jamais eu d'hésitation pour les faire passer en première ligne, parce qu'en effet ces œuvres, dans des directions bien opposées, réunissaient pourtant ce qui manque le plus à la foule des exposants, l'intelligence d'une composition complexe et expressive et la recherche d'un rendu exact et complet. C'est probablement l'insuffisance de cette dernière recherche chez M. Puvis de Chavannes, dont le grand rêve, harmonieux et poétique, semblait plus que jamais dédaigner la vérité palpable, qui l'a fait abandonner cette fois par ses nombreux admirateurs ; et la préférence donnée ensuite à MM. Henner et Jules Lefebvre, dont les envois consistaient en figures isolées, indique une juste préoccupation de reconnaître, à défaut des qualités d'invention, la valeur que prend le sentiment de la beauté plastique par le rayonnement généreux de la peinture ou la pureté délicate du dessin.

Le bon sens des artistes s'est manifesté clairement aussi dans la distribution des récompenses. S'il s'est montré large et généreux lorsqu'il s'est agi d'encourager des tentatives sincères ou

des essais heureux par des distinctions inférieures, comme les mentions honorables, en revanche, il a montré, dans la répartition des récompenses supérieures, une parcimonie attentive qui contraste avec certaines de ses prodigalités passées et qui est bien faite, si elle dure, pour relever la valeur de ses choix. Aucune première médaille n'a été donnée. Parmi les secondes, celles qui ont été votées d'abord sont allées à des ouvrages d'une belle tenue, le *Portrait équestre,* de M. le comte de Lalaing, d'une allure si mâle et si grave, et l'*Édith retrouvant le corps d'Harold,* par M. François Schommer, envoi de Rome, dont les qualités sérieuses annoncent un artiste laborieux et de nobles ambitions. Les médailles accordées à M. Auguin, le paysagiste consciencieux et vigoureux de Bordeaux, depuis si longtemps sur la brèche dans toutes les expositions provinciales et parisiennes, et à M. Othon von Thoren, le peintre d'animaux qu'on a pu compter de bonne heure, malgré son origine autrichienne, parmi les élèves de l'École française, s'adressaient à la série de leurs œuvres passées autant qu'à leurs œuvres présentes; on ne pouvait d'ailleurs saisir meilleure occasion de récompenser de si honorables carrières, car M. Auguin n'a jamais fait une œuvre plus grandement simple que son *Jour d'été à la grand'côte*, et M. Othon von Thoren, qui a souvent peint des compositions plus mouvementées que son *Labour*, n'y avait pas toujours apporté la même aisance ni le même sentiment d'harmonie. MM. Kreyder, Bonnefoy, Delahaye, Damoye, Barillot, Durst appartiennent à la génération suivante, et, depuis quelques années, on suivait avec intérêt leurs efforts sincères et leurs progrès constants dans la recherche d'une représentation exacte et vivante, qu'il s'agît de paysages ou de scènes ouvrières, d'animaux ou de fleurs. L'opinion publique semble avoir surtout ratifié avec satisfaction les distinctions données à M. Kroyer, le jeune peintre danois, dont l'originalité franche et vive éclate, avec une forte et salubre saveur de terroir, dans ses *Pêcheurs de Scagen,* et à M. Nicolas Escalier qui, poursuivant avec une hardiesse

heureuse ses belles études décoratives, ne craignait pas, dans sa *Bonne Aventure,* d'évoquer sans y trop succomber le souvenir resplendissant des peintures de Tiepolo au palais Labbia.

Dans la distribution épineuse des secondes médailles, comme dans celle, beaucoup plus facile, des mentions honorables, le jury, composé uniquement d'artistes, on le sait, a montré vis-à-vis des tendances diverses et des écoles opposées une impartialité d'autant plus remarquable qu'elle semble plus difficile à une réunion de producteurs en pleine activité, dont les convictions ont le droit d'être âpres et les jugements l'habitude d'être absolus. Il est clair que, par suite de l'expérience acquise dans un fonctionnement de plus en plus fréquent et de plus en plus contrôlé, l'esprit critique se développe chez eux en même temps que la connaissance de l'histoire des arts et l'intelligence de ses manifestations infiniment variées. C'est là un fait fatal dans notre état actuel de civilisation et dont il ne convient pas, nous le croyons, de s'effrayer. Les producteurs les plus puissants dans toutes les périodes de l'art qu'il nous est possible d'étudier avec exactitude ont été aussi, à très peu d'exceptions près, les critiques les plus sagaces et les plus ouverts de leur temps, parce qu'ils en étaient les mieux informés et les plus savants. Léonard de Vinci, Raphaël, Rubens, Rembrandt, Poussin, Eugène Delacroix ont su étendre, de tous côtés, leurs admirations raisonnées, bien au delà de leur terrain propre, sans rien perdre de leur originalité ou plutôt en l'agrandissant par cette extension féconde de leurs sympathies. L'artiste, dans notre vie moderne, ne peut plus pousser sans culture, comme une plante sauvage et spontanée ; on peut même croire, si l'on s'en tient à l'étude des faits, qu'il n'en a jamais été autrement. Il n'est donc pas mauvais qu'il s'arme de toutes pièces pour bien juger comme pour bien faire.

L'intelligence des œuvres mène forcément à l'indulgence pour les ouvriers. On ne s'étonnera donc pas que, dans la série des secondes médailles, où, par une suite de concessions mutuelles et utiles, se trouvent juxtaposés des noms, presque tous jeunes,

représentant des tendances opposées et des écoles presque hostiles, il y en ait quelques-uns qui y semblent appelés un peu prématurément. Le jury, tenant, comme tout semble l'indiquer, à reconnaître avec une haute impartialité toutes les tentatives sincères et toutes les espérances données, dans quelque ordre que ce fût, a pu quelquefois se trouver assez embarrassé : entre certaines secondes médailles et certaines mentions honorables, il n'y a sans doute que l'épaisseur d'un hasard. Il est difficile de prévoir l'avenir des artistes que leurs confrères tirent ainsi de la foule. Toutefois, nous devons constater que, parmi eux, ceux sur lesquels on semble le plus compter sont MM. Guignard, Friant, Maurin, Brouillet, Dinet, Bordes, Petit-Jean, Fourié, qui joignent déjà au profond sentiment de la vérité des qualités vives et franches de peinture devenues aujourd'hui indispensables.

La plupart des peintres hors concours ont soutenu leur réputation par des œuvres dignes d'eux. Dans l'œuvre considérable de M. Bouguereau, la grande toile de la *Jeunesse de Bacchus* marquera comme une des manifestations les plus sérieuses de son habileté infaillible et de sa science avenante. La froideur qu'on reproche à la *Vente d'esclaves* et à la *Nuit au désert,* de M. Gérôme, n'est pas nouvelle ; c'est une froideur voulue, comme la fermeté de son ordonnance, la rigueur de ses attitudes, la précision de ses contours. Si ses œuvres sont moins populaires, ce n'est pas le dessinateur net et ingénieux qui a changé ; c'est la mode qui tourne. Malgré la mode, les *Portraits de Mme E. H.* et de *Mme A. O.,* par M. Cabanel, resteront, en tout temps, à cause de leur délicate exécution et de leur distinction expressive, des œuvres d'art des plus intéressantes. On peut en dire autant du *Portrait de Régnier,* par M. Delaunay, qui ne se soucie guère non plus de la mode et qui se contente de faire comme il sait, net et bien. D'autres membres de l'Institut, MM. Hébert et Paul Dubois, n'ont envoyé, comme cartes de visite, que des études de têtes, mais qui portent bien la marque de leur personnalité convaincue et qui prennent bonne place dans

la série de leurs œuvres. Les anciens pensionnaires de Rome, de la génération suivante, s'effacent, il est vrai, de plus en plus; si MM. Henner et Jules Lefebvre ne se présentaient toujours à la lutte avec une énergie persistante, on pourrait presque croire que la villa Médicis est fermée depuis vingt ans. Deux gracieuses compositions par M. Olivier Merson, deux bons portraits par M. Gabriel Ferrier, ne donnent pourtant qu'une faible idée de leur talent réel, et l'on doit attendre d'eux, dans un temps prochain, des travaux plus importants et qui répondent mieux à leurs débuts.

Parmi les artistes hors concours qui sont arrivés à la célébrité sans passer par la filière officielle et dont l'action indépendante s'exerce avec autorité sur l'École française, nous retrouvons cette année, au premier rang, M. Puvis de Chavannes. Sa vaste composition, *le Bois sacré cher aux Arts et aux Muses*, rappelle, par sa belle ordonnance décorative comme par ses dimensions, le *Ludus pro patria* qui lui valut la médaille d'honneur en 1882; mais soit que l'artiste ait exagéré de plus en plus la simplification de ses contours et de ses modelés, soit que les yeux du public aient été rendus à cet égard plus difficiles par les progrès incessants des études naturalistes, on ne saurait nier que cette peinture harmonieuse et séduisante n'ait paru, dans quelques parties, d'une indication trop sommaire et d'une correction trop incertaine. Le *Retour d'une chasse à l'ours,* par M. Cormon, dans un sujet d'ailleurs plus réel, marquait une volonté plus ferme d'unir à la grandeur puissante d'une composition légendaire l'exactitude des formes et la solidité de l'exécution. L'auteur du *Caïn* s'est décidément placé, par cette œuvre sérieuse, au premier rang de nos peintres d'histoire, et l'on peut croire qu'en abordant des époques moins incertaines son imagination poétique pourra y déployer une vigueur plus précise encore. M. Jean-Paul Laurens, qui excelle à ressusciter les figures tragiques des époques barbares, a représenté, avec son énergie habituelle, dans des dimensions restreintes, un des épisodes les plus terribles de l'histoire

de la papauté, le meurtre des cardinaux par Urbain VI. L'une des épopées les plus grandioses de la tradition celtique, l'engloutissement de la ville d'Is, dans la baie de Douarnenez, a fourni à M. Luminais le sujet d'une intéressante composition qui, sans avoir la grandeur du poème original, ne laisse pas d'être saisissante. De plus jeunes artistes, que la souplesse ou le charme de leur talent exposent à des tentations d'un ordre plus facile, ont aussi montré qu'ils n'entendaient pas renoncer aux grandes ambitions : *les Chérifas,* de M. Benjamin Constant, *l'Été,* de M. Raphaël Collin, le *Saint François d'Assise,* de M. Duez, trois des meilleurs morceaux de peinture du Salon, témoignent d'une intelligence élevée dans la recherche de la beauté plastique autant que d'une habileté grandissante dans le maniement du pinceau.

Dans le portrait, le genre rustique, le tableau de mœurs, le paysage, on pourrait citer un bien plus grand nombre de pièces intéressantes. Le visage humain est interprété de mille façons, par les méthodes les plus diverses; mais, comme il peut être vrai de mille façons, qu'on l'exprime soit par ses contours, soit par son relief, soit par sa couleur, et comme le goût de la vérité est général, il s'ensuit que nous léguerons à la postérité une très respectable quantité d'images parlantes de nos contemporains. MM. Carolus Duran, Charles Chaplin, Chartran, Dagnan-Bouveret, Fantin-Latour, Gervex, Tony Robert-Fleury, dont les manières se ressemblent si peu, se joignent à MM. Cabanel, Hébert, Delaunay, Jules Lefebvre, pour attester, sur ce point, la complète indépendance d'esprit qui permet à chacun d'eux, suivant son tempérament, de rendre avec une infinie variété la variété infinie des physionomies vivantes. La poésie de la vie champêtre a rarement été traduite avec plus de charme et d'émotion que par M. Jules Breton, dans ses *Communiantes* et sa *Route en hiver,* avec plus de grandeur et de simplicité que par M. Lhermitte dans ses *Vendanges,* et, parmi les paysagistes, MM. Demont, Harpignies, Pelouse, Sauzay, Segé, qui nous sem-

blent avoir donné, cette année, les preuves les plus marquées de leur originalité, se présentent au milieu d'une multitude de confrères dont le talent est presque égal au leur.

Le scrutin pour la médaille d'honneur en sculpture a donné lieu aux mêmes tiraillements que le scrutin pour la même médaille en peinture. En fin de compte, le résultat a été nul. C'est M. Mathurin Moreau, avec son groupe en plâtre, *les Exilés,* qui a toujours tenu le premier rang, mais sans pouvoir atteindre le chiffre de trente-neuf voix nécessaire pour la validité du vote. On peut penser que la victoire eût été décisive, si cette composition, d'une grave et haute inspiration, avait été présentée sous sa forme définitive. Quoi qu'il en soit, l'acharnement de la lutte montre quelle importance les sculpteurs attachent à la grandeur de l'effort, car le Salon contient plusieurs figures isolées, d'une conception élevée et d'une exécution savante qui, en des temps moins difficiles, eussent facilement rallié à elles les suffrages. Tels sont, ce nous semble, les beaux marbres de MM. Delaplanche et Becquet, *l'Aurore* et le *Saint Sébastien*, qui vont prendre aujourd'hui leur place naturelle dans le Musée national du Luxembourg. Le nombre des premières médailles accordées, qui avait été de cinq l'année dernière, a été réduit cette année à trois, dont l'une a récompensé, dans M. Levillain, l'application heureuse d'une science sculpturale du meilleur aloi à la composition des ouvrages décoratifs. Les deux autres ont été données à deux groupes également distingués par leur allure libre et vivante, l'un dans le genre aimable, par M. Steiner, l'autre dans un style plus vigoureux, par M. Rolard. Les six médailles de deuxième classe et les onze médailles de troisième ont constaté, presque toutes, les progrès accomplis par de jeunes artistes dont les premiers travaux avaient été déjà remarqués en ces temps derniers.

Bien que le jury de sculpture ait, cette année, réduit quelque peu, dans sa section, le nombre des mentions honorables, comme, d'autre part, le jury de peinture ne cesse de l'augmenter, il nous a paru que le catalogue des œuvres, souvent

médiocres, signalées par cette distinction inférieure, tenait dans le *Livre d'or* une place disproportionnée, au détriment d'ouvrages de plus grand mérite, non récompensés, parce qu'ils ne peuvent plus l'être, mais dont le souvenir est plus utile à conserver. Nous avons donc supprimé la description des ouvrages n'ayant obtenu que des mentions honorables, mais nous l'avons remplacée par des descriptions plus nombreuses des ouvrages exposés par les artistes hors concours. Le *Livre d'or* donnera, de cette façon, un résumé plus exact du Salon annuel. Nous espérons que nos lecteurs approuveront cette modification apportée à notre programme primitif.

GEORGES LAFENESTRE.





RÉCOMPENSE DONNÉE PAR LE MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

PRIX DU SALON

LEROY (Paul-Alexandre-Alfred), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Méd. 3e cl. 1882. — Rue Bonaparte, 58. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

No 1522. *Mardochée.*

« Seul, Mardochée ne fléchissait point les genoux devant lui et ne l'adorait point. »

(*Livre d'Esther,* chap. III.)

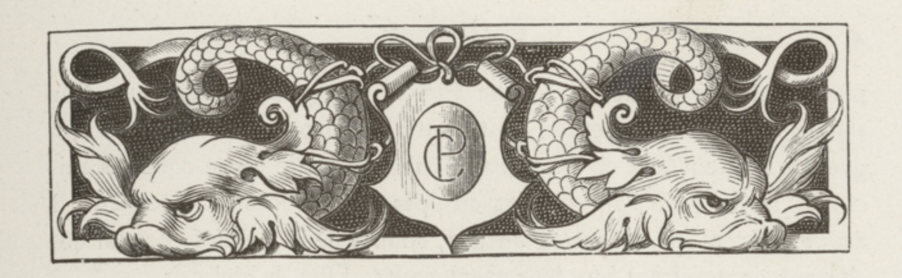
H. 3m10. — L. 4m35. — Fig. grandeur naturelle.

A gauche, sur le second plan, Assuérus, appuyé sur un long sceptre, suivi par un personnage qui tient au-dessus de sa tête un grand parasol et par trois soldats, s'arrête, de profil, en se retournant vers la droite. A ses pieds, deux hommes, dont l'un est nu jusqu'à la ceinture, se prosternent dans la poussière. Près de lui, Aman, qu'on voit de face,

au milieu, lui montre du geste Mardochée. Ce dernier, vêtu d'une longue tunique blanche, la tête enveloppée d'une draperie brune qui lui retombe derrière le dos, la barbe en désordre, les pieds pendants, les mains croisées sur les genoux, reste immobile, à droite, au premier plan, assis sur la base d'une muraille revêtue de tuiles émaillées. Au fond, des escaliers montant vers la terrasse d'un palais.

Signé, en bas, à gauche : *Paul Leroy.*





RÉCOMPENSES DONNÉES PAR LA SOCIÉTÉ
DES ARTISTES FRANÇAIS

PEINTURE

MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE[1]

LALAING (Comte JACQUES DE), né en Belgique, élève de MM. Portaels et Cuyseman. — Ex. — Méd. 3e cl. 1883. — A Bruxelles, rue Ducale, 43. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 1371. *Portrait équestre.*

H. 3m25. — L. 4m76. — Fig. grandeur naturelle.

Un officier de lanciers belges, enveloppé d'un grand manteau gris, monté sur un cheval bai, vu de profil, suit, de gauche à droite, une route

1. Le jury a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de décerner de médaille de première classe.

plate dans une plaine. Il tourne vers le spectateur sa tête nue. Son visage est rasé, ses cheveux sont courts et grisonnants. Devant lui, à gauche, chevauchent en rang quatre lanciers que le cadre coupe à mi-corps, ne laissant voir que les croupes des montures. Derrière, à droite, suivent quatre autres lanciers, coupés de la même façon, sur des chevaux ne montrant que leur avant-corps. Effet de ciel gris.

Signé à gauche, en bas : *J. de Lalaing.* 1883.

SCHOMMER (François), né à Paris, élève de Pils et H. Lehmann. — Prix de Rome, 1878. — Ex. — Rue Saint-Didier, 58 et 64.

N° 2180. *Édith retrouvant le corps du roi Harold après la bataille d'Hastings.*

« Enfin la veuve de Godvin, surmontant sa douleur, envoya un message au duc Guillaume pour lui demander la permission de rendre à son fils les derniers honneurs; le duc refusa durement et dit que celui qui avait menti à sa foi et à sa religion n'aurait d'autre sépulture que le sable du rivage.

« Deux moines saxons, Osgod et Ailrik, députés par l'abbé de Waltham, demandèrent et obtinrent de transporter dans leur église le corps de leur bienfaiteur. Ils allèrent à l'amas des corps dépouillés d'armes et de vêtements, les examinèrent avec soin et ne reconnurent point celui qu'ils cherchaient; tristes et désespérant de réussir seuls, ils s'adressèrent à une femme qu'Harold, avant d'être roi, avait entretenue comme maîtresse et la prièrent de se joindre à eux; elle s'appelait Édith, et on la surnommait *la Belle au cou de cygne* : elle consentit à suivre les deux moines et fut plus habile qu'eux à découvrir le cadavre de celui qu'elle aimait. »

(Augustin Thierry, *Histoire de la conquête d'Angleterre.*)

H. 3m33. — L. 5m00. — Fig. un peu plus grandes que nature.

Au milieu, dans les herbes desséchées, est étendu, la tête en bas, demi-nu, le corps d'Harold; près de lui, à gauche, quelques autres cadavres. Derrière, debout et de trois quarts, se tient Édith, en robe brune et manteau bleu; elle montre Harold de la main droite, en fermant les yeux, à l'un des moines, en froc noir, qui, de face, debout à sa gauche, lui soutient l'autre bras. Le second moine s'avance, venant



Schommer pinx. Mme Louveau-Rouveyre sc.

EDITH RETROUVANT LE CORPS D'HAROLD

de droite, et regarde. Près de ce dernier, au deuxième plan, quelques chevaux morts, au pied de rochers escarpés. A gauche, des palissades brisées. Dans l'éloignement le rivage sablonneux de la mer rougie par le soleil couchant.

Signé à droite, en bas : *J. Schommer.* 1884.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

AUGUIN (LOUIS-AUGUSTIN), né à Rochefort (Charente-Inférieure), élève de Corot et de J. Coignet. — Méd. 3e cl. 1880. — Ex. — A Bordeaux, rue de la Course, 67; et, à Paris, chez M. Dubus, boulevard Malesherbes, 60. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 60. *Un Jour d'été à la Grande-Côte; — golfe de Gascogne.*

H. 1^{m}75 — L. 2^{m}63.

Une dune accidentée au bord de la mer. Sur les premiers plans, des touffes d'herbes courtes et jaunies. Au milieu, dans un pli de terrain, quelques bouquets de broussailles encore vertes. La mer, pâle, d'un gris bleuâtre, s'allonge au fond, sous un large ciel clair traversé par de grands nuages pommelés qui jettent leurs ombres sur le premier plan.

Signé à gauche, en bas : *L.-A. Auguin.* 1883.

THOREN (OTHON DE), né à Vienne (Autriche). — Méd. 1865. — Ex. —Rue Blanche, 96.

N° 2287. *Le Labour.*

Un attelage de cinq chevaux, trois bruns en tête, deux blancs au timon, vus de profil, en train de tirer, de gauche à droite, une charrue dans un terrain en pente. A gauche, près de la charrue, se tient un paysan, en blouse bleue et casquette noire, qu'on voit de dos.

Signé à gauche, en bas : *O.-V. Thoren.*

KREYDER (Alexis), né à Andlau (Alsace), élève de MM. Laville et Fuchs. — Boulevard du Montparnasse, 161.

N° 1338. *Cerises et fleurs.*

H. 1^m55. — L. 1^m12.

Une grosse touffe de roses trémières et de pavots dans un vase de faïence bleue posé sur une table. A côté, à gauche, un panier en osier plein de cerises. Sur le devant, quelques prunes dans une feuille de chou et une branche de cerisier avec ses fruits et ses feuilles.

Signé à gauche, en bas : *A. Kreyder.*

BONNEFOY (Henry), né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), élève de M. Cogniet. — Méd. 3e cl. 1880. — Ex. — Rue Fontaine-Saint-Georges, 42. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 288. *Matinée de septembre; — environs de Boulogne-sur-Mer.*

H. 1^m75. — L. 2^m02.

Un plateau, sur le haut d'une falaise, couvert de broussailles brûlées et de fleurs d'automne. A droite, paissent quelques moutons que garde un chien assis, au milieu, dans les herbes. Dans le fond, à gauche, on aperçoit, en contre-bas, une ville au bord de la mer qui s'étend sur la droite. Ciel gris légèrement teinté de rose.

Signé à gauche, en bas : *Henry Bonnefoy.*

Acquis par l'État.

DELAHAYE (Ernest-Jean), élève de M. Gérôme. — Méd. 3e cl. 1882. — Ex. — Cité Gaillard, 1. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 699. *L'Usine à gaz de Courcelles.*

H. 1m38. — L. 1m85.

La cour de l'usine. A gauche, près d'un bassin circulaire, deux ouvriers, l'un tenant une pelle, l'autre, la poitrine nue, en train de tirer de l'eau. En arrière, au milieu d'une épaisse vapeur, d'autres ouvriers, nus jusqu'à la ceinture, des sacs sur la tête, manœuvrent des chariots pleins de charbons incandescents. Au fond, à droite, on entrevoit trois charrettes attelées. Le sol est semé de braises brûlantes et de flaques d'eau fumante.

Signé à droite : *E.-J. Delahaye.* 1884.

DAMOYE (Pierre-Emmanuel), né à Paris, élève de Corot, Daubigny et de M. Bonnat. — Méd. 3e cl. 1879. — Ex. — Rue Fontaine, 37. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 648. *Un Étang en Sologne.*

H. 1m68. — L. 3m05.

Un étang marécageux, plein d'herbes jaunies, dans un terrain plat. A gauche, trois vaches debout dans l'eau ; à droite, deux autres paissant sur la rive. Dans le fond, à droite et à gauche, quelques bouquets d'arbres. Ciel gris, chargé de nuages, teinté au bas par le soleil couchant. Effet d'automne.

Signé à droite, en bas : *E. Damoye.* 1884.

Acquis par l'État.

KROYER (Peter-Séverin), né en Danemark, élève de l'Académie des beaux-arts de Copenhague et de M. Bonnat. — Méd. 3e cl. 1881. — Ex. — A Copenhague, Bregdade, 33. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 1340. *Pêcheurs de Skagen (Danemark); coucher de soleil.*

H. 1^m33. — L. 1^m92.

A droite, six pêcheurs, vus de profil, tournés vers la gauche, en face du soleil couchant, en train de tirer de la mer un vaste filet. Au deuxième plan, à gauche, un autre pêcheur s'avance vers eux, marchant dans l'eau, en ramenant l'extrémité du filet.

Signé à gauche, en bas : *S. Kroyer.* — *Skagen.* 1883.

BARILLOT (LÉON), né à Montigny-lez-Metz (Lorraine), élève de MM. Cathelineau et Bonnat. — Méd. 3e cl. 1880. — Ex. — Rue de La Tour-d'Auvergne, 16. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 107. *La Barrière.*

H. 1^m51. — L. 1^m95.

Deux vaches, vues de profil, marchant, le long d'une barrière de bois, vers la droite. La première, tachetée de blanc, baisse la tête; la seconde, de pelage sombre, regarde en face. Au premier plan, à droite, une flaque d'eau dans l'herbe. Au fond, la ligne verte de la mer sous un ciel nuageux ; à gauche, un donjon sur une hauteur.

Signé à gauche, en bas : *L. Barillot.* 1883.

ESCALIER (NICOLAS), né à Paris, élève de MM. André et Delaunay. — Mention honorable 1878. — Rue de Rome, 157.

N° 897. *La Bonne Aventure.*

Panneau décoratif pour un vestibule. Forme de triptyque.

Panneau central : H. 6^m70. — L. 4^m39.

Chaque panneau latéral : H. 4^m43. — L. 1^m38.

Panneau central. — Un portique soutenu aux quatre angles par des colonnes de marbre rouge adossées à des piliers de marbre blanc, au bas d'un grand escalier descendant d'un château Renaissance qui se dresse, au fond, sur la droite. Sur les degrés, au deuxième plan, s'avancent, de face, un seigneur et une dame, en costumes Louis XIII, suivis d'un groupe de dames et de cavaliers. Au tournant de l'escalier un groupe en marbre blanc représentant un enlèvement de femme. Sur le premier plan, à gauche, un valet, jambes nues et bras nus, se baisse pour étendre un tapis, tandis qu'à droite un grand bohémien, son feutre à plume rouge sur l'oreille, drapé dans un grand manteau gris en loques, une guitare en bandoulière, se tourne vers l'escalier et fait un geste d'invitation au couple qui descend. Près de lui est une bohémienne qui tient un tambour de basque.

Panneau latéral de gauche. — Une ouverture entre des colonnes de marbre. Un singe joue sur une balustrade. Au fond, on aperçoit une ville au bord d'une rivière.

Panneau latéral de droite. — Une ouverture entre des colonnes de marbre. Deux hallebardiers se tiennent de l'autre côté de la balustrade.

Signé dans le pilier à droite : *N. Escalier.*

DURST (Auguste), né à Paris, élève de MM. E. Hébert et Bonnat. — Mention honorable 1882. — A Puteaux (Seine), avenue de Saint-Germain, 51. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 865. *La Sieste.*

H. 2m34. — L. 4m06. — Animaux de grandeur naturelle.

Au milieu d'un grand verger ensoleillé, sur le devant, dans l'ombre, un coq entouré d'un essaim de poules. A droite, au deuxième plan, un chien griffon, couché dans sa niche, au pied d'un talus planté de saules. Au fond, en plein soleil, des charrettes devant des hangars. On voit s'avancer, de face, une paysanne dans le lointain.

Signé à gauche, en bas : *A. Durst.*

MÉDAILLES DE TROISIÈME CLASSE

LUCAS (MARIE-FÉLIX-HIPPOLYTE), né à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure), élève de Pils, de H. Lehmann et Houry. — Mention honorable 1879. — Avenue Frochot, 13; rue de Laval, 26. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 1586. *La Délaissée; souvenir de Venise.*

H. $1^{m}38$. — L. $2^{m}24$.

En travers de la toile s'allonge l'avant d'une gondole voguant vers la droite sur la lagune. A la proue, une lanterne allumée. Sur les bancs du même côté est étendu le cadavre d'une jeune femme, vêtue de blanc, ses cheveux blonds épars, la tête posée sur un oreiller couvert de fleurs. A gauche, à ses pieds, sont assises deux sœurs de charité, les yeux baissés sur leurs livres de prières. Ciel gris teinté légèrement de rose. Au fond, sur la droite, on aperçoit Santa-Maria della Salute et l'entrée du Canal Grande.

Signé à gauche, en bas : *F.-H. Lucas.* 1884.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

LEENHARDT (MAX), né à Montpellier, élève de MM. E. Michel et Cabanel. — Mention honorable 1882. — Boulevard du Montparnasse, 49. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 1468. *Les Martyrs de la Réforme.*

« Le 17 décembre 1712, la chaîne de galériens arrive à Charenton. Par une gelée à pierre fendre, on les dépouille tous pour fouiller leurs habits. — Nus de la tête aux pieds, deux heures durant, au vent de bise! Plusieurs sont raidis et gelés, les coups n'y font plus rien; ils restent. D'autres meurent dans la nuit; dix-huit en tout. Voilà la chaîne plus légère, et le chef s'en va plus content. »

(MICHELET, *Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes. Histoire de France,* tome XIII, page 325.)

H. $3^{m}86$. — L. $7^{m}17$. — Fig. grandeur naturelle.


H. Lucas inv. H. Toussaint sc.

LA DÉLAISSÉE

A gauche, au bas d'un perron, sur une grande place, un homme nu, étendu à terre, sur le dos, en travers, au premier plan. Derrière lui, deux autres hommes, également nus, dont l'un est assis, se tordant les mains, et l'autre accroupi à ses pieds. Un quatrième, vu de dos, est assis, plus à gauche, sur une grosse pierre et grelotte. Au deuxième plan, devant le perron, un officier à cheval, drapé dans un manteau bleu, se penche pour écouter un soldat qui s'approche. Un galérien est debout près de lui. Sur la droite d'autres groupes de prisonniers, debout, priant, s'entr'aidant, levant les bras au ciel ; l'un d'eux, agenouillé, dépouillé de ses vêtements, cache sa tête dans ses mains ; un autre gît sur le sol gelé. Un soldat, les bras croisés, les regarde. Près de lui, dans la neige, des tas de vêtements en haillons, rangés à la file. Au fond, on aperçoit, sous un ciel brumeux, les toits de la ville couverts de neige.

Signé à gauche, en bas : *Max Leenhardt.* Paris, 1884.

PINCHART (ÉMILE-AUGUSTE), né à Cambrai, élève de M. Gérôme. — Mention honorable 1883. — Avenue de Villiers, 147. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 1938. *A la fontaine.*

H. 1m74. — L. 1m63. — Fig. un peu moins grandes que nature.

A gauche, vu de trois quarts, tourné à droite, un cheval blanc, monté par un ouvrier, s'abreuve au bassin en pierre d'une fontaine. Le jeune homme, coiffé d'un chapeau de feutre, une main posée en arrière sur la croupe de sa monture, se tourne vers une jeune lavandière qui, debout, à droite, devant un baquet posé sur un tréteau, redresse la tête en pressant des deux mains son linge sur une planchette. A droite, au premier plan, un seau de cuivre.

Signé à droite : *Pinchart.* 1884.

FAIVRE (Léon-Maxime), né à Paris, élève de MM. Gérôme et Boulanger. — Mention honorable 1879. — Rue de Laval, 43. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 904. *L'Envahisseur.* (*Épisode d'une migration à l'âge de pierre.*)

H. 2^{m}66. — L. 1^{m}93. — Fig. grandeur naturelle.

A gauche, deux hommes nus, luttant corps à corps, sur une plate-forme étroite de rochers, près d'un gouffre ouvert. L'un, vu de dos, porte un collier de dents d'animaux. Il accule au rocher son adversaire, qu'on voit de face et qui brandit une hache en silex. Au deuxième plan, sur la droite, hors d'un trou, s'avance, en rampant sur les mains, une femme échevelée avec son petit. Au premier plan, des débris de tisons fumants.

Signé à gauche, en bas : *L. Maxime Faivre.* 1884.

GAGLIARDINI (Julien-Gustave), né à Mulhouse, élève de L. Cogniet. — Mention honorable 1883. — Rue Capron, 2. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 984. *Ferme du père Bustel, à Béthencourt-sur-Mer.*

H. 1^{m}64. — L. 1^{m}97.

Une cour de ferme, entourée de bâtisses à toitures de chaume, au-dessus desquelles s'élèvent de grands arbres feuillus et verts. A gauche, trois porcs sur un fumier. A droite, une vieille paysanne jetant du grain à ses poules.

Signé à droite, en bas : *Gagliardini.*

FRIANT (Émile), né à Dieuze (Alsace-Lorraine), élève de

M. Cabanel. — Mention honorable 1882. — A Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 26, et à Paris, impasse du Maine, 16. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 979. *Le Coin favori.*

H. 0m57. — L. 0m47.

Un coin d'atelier éclairé à gauche par un châssis vitré au-dessous duquel sont rangés quelques plâtres sur une planche. Un jeune homme en veston noir est assis, de profil, tourné à droite, en train d'écrire, devant une table chargée de papiers et d'ustensiles de peintre. Sur le mur, à droite, sont suspendues des esquisses peintes.

GUIGNARD (GASTON), né à Bordeaux, élève de MM. Ferry, Humbert et Gervex. — Mention honorable 1883. — Avenue Gourgaud, 9. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 1134. *Au verger.*

H. 2m34. — L. 1m85. — Fig. grandeur naturelle.

A gauche, vu de trois quarts, tourné vers la droite, un paysan barbu, en chapeau de paille, tient des deux mains un seau dans lequel un petit veau à poil blanc et jaune est en train de boire. Au fond, une clôture en branchages devant un fond d'arbres un peu roussis par l'automne.

Signé à droite, en bas : *Gaston Guignard.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT

DELPY (CAMILLE-HIPPOLYTE), né à Joigny (Yonne), élève de Corot et Daubigny. — Mention honorable 1881. — Place Pigalle, 16. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 724. *Le Bord du Morin, à Esbly ; Mai.*

H. 2m51. — L. 4m02.

Un coin de rivière, couvert de nénuphars, s'ouvrant sur la gauche. Le long de la berge, à droite, des rangées d'arbres minces et droits. A l'arrière-plan, au milieu, une rive herbue et basse où quelques vaches paissent près d'un bouquet d'arbres. Une petite barque montée par deux hommes, dont l'un, vu de dos, en chapeau de paille et en vêtement verdâtre, tient les rames, longe la berge dans l'ombre portée par les feuillages. Le ciel clair est semé de nuées grises.

Signé à droite, en bas : *H.-C. Delpy*. 1884.

LATOUCHE (Gaston), né à Saint-Cloud. — A Saint-Cloud, rue du Calvaire, 11 et 13.

N° 1414. *Un Vœu.*

H. 1m31. — L. 1m64.

A gauche, la porte d'une chapelle, fermée et scellée de deux sceaux de cire rouge, dans un cimetière de campagne abandonné. Des couronnes de fleurs sont suspendues aux ferrures; au pied des battants sont amoncelés des couronnes et des bouquets. Devant la porte, de profil, à genoux, deux paysannes en deuil. L'une d'elles, le visage caché sous une grande capuche, pousse devant elle un petit garçon qui tient un cierge allumé. Au premier plan, à droite, un gros tronc de cyprès enlacé de lierre, et, dans l'éloignement, sous les arbres un peu jaunis par l'automne, des croix et des tombes au milieu des broussailles.

Signé à gauche, en bas : *Gaston Latouche*. 1883.

LEMAIRE (Louis), né à Paris, élève de M. Jules Dupré. — Mention honorable 1883. — Rue Saint-Claude, 1. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 1497. *Massif de pivoines.*

H. 1m78. — L. 2m14.

Un buisson de pivoines en fleur sur une terrasse de jardin. A gauche, une balustrade en pierre au-dessus de laquelle s'étend la campagne sous un ciel nuageux. A droite, une touffe d'églantiers. Au pied des pivoines, sur le devant, deux pigeons dans l'herbe.

Signé à droite, en bas : *Louis Lemaire.*

CESBRON (ACHILLE), né à Oran, élève de M. Bonnat. — Mention honorable 1882. — Rue Jacquemont, 13. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 475. *Métempsycose.*

Nous mourrons. Mais, ô souveraine!
O mère! ô nature sereine!
O toi qu'exaltent tous nos sens,
Tu prendras nos cendres inertes
Pour en faire des forêts vertes
Et des bouquets resplendissants.

(THÉODORE DE BANVILLE.)

H. $2^{m}86$. — L. $2^{m}30$.

Une pierre tombale, dans un cimetière de campagne abandonné, au milieu d'herbes en pleine floraison. A gauche, un buisson de roses rouges et jaunes couvre une partie de la pierre. Au-dessus, quelques plantes grimpantes s'enroulent autour du tronc d'un grand saule. Sur le premier plan, des touffes de coquelicots et de centaurées; dans l'éloignement, à droite, quelques tombes dans les herbes.

Signé à gauche, en bas : *Achille Cesbron.* 1884.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

MAURIN (CHARLES), né au Puy, élève de MM. Jules Lefebvre et Boulanger. — Mention honorable 1882. — Rue du Faubourg-Saint-Denis, 155. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 1665. *Portrait de M. Rodolphe Julian.*

H. $1^{m}26$. — L. $1^{m}48$. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Il est assis, le corps de face, la tête de profil et tournée à gauche, près d'un bureau sur lequel il s'accoude à droite. La main droite repose sur sa jambe. Tête nue, cheveux ras, barbe grisonnante. Vêtements noirs. Fond neutre.

Signé à droite, en bas : *Maurin.*

THOMPSON (Harry), né à Londres, élève de M. Busson. — Mention honorable 1882. — A Puteaux, rue Lemaître, 7. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 2285. *Un Calvaire.*

H. 2m00. — L. 3m03. — Animaux de grandeur naturelle.

A droite, sur le premier plan, trois moutons cheminant de face. Derrière, un vieux berger, enveloppé dans sa limousine, s'appuyant sur un bâton. A gauche, sur le bord d'un talus sablonneux, se dresse, près d'un arbre, une vieille croix en bois, devant laquelle défile le reste du troupeau. Dans l'éloignement, à droite, une plaine aride semée de touffes d'herbes et de flaques d'eau.

Signé à gauche, en bas : *H. Thompson.*

BROUILLET (André), né à Charroux (Vienne), élève de MM. Gérôme et J.-P. Laurens. — Mention honorable 1881. — Rue Campagne-Première, 7. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 374. *L'Exorcisme.* (*Musiciens arabes chassant le Djinn du corps d'un enfant.*)

H. 1m79. — L. 2m59. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur arabe. A gauche, dans une encoignure de murailles revêtues de plaques de faïence polychromes à fond bleu, sont assis sur les dalles, les genoux croisés, cinq Arabes. Deux, vus de profil, à gauche, jouent du tambourin. Trois autres, rangés de face, au milieu,

jouent l'un de la guitare, l'autre de la cithare, le dernier de la flûte. Sur le devant, un petit enfant est étendu dans une couverture que soulève une vieille femme, assise près de lui, en robe rose, turban noir et voile blanc. Au fond, à droite, une cour ouverte dans laquelle se tient debout une jeune femme.

Signé à gauche, en bas : *André Brouillet*. Constantine. 1884.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

DINET (ALPHONSE-ÉTIENNE), né à Paris, élève de MM. Tony Robert-Fleury, Bouguereau et Galland. — Mention honorable 1883. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 85. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 794. *Saint Julien l'Hospitalier*.

« Il s'en alla mendiant sa vie par le monde...

« Dans les villages où il avait déjà passé, sitôt qu'il était reconnu, on lui fermait les portes, on lui criait des menaces, on lui jetait des pierres; les plus charitables posaient une écuelle sur le bord de leur fenêtre, puis refermaient l'auvent pour ne pas l'apercevoir. »

(G. FLAUBERT.)

Au milieu, au premier plan, un gamin, vu de dos, est en train de lancer une pierre au saint, maigre, en haillons, qui s'appuie, de face, à l'arrière-plan, contre l'extrémité d'un mur de pierres sèches, en se garant la tête de la main. Sur la gauche, une paysanne, chargée d'un paquet d'herbes, pousse une petite fille devant elle en menaçant le saint; une fillette plus petite se blottit, effrayée, dans ses jupes. Un paysan, coiffé d'une casquette, guêtré de toile, en gros sabots, sa blouse jetée sur l'épaule, se baisse pour ramasser des pierres. Dans le fond, à gauche, se dresse une croix de bois, et au milieu, une masure dont la porte est entr'ouverte. Une vieille femme en sort, tendant une écuelle. A droite, un canard effaré se sauve au pied d'un débris de mur, derrière lequel se cache une vieille paysanne en cape d'indienne.

Signé à droite, en bas : *E. Dinet*. 1883.

RACHOU (Henry), né à Toulouse, élève de MM. Bonnat et Cormon. — Mention honorable 1881. — Rue Ganneron, 22. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 2005. *Portrait de M. E. Boch.*

H. 1m18. — L. 0m90. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Jeune homme, aux cheveux châtains, à la barbe naissante, assis, de face, sur un tabouret. Vêtements noirs, cravate longue de couleur bleue. Il laisse tomber ses deux mains sur ses genoux et tient dans la gauche une cigarette allumée. A gauche, quelques toiles retournées contre un mur. A droite, un carton à dessins.

Signé en haut, à droite : *A. Eugène Boch, Henry Rachou.* 1844.

JEANNIOT (Georges-Pierre), né à Genève, de parents français, élève de M. A. Jeanniot. — Mention honorable 1882. — Boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 25. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 1282. *Flanqueurs.*

A gauche, au premier plan, un chasseur à pied, en équipement de campagne, couvert de poussière, le fusil sur le bras, marche à travers des chaumes fraîchement coupés. A droite, au fond, un autre chasseur se tient debout devant des blés sur pied ; un autre apparaît au milieu du champ. Fond de collines d'un gris verdâtre, au-dessus desquelles se lève un soleil pâle.

Signé à gauche, en bas : *G. Jeanniot.* 1884.

Acquis par l'État.

ROSSET-GRANGER (Édouard), né à Paris, élève de Dubufe et de MM. Cabanel et Mazerolle. — Rue des Batignolles, 59.

N° 2091. *Orphée.*

H. 2m90. — L. 2m22. — Fig. grandeur naturelle.

A gauche, sur le premier plan, une femme nue, de profil, assise sur un rocher. Derrière elle un berger, en chapeau de paille, appuyé sur sa houlette. Tous deux sont tournés vers Orphée qui s'avance, de face, dans le milieu, à l'arrière-plan, le bras droit levé, portant dans sa main gauche une lyre sur laquelle s'abattent des colombes. A ses pieds est couché un tigre. Sur la droite, un jeune garçon, assis dans l'herbe, entoure de son bras gauche le cou d'une chèvre noire. Plus loin, on aperçoit un groupe de bergers au pied d'un arbre. A droite, un fond de montagnes ; à gauche, le soleil couchant sur la mer.

Signé à gauche, en bas : *Rosset-Granger*. 1884.

YARZ (Edmond), né à Toulouse. — Mention honorable 1881. — Avenue de Clichy, impasse Hélène, 15. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 2475. *Statue de Colleone, à Venise.*

H. 2m02. — L. 1m22.

La place San Giovanni e Paolo vue du canal. Au fond, à gauche, l'extrémité de l'église ; en face, la statue de Colleone ; à droite, des maisons. Au premier plan, une barque chargée de fruits conduite par un rameur en manches de chemise rose. Ciel frais, d'un bleu clair.

Signé à gauche : *E. Yarz.*

BORDES (Ernest), né à Pau, élève de MM. Bonnat et Cormon. — Mention honorable 1881. — Impasse Hélène, 15. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 297. *Légende de saint Julien l'Hospitalier.*

H. 2m35. — L. 1m75. — Fig. grandeur naturelle.

A droite, saint Julien, demi-nu, les jambes couvertes d'un lambeau de laine, le pied gauche enveloppé de bandes sanglantes, est assis, de profil, sur un escabeau, le dos appuyé contre un mur. Il tient le bras

droit étendu sur une table grossière posée près de lui et dresse la tête vers un paysan aux cheveux en désordre, à la longue barbe grise, qui s'avance, à gauche, tenant une terrine remplie de viande d'une main, et de l'autre une cruche de grès. A droite, au premier plan, le palan d'une poulie jeté sur un paillasson.

Signé à gauche, en bas : *E. Bordes.* 1884.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

CLAUDE (GEORGES), né à Paris, élève de son père et de M. P. Galland. — Rue de Douai, 22.

N° 545. *Adoration de la croix, le vendredi saint, à l'abbaye du Mont-Cassin (Italie).*

H. 1^m24. — L. 1^m79.

Intérieur d'une église faiblement éclairée. A gauche, couché sur les dalles, sous un jet de lumière, un grand crucifix de bronze doré A ses pieds sont agenouillés, sur la droite, plusieurs prêtres en surplis blancs, dont l'un tient sa tête cachée dans ses mains. Près de ce dernier, debout, une paysanne en prières. D'autres paysannes, à genoux ou debout, environnent ce groupe, au fond et à droite.

Signé à droite, en bas : *Georges Claude.* 1884.

VON STETTEN (CARL), né à Augsbourg, élève de MM. Jules Lefebvre, Boulanger, Courtois et Dagnan. — Avenue de Villiers, 147.

N° 2410. *Mort de Cléobis et Biton.*

H. 1^m59. — L. 2^m25.

Un atrium devant un temple dorique. A gauche, sur des degrés de marbre, au pied d'une statue dont on ne voit que la partie inférieure, les deux jeunes gens, nus et couronnés d'olivier, sont étendus, côte à

côte, sur une étoffe rouge. A l'entour, des pivoines répandues. Au milieu de l'atrium se dresse un petit autel de marbre rouge couvert de bouquets et de guirlandes. Au fond, sous le péristyle du temple, plusieurs prêtresses vêtues de blanc. L'une, de face, s'appuie contre une colonne avec un geste de terreur.

Signé à droite, en bas : *Carl v. Stetten.* Paris, 1884.

UMBRICHT (Honoré), né à Obernai (Alsace), élève de MM. Bonnat et Feyen-Perrin. — Rue de Bruxelles, 30.

N° 2328. *Au bois, en Lorraine.*

H. 2m10. — L. 1m70. — Fig. grandeur naturelle.

Un vieux paysan, la tête nue et chauve, en culotte bleue et veste grise, debout, de face, dans un bois. Il est en train de tailler, de la main droite, avec une serpe, une longue branche qu'il tient dans la main gauche. Derrière lui s'avance, à gauche, un petit garçon qui porte sur l'épaule un fagot de bois.

Signé à droite, en bas : *H. Umbricht.* 1883.

DIÉTERLE (Mme Marie, née Van Marcke), née à Sèvres, élève de son père.— Mention honorable 1883. — Rue Crétet, 2.

N° 788. *Une Cour de ferme.*

H. 1m28. — L. 1m60.

A droite, un cheval blanc, dételé, qu'on voit de trois quarts, près d'un arbre sur lequel sont perchés des pigeons. Au fond, dans un angle formé par des bâtisses, un autre cheval, qu'un paysan tient par la bride, en train de boire dans un baquet. Sur le devant, des poules picorant sur le fumier.

Signé à droite, en bas : *Marie Diéterle.*

DUPUIS (Pierre), né à Orléans, élève de H. Vernet et de L. Cogniet. — Mention honorable 1882. — Boulevard Rochechouart, 51. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 857. *Femme au bain.*

H. 1m63. — L. 1m00. — Fig. grandeur naturelle.

Elle est nue et se tient assise, vue de trois quarts, sur le gazon. Ses jambes pendent à gauche, au-dessus de l'eau, qu'elle effleure d'un pied. La main gauche est appuyée sur le gazon ; elle tient l'autre pliée sur sa jambe. Fond de feuillages.

Signé à droite, en bas : *Pierre Dupuis.* 1884.

PETITJEAN (Edmond), né à Neufchâteau (Vosges). — Mention honorable 1881. — Rue Alfred-Stevens, 3. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 1907. *Un Village du pays de Neufchâteau.*

H. 1m14. — L. 1m65.

Une rivière bordée par une rive basse et herbue au-dessus de laquelle s'élève, sur un talus, une rangée de petites maisons, à toitures rouges, dont l'image se reflète dans l'eau. Au milieu, sur le bord, un paysan et une paysanne portant des seaux. Ciel gris chargé de nuages.

Signé à gauche, en bas : *E. Petitjean.*

Acquis par l'État.

TRUPHÊME (Auguste), né à Aix (Bouches-du-Rhône), élève de H. Flandrin, Cornu et de M. Henner. — A Paris, rue de Sèvres, 23, et à Châtillon-sous-Bagneux, rue du Ponceau, 53.

N° 2318. *Une Leçon de chant dans une école communale du XIVe arrondissement.*

H. 1m46. — L. 2m07.

Intérieur d'une salle d'école de jeunes garçons. A gauche, quelques-uns se tiennent debout, un papier à la main, chantant, près d'une estrade sur laquelle un professeur, debout, bat la mesure. Au pied de l'estrade, un autre professeur est assis devant un orgue-harmonium. Autour d'eux, plusieurs groupes d'enfants chantant. Au fond, à droite, une porte ouverte par laquelle sort une troupe d'écoliers.

Signé à droite, en bas : *Aug. Truphême.*

ROYER (Lionel), né à Château-du-Loir (Sarthe), élève de M. Cabanel. — Mention honorable 1880. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 2111. *La Famille.*

Panneau décoratif.

H. $1^{m}90$. — L. $6^{m}40$. — Fig. un peu moins grandes que nature.

Au centre, un puits abrité par un auvent, près duquel, à gauche, une paysanne, assise, donne le sein à un enfant nu, couché sur son genou droit ; elle en porte un autre sur le bras gauche. Devant elle se tient, de face, appuyé sur une faux, un paysan à qui une jeune fille offre un panier de fruits. Près d'eux un gamin joue avec une chèvre. A l'arrière-plan, sur le perron d'une habitation, une jeune fille est en train de faire lire un enfant ; assis près d'eux, un vieillard les regarde. Sur le devant, une jeune femme, à genoux dans l'herbe, sous un grand pommier chargé de fruits, ramasse des pommes. A droite du puits, au premier plan, une jeune paysanne, le pied sur la margelle, tend un seau à l'eau qui coule. Au deuxième plan, une vieille paysanne, qu'accompagne un petit garçon, marche en toute hâte vers le fond, d'où l'on voit accourir, sur un sentier, un jeune soldat agitant son képi en l'air. Fond de campagne plate. Ciel clair teinté de rose au-dessus de la ligne d'horizon.

Signé à droite, en bas : *Lionel Royer.*

LAZERGES (Jean-Baptiste-Paul), né à Paris, élève de son père. — Rue Fontaine-Saint-Georges, 42.

N° 1444. *Portrait de Mme P. L.*

H. 2m30. — L. 1m49. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

Jeune femme debout, vue de trois quarts, tournée à gauche, la tête nue et de face. Cheveux châtains. Elle porte une robe de soie grenat décolletée, brodée de perles, à grande traîne, et de longs gants jaunes. Derrière elle, une portière de velours bleu.

Signé à gauche, en bas : *Paul Lazerges.* 1883.

FOURIÉ (Albert), né à Paris, élève de J.-P. Laurens et Gautherin. — Mention honorable 1883. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 70 *bis.* (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 965. *Le Dernier Deuil.*

H. 1m49. — L. 2m25.

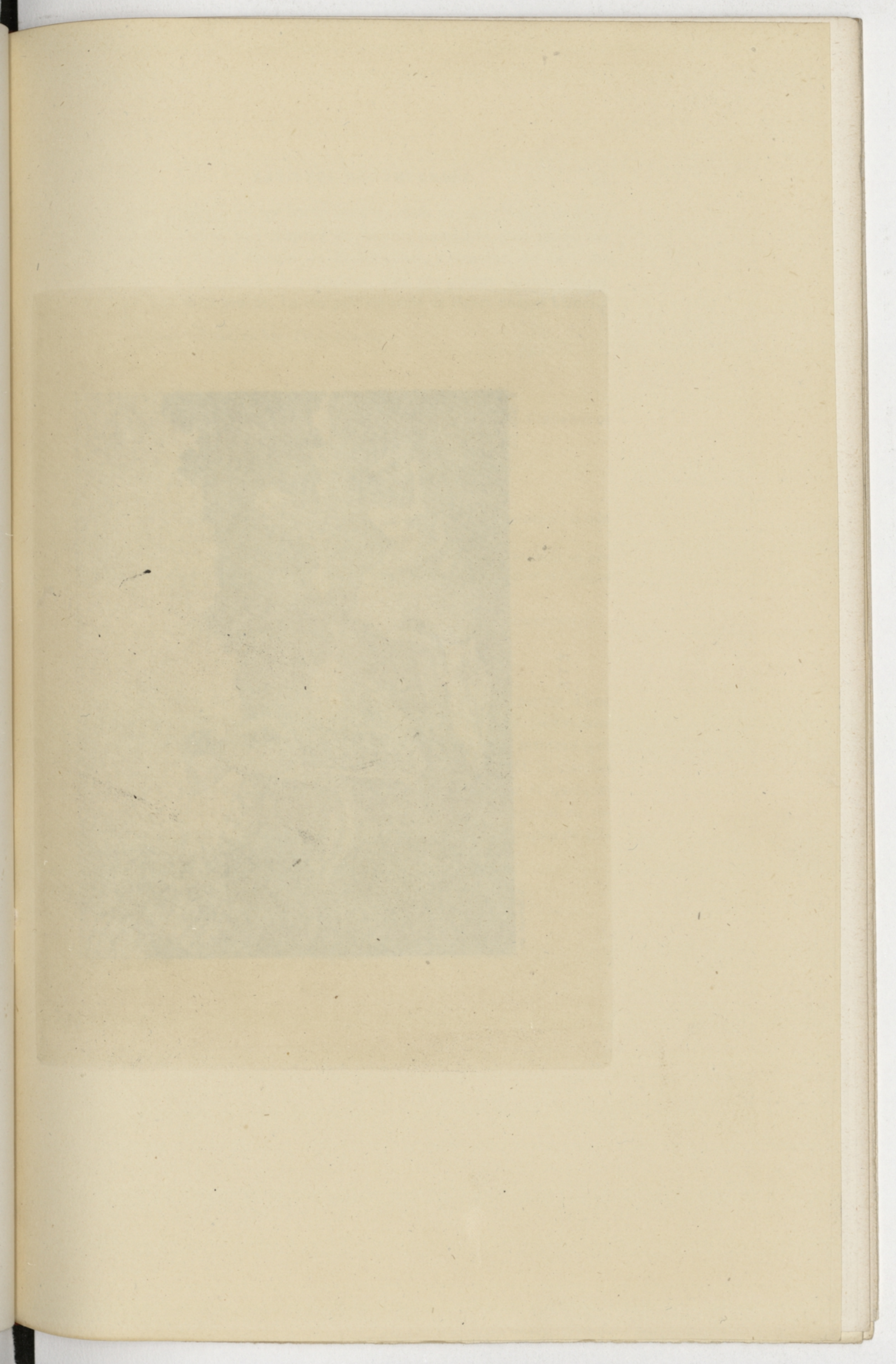
Une rue de village. A droite, devant une maison dont la porte est ouverte, une vieille paysanne, affaissée sur un banc, roule dans ses mains pendantes un chapelet. Devant elle, au milieu de la rue, une chaise sur laquelle sont posés un chandelier allumé et une assiette avec une branche de buis, et, tout près, deux tréteaux vides. Au fond un cortège de jeunes filles, suivi par un groupe de paysans aux têtes découvertes, emporte un cercueil drapé de blanc, entre des maisons basses, le long d'un courtil en fleurs. Le ciel est teinté de rose.

Signé à gauche, en bas : *Albert Fourié.* Cernay, 1883.

COURTENS (Franz), né à Termonde (Belgique). — Mention honorable 1882. — A Bruxelles, rue Royale, 25. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 613. *Le Retour de l'office; après-midi.*

H. 1m45. — L. 2m25.





ÉTÉ

Un chemin de village bordé des deux côtés par des clôtures de haies vives. Au fond, une chapelle en briques surmontée d'un grand toit d'ardoises. Sur le chemin, au dernier plan, s'avancent, de face, des groupes de paysans et de paysannes, dans une grande lumière fraîche qui vient de la gauche. Le ciel pâle est semé de légers nuages blancs.

Signé à droite, en bas : *Franz Courtens.*

BOUTIGNY (ÉMILE), né à Paris, élève de MM. Cabanel et Gariot. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 106.

N° 341. *Boule-de-Suif.*

« Le lendemain, un clair soleil d'hiver rendait la neige éblouissante ; la diligence, attelée enfin, attendait devant la porte...

« On n'attendait plus que Boule-de-Suif, elle parut. Elle semblait un peu troublée, honteuse. Le comte prit avec dignité le bras de sa femme et l'éloigna de ce contact impur... »

(*Les Soirées de Médan,* par GUY DE MAUPASSANT.)

H. 1m46. — L. 2m04.

Une place de village couverte de neige. A droite, le perron d'une auberge près duquel, au premier plan, stationnent un factionnaire prussien et un uhlan à cheval. La fille, enveloppée d'un manteau gris à doublure rose, un panier au bras gauche, descend, de profil, les marches du perron. En bas, sur la gauche, une diligence attelée et quelques voyageurs. Un monsieur et une dame, vus de dos, s'éloignent en regardant de côté Boule-de-Suif. La place, au fond, est remplie de soldats allemands.

Signé à gauche, en bas : *E. Boutigny.* 1884.



ARTISTES HORS CONCOURS

BASTIEN-LEPAGE (Jules). — Rue Legendre, 12. (Voir le *Livre d'or* depuis 1879.)

N° 124. *La Forge.*

H. $0^{m}49$. — L. $0^{m}57$.

Intérieur sombre. A gauche, un vieux forgeron, en vêtements de paysan, casquette sur la tête, pipe à la bouche, travaille un fer rouge sur une enclume, devant le fourneau allumé. Sur la droite, une autre enclume, non loin d'une fenêtre à petits carreaux d'où tombe le jour.

Signé à droite, en bas : *J. Bastien-Lepage*. Damvillers, 1882.

BÉRAUD (Jean), né à Saint-Pétersbourg, de parents français, élève de M. Bonnat. — Rue Washington, 13. (Voir les *Livres d'or* de 1882 et 1883.)

N° 181. *A la salle Graffard.*

Au milieu, de face, une estrade tendue de rouge. Devant, autour d'une table, quatre journalistes, le chapeau sur la tête, prennent des

notes. Un cinquième, vu de dos, regarde. Sur l'estrade, le bureau de la réunion publique, composé de cinq membres. A gauche, le dernier, mettant la main sur sa bouche, se penche pour parler à un ouvrier en casquette de soie. Son voisin, la main sous le menton, regarde en haut les galeries. Le président, au milieu, tient un papier à la main. A droite, l'un de ses acolytes se tient immobile, le cou enveloppé d'un cache-nez rayé. Le dernier, debout, à l'extrémité de la tribune, le bras en l'air, est en train de pérorer. Quelques auditeurs debout, au pied de l'estrade, une vieille dame, renversée dans sa chaise, parmi quelques personnages de mauvaise mine, l'applaudissent avec frénésie. La salle est remplie de nuages de fumée, au travers desquels on voit gesticuler les spectateurs entassés dans la galerie supérieure qui fait le tour de la salle.

Signé à gauche, en bas : *Jean Béraud*. 1884.

BOUGUEREAU (WILLIAM-ADOLPHE), membre de l'Institut. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 75. (Voir le *Livre d'or* depuis 1879.)

N° 322. *La Jeunesse de Bacchus.*

H. 3m35. — L. 6m05. — Fig. grandeur naturelle.

Au centre, sur le premier plan, une bacchante, nue, vue de face, en train de danser ; elle essaye de retenir de la main droite une autre bacchante qui est tombée à terre en laissant échapper son thyrse. Un peu à droite, derrière elle, un jeune homme nu, de face, porte à califourchon, sur ses épaules, le petit Bacchus qui agite un tambourin. Plus loin, une femme drapée, vue de profil, danse entre deux enfants dont l'un lui tient la main et l'autre joue du triangle ; un homme nu, vu de dos, lève les deux bras en agitant des cymbales. Au fond, gambadent, en s'éloignant, deux centaures, l'un sonnant de la double flûte, l'autre claquant des doigts. A gauche du groupe central, une bacchante en tunique rose danse avec un jeune homme. A l'arrière-plan, arrive du fond, par un chemin montant sous des arbres, Silène, vacillant sur son âne, que soutient de chaque côté un faune. Sur le premier plan, un jeune

homme, nu, cueille en dansant des raisins à de hautes branches, et une jeune femme, les jambes drapées, tient un tambourin rempli de grappes mûres. Au fond, des arbres entre lesquels on aperçoit une ligne de montagnes bleues.

Signé à gauche, en bas : *W. Bouguereau.* 1884.

BRETON (Jules-Adolphe), né à Courrières (Pas-de-Calais), élève de Félix Devigne et de Drolling. — H. C. — A Courrières (Pas-de-Calais). (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1882 et 1883.)

N° 355. *Les Communiantes.*

« Parmi les frais lilas, les renaissants feuillages,
Par ce printemps qui chante et rit dans les villages,
Par ce dimanche clair, fillettes au front pur
Qui marchez vers la messe entre les jeunes branches,
Avez-vous pris au ciel, communiantes blanches,
Vos robes de lumière où frissonne l'azur?

Je le croirais, à voir votre frêle cortège
S'épanouir au jour, dans sa candeur de neige,
Sous la brume du voile aux flots éblouissants;
A la douce pudeur de vos bouches de vierges,
Au mignon bouquet d'or qui fleurit vos grands cierges,
Au paradis qui luit dans vos yeux innocents.

Vos plis de tulle au vent vous font des ailes d'anges,
Moins blancs sont les pigeons sur les hauts toits des granges,
Moins blanche est l'aubépine aux rameaux embaumés;
Et vous allez ainsi vers l'antique chapelle
Où, ceint de verts tilleuls, le clocher vous appelle
Et dresse au blanc soleil ses angles allumés. »

H. 1m25. — L. 1m95.

Une rue de village, entre des chaumières et des jardins en fleurs, montant vers une église dont le clocher s'élève au-dessus des arbres. A droite, sur le premier plan, un vieux paysan, en sabots, vêtements bruns, bonnet bleu, est assis devant une porte d'enclos. Il tend la main à une jeune communiante, vêtue de blanc, qui se tient devant lui, et qu'embrasse de l'autre côté une vieille paysanne, debout, appuyée



J. Breton inv. A. Lalauze sc.

LES COMMUNIANTES

sur un bâton. Au milieu, de profil, sur le chemin, est arrètée une paysanne plus jeune, en capuce violet, tenant un petit garçon par la main. Au fond, s'achemine, sur deux rangs, vers l'église, une procession de jeunes filles en blanc, suivie par deux jeune sgarçons, tous tenant des cierges. Ciel gris et fin de printemps.

Signé à gauche, en bas : *Jules Breton.* 1884.

Appartient à M. Avery.

N° 356. *Sur la route, en hiver; — Artois.*

« La neige, — le pays en est tout recouvert, —
Déroule, mer sans fin, sa nappe froide et vierge,
Et, du fond des remous, à l'horizon désert,
Par des vibrations d'azur tendre et d'or vert,
Dans l'éblouissement, la pleine lune émerge.

A l'occident s'endort le radieux soleil
Dans l'espace allumant les derniers feux qu'il darde
A travers les vapeurs de son divin sommeil.
Et la lune tressaille à son baiser vermeil
Et, la face rougie et ronde, le regarde.

Et la neige scintille, et sa blancheur de lis
Se teinte sous le flux enflammé qui l'arrose.
L'ombre de ses replis a des pâleurs d'iris;
Et, comme si neigeaient tous les avrils fleuris,
Sourit la plaine immense, ineffablement rose. »

Une plaine couverte de neige. Au fond, dans la brume, monte un soleil pâle. Sur le premier plan s'avance, de face, une paysanne, un panier au bras. Elle tourne la tête à gauche vers un jeune cantonnier qui se penche, de profil, la tête enveloppée dans un sac, et enfonce une pelle dans la neige. Au fond, à gauche, un village dans la brume.

Signé à droite, en bas : *Jules Breton.* Courrières, 1884.

Appartient à M. Avery.

BRISSOT DE WARVILLE (Félix-Saturnin), né à Sens (Yonne), élève de L. Cogniet. — A Versailles, rue Neuve, 17. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 371. *La Rentrée.*

H. 0^m45. — L. 0^m49.

Une cour de ferme. A droite six moutons en train de rentrer dans une bergerie dont un jeune paysan en blouse et en casquette, placé au second plan, presque de face, leur tient la porte ouverte. Au fond, à gauche, une brouette remplie de fumier devant une porte ouverte.

CABANEL (Alexandre), membre de l'Institut. — Rue de Vigny, 14. (Voir le *Livre d'or* depuis 1879.)

N° 415. *Portrait de Mme E. H.*

H. 1^m04. — L. 0^m78. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Jeune femme, en toilette de bal, assise, de face, sur un divan rouge, le coude gauche appuyé sur un coussin de soie blanc, la main droite posée sur le bras gauche. Cheveux blonds bouclés sur le front, nez aquilin, yeux gris. Elle porte une robe de mousseline blanche et transparente à dessous rose, une ceinture à nœud de couleur rose tendre, et deux roses attachées à son corsage décolleté.

Signé à droite, en haut : *Alex. Cabanel.* 1884.

N° 416. *Portrait de Mme A. O...*

H. 1^m29. — L. 0^m87. — Fig. grandeur naturelle, à mi-jambes.

Jeune femme assise, de face, la tête nue, dans un fauteuil en bois sculpté à fond rouge. Elle s'accoude à gauche en arrière sur le bras du fauteuil et tient, dans la main droite, un éventail sur ses genoux. Figure souriante, yeux bruns, nez retroussé. Elle porte une robe à fond blanc orné de grandes fleurs sur une jupe bleu de ciel. A droite, une tenture bleue.

Signé à gauche, en haut : *Alex. Cabanel.* 1883.



Brissot pinx. R. de Los Rios sc.

LA RENTRÉE

CAROLUS-DURAN (Émile-Auguste), né à Lille (Nord). — Passage Stanislas, 11. (Voir le *Livre d'or* depuis 1879.)

N° 447. *Portrait de Son Excellence M. Z...*

H. 1m36. — L. 0m96. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Il est assis, nu-tête, la main droite sur le bras de son fauteuil, la main gauche sur ses genoux. Cheveux courts et grisonnants, moustaches grises, teint basané, yeux noirs. Il est vêtu de noir et se drape dans un manteau de couleur verdâtre, bordé de fourrures, qui lui retombe sur les genoux. Fond de tenture verte.

Signé à gauche, en haut : *Carolus-Duran*. Paris, 1884.

CHAPLIN (Charles), né aux Andelys (Eure), élève de Drolling. — Rue de Lisbonne, 25. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 492. *Portrait de Mlle L...*

H. 1m17. — L. 0m73. — Fig. grandeur naturelle, à mi-corps.

Jeune femme, de face, aux cheveux noirs bouclés, tenant dans la main droite un éventail bleu dont elle écarte les feuilles de la main gauche. Elle porte une robe blanche décolletée et, par-dessus, un manteau flottant de satin rose, retenu sur l'épaule gauche par un ruban en forme de baudrier et un bouquet de roses. Fond vague, blanc et brun.

Signé à gauche, en bas : *Ch. Chaplin*. 1884.

N° 491. *Portrait de Mme M...*

H. 1m17. — L. 0m73. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Jeune femme, vue de trois quarts, la tête de face, en costume de bal. Elle porte sur le haut de sa chevelure blonde une houppette de plumes blanches. La robe blanche, décolletée, est garnie au corsage

de plumes d'autruche blanches. Un petit ruban blanc lui serre le cou. Ses bras nus tombants retiennent un manteau bleu, bordé de fourrure noire, à revers blancs. Fond de draperies blanchâtres.

Signé à gauche, en bas : *Ch. Chaplin*. 1884.

CHARTRAN (Théobald), né à Besançon, élève de M. Cabanel. — Rue Prony, 63. (Voir les *Livres d'or* de 1881 et 1883.)

N° 505. *Portrait de Mlle Reichenberg, sociétaire de la Comédie-Française.*

H. 0m43. — L. 0m33. — Petite figure en pied.

Elle est assise, de profil, dans un fauteuil à fond bleu, la tête tournée de trois quarts, en robe rose décolletée, devant une tenture rouge qui se relève sur la gauche et laisse voir, au fond, quelques meubles près d'une croisée.

Signé à droite, en haut : *Chartran*. 1884.

COLLIN (Raphael), né à Paris, élève de M. Cabanel. Médaille 2e classe 1873. — Rue de Vaugirard, 152 (impasse Ronsin, 6).

N° 573. *Été.*

H. 3m18. — L. 4m20. — Fig. grandeur naturelle.

Une prairie en fleurs devant une rivière. Au milieu, sur le premier plan, une jeune femme, qu'on voit de dos, est assise, toute nue, les jambes enveloppées d'une draperie blanche, et se tourne, à gauche, vers une autre baigneuse accoudée sur le gazon. Un peu en arrière sur la droite, une troisième baigneuse se tient debout, de face, le bras gauche relevé au-dessus de sa tête, et de la main droite retient sa jupe d'étoffe bleu tendre couverte de broderies rouges. Derrière elle, une autre est



Benjamin Constant inv. Géry-Bichard sc.

LES CHÉRIFAS

agenouillée devant un buisson et cueille des fleurs. Sur la gauche, dans l'éloignement, au bord de la rivière, on aperçoit encore quelques autres baigneuses, l'une en train de remettre sa chemise, deux autres assises sur le gazon. Une autre marche dans l'eau. Fond de feuillages verts sous un ciel léger et bleu.

Signé à droite, en bas : *R. Collin.* 1884.

CONSTANT (BENJAMIN), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Avenue de Clichy, impasse Hélène, 15. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N°. 588. *Les Chérifas.*

H. 2m46. — L. 4m10. — Fig. grandeur naturelle.

Intérieur de harem. Tout le fond est occupé par un large divan en velours rouge broché d'or sur lequel reposent trois femmes nues. La première, à gauche, dans la pénombre, est assise, le dos appuyé contre la muraille, une étoffe verte jetée sur les jambes, le pied droit pendant. La seconde, assise sur le bord du divan, de profil, redresse son torse nu. Elle porte un diadème, des pendeloques, des bracelets, des anneaux de jambe en argent ornés de turquoises. La troisième allonge, de face, tout son corps sur le divan. A l'extrémité droite est assis, les genoux croisés, un eunuque nègre, en riche costume, qui tient son bras droit étendu sur des coussins et soulève de la main gauche la tenture d'une porte par où pénètre la lumière. Devant lui, au premier plan, un grand brûle-parfums en cuivre.

Signé à gauche, en bas : *Benj. Constant.*

CORMON (FERNAND), né à Paris, élève de MM. Cabanel, Fromentin et Portaels. — Rue Rochechouart, 38. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 599. *Retour d'une chasse à l'ours.* (*Age de la pierre polie.*)

Tableau de forme cintrée : H. 6m05. — L. 8m95. — Fig. grandeur naturelle.

Au centre, au deuxième plan, assis sur une grande pierre, devant une hutte en branches, est assis, de face, un vieillard à longue barbe blanche, tenant dans ses mains un couteau. Devant lui est étendu à terre un ours énorme que lui montre un homme vêtu d'une peau de bête, armé d'une hache de pierre, qui s'avance à gauche, au pied d'un grand arbre, en tête d'un groupe de quatre autres chasseurs armés d'arcs et de flèches, dont l'un boit dans un vase que vient de lui offrir une jeune femme. A droite, près du vieillard, quatre enfants nus qui regardent dans diverses attitudes, et une jeune femme nue, debout, de face, appuyée à un pilier de la hutte, près d'une vieille femme tenant une quenouille. Au premier plan, assise, de profil, une jeune femme, les jambes couvertes d'une fourrure, donne le sein à un enfant. A terre, une grande pierre à moudre et quelques vases de terre. Au fond, à droite, derrière la hutte, un escarpement rocheux ; à gauche, en contre-bas, la campagne ouverte.

Signé à gauche, en bas : *F. Cormon.*

Appartenant au Musée de Saint-Germain.

N° 600. *Portrait de M. Marcel Deprey.*

H. 1m10. — L. 0m80. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Il est assis, de trois quarts, dans un fauteuil à fond d'étoffe feuille-morte, la tête tournée à droite ; il tient un cigare dans sa main gauche tombant sur ses genoux. Front dégarni, yeux noirs, collier de barbe châtain clair. Il est vêtu de noir. A gauche, un rideau de la même couleur que le fauteuil.

Signé à gauche, en bas : *F. Cormon.* 1884.



RETOUR D'UNE CHASSE À L'OURS

DAGNAN-BOUVERET (Pascal-Adolphe-Jean), né à Paris, élève de M. Gérôme. — Avenue de Villiers, 147. (Voir les *Livres d'or* de 1880 et 1882.)

N° 636. *Portrait de G. Courtois.*

H. 1^m23. — L. 0^m83. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Il est représenté de trois quarts, la tête nue, les mains dans ses poches, marchant vers la gauche. Cheveux ras, barbe et moustaches blondes, yeux noirs, teint coloré. Il porte une chemise de flanelle rouge flottante, un gilet grenat, une jaquette grise. Fond d'atelier de peintre garni de toiles sur les murs. A gauche, sur le premier plan, un tabouret en tapisserie sur lequel est posée une palette.

Signé à droite, en bas : *A mon bien cher ami Gustave Courtois, P.-A.-J. Dagnan.* Paris, janvier 1884.

DANTAN (Édouard), né à Paris, élève de Pils. — A Saint-Cloud (Seine-et-Oise), parc de Montretout, 1. (Voir les *Livres d'or* de 1880 et 1881.)

N° 653. *Un Atelier de moulage.*

H. 1^m00. — L. 1^m32.

Au premier plan, en travers, une table couverte de moules, de cuvettes, d'ustensiles de mouleur. Sur la gauche, au second plan, de profil, un ouvrier assis devant une table en train de retoucher un chien en plâtre. A droite, de face, un autre ouvrier travaille à une statue drapée qui est étendue sur une table. Au fond, sur une planche, un grand vase teinté en jaune et un bas-relief antique représentant un jeune homme qui lit.

Signé à gauche, en bas, dans la table : *F. Dantan.* 1884.

Acquis par l'État.

DELAUNAY (Jules-Élie), membre de l'Institut, rue Notre-Dame-de-Lorette, 58. (Voir les *Livres d'or* de 1879 et 1881.)

N° 710. *Portrait de M. Regnier.*

H. 0^m92. — L. 0^m75. — Fig. grandeur naturelle, à mi-jambes.

Il est assis le visage de face, le corps un peu tourné vers la droite, les jambes croisées, dans un fauteuil à fond jaune. Il laisse tomber sa main gauche sur son genou, et, dans la main droite appuyée au bras du fauteuil, tient un livre entr'ouvert. Cheveux gris et courts, favoris gris. Il porte un pantalon gris, un gilet et une redingote noirs. Au fond, un lambris de bois peint en gris. A droite, une tenture jaune.

Signé à gauche, en haut : *Delaunay*. 1884.

N° 711. *Portrait de Mlle M. C...*

H. 2^m08. — L. 1^m25. — Fig. grandeur naturelle, en pied.

Jeune femme blonde, en costume gris d'amazone, portant un chapeau gris d'homme à haute forme, en train de descendre, de face, l'escalier d'un château. Elle appuie sa main gauche sur la rampe de fer, et de la droite, qui tient une cravache, relève sa longue jupe. En bas, à gauche, un carlin, les pattes de devant sur la première marche, se dresse vers elle en jappant. A gauche, des touffes de feuilles et de fleurs. Dans l'éloignement à droite, l'angle d'une construction en briques.

Signé à gauche, en bas : *Élie Delaunay*. 1884.

DEMONT (Adrien-Louis), né à Douai (Nord), élève de M. E. Breton. — A Montgeron (Seine-et-Oise). — Rue de la Villa. (Voir les *Livres d'or* de 1879 et de 1882.)

N° 730. *La Nuit.*

H. 1^m35. — L. 2^m30.

Une campagne montueuse, nue, désolée. A gauche, une cuve de pierre carrée dans laquelle coule une fontaine. Au fond, le croissant jaunâtre de la lune se lève dans un ciel nuageux.

Signé à droite, en bas : *Adrien Demont*. 1884.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

DUBOIS (PAUL), membre de l'Institut. — A l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, 14. (Voir les *Livres d'or* depuis 1879.)

N° 818. *Portrait de Mme J...*

H. 0m40. — L. 0m25.

Jeune dame brune, en buste, de profil, tournée à gauche. Elle porte une perle à l'oreille et une robe décolletée de couleur rouge et bordée de fourrure. Fond verdâtre.

Signé à droite, en haut : *P. Dubois*.

N° 819. *Portrait de M. C. R. D...*

H. 0m50. — L. 0m35.

Jeune garçon, en buste, vu de face. Longs cheveux blonds tombant sur les oreilles. Il porte un vêtement noir ouvert sur la poitrine et une chemisette flottante. Fond neutre.

Signé à droite, en haut : *P. Dubois*.

DUEZ (ERNEST-ANGE), né à Paris, élève de Pils. — Boulevard Berthier, 39. (Voir les *Livres d'or* de 1879 et 1880.)

N° 829. *Saint François d'Assise ; miracle des roses.*

« ... Ses compagnons, inquiets, se mirent à sa recherche et le trouvèrent dépouillé de sa tunique et se roulant dans la neige et dans un buisson d'épines et de ronces. Ils le plaignaient et voulurent le revêtir et panser ses blessures. « Laissez, leur dit-il, ce sont des roses. » Et ils virent, en effet, des roses qui tombaient de sa poitrine et s'effeuillaient sous ses pas. »

(*Vie de saint François d'Assise.*)

H. 2m90. — L. 3m05. — Fig. grandeur naturelle.

Dans un champ couvert de neige, le saint, nu jusqu'à mi-corps, debout, de face, tient des deux mains croisées sur sa poitrine une touffe de roses. Un religieux, le capuchon sur la tête, à gauche, s'approche de lui et lui met la main sur l'épaule. A droite, un autre moine, plus âgé, s'incline en baisant le pan de son froc. Un troisième, vu de face, s'agenouille derrière et prie. A l'arrière-plan, à gauche, entre les arbres dénudés, on voit encore accourir deux moines.

Signé à droite : *E. Duez.* 1884.

Acquis par l'État.

DUPRÉ (Julien), né à Paris, élève de Pils, de Lehmann et de M. Laugée. — Boulevard Flandrin, 10. — (Voir les *Livres d'or* de 1880 et 1881.)

N° 853. *La Prairie normande.*

H. 2m10. — L. 3m18. — Fig. grandeur naturelle.

Une jeune paysanne, vue de face, s'efforce de retenir par son licou une vache rousse, qui veut manger des têtes de choux. Une autre vache, noire, se tient sur la gauche. Une troisième, vue de profil, est en train de paître, sur la gauche, derrière un tronc d'arbre. Fond de coteaux boisés et verts sous un ciel blanchâtre.

Signé à droite : *Julien Dupré.* 1884.



Fantin inv. Rajon sc.

L' ÉTUDE

FANTIN-LATOUR (HENRI), né à Grenoble, élève de son père et de M. Lecoq de Boisbaudran. — Rue des Beaux-Arts, 8. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 910. *L'Étude.*

H. $1^{m}00$. — L. $1^{m}32$. — Fig. grandeur naturelle.

Jeune femme brune, en cheveux, vue de profil. Elle est assise sur une chaise, une palette dans une main, un pinceau dans l'autre, et se penche pour regarder une toile posée sur un chevalet à droite. Près du chevalet, sur une petite table, quelques œillets jaunes dans un porte-bouquet en verre.

Signé à droite, en bas : *Fantin*. 1883.

FERRIER (MARIE-AUGUSTIN-GABRIEL), né à Nîmes (Gard), élève de Pils et de M. Hébert. Prix de Rome 1872. Méd. 2e classe 1876, 1re classe 1878. — Rue de Laval, 26.

N° 920. *Portrait de M. Bétolaud.*

H. $1^{m}10$. — L. $0^{m}12$. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Tête nue, le front dégarni, les cheveux grisonnants, la barbe noire taillée en favoris ; il est assis, de face, dans un fauteuil de bureau, les mains croisées. Il porte un vêtement noir. Fond gris.

Signé à gauche, en haut : *Gabriel Ferrier.*

N° 921. *Portrait de M. le général Pittié, dans son cabinet, au palais de l'Élysée.*

H. $0^{m}72$. — L. $0^{m}52$. — Petite figure en pied.

Il est représenté de trois quarts, la tête de face, en grande tenue militaire, avec la croix de commandeur. Il s'appuie à droite sur le bord d'une table de bureau et tient dans la main un papier.

Signé à droite, en bas : *Gabriel Ferrier.*

FLAMENG (François), né à Paris, élève de son père et de MM. Cabanel, J.-P. Laurens et Hédouin. — Rue Ampère, 43. (Voir les *Livres d'or* de 1879 et 1881.)

N° 937. *Massacre de Machecoul;* 10 *mars* 1793. (*Guerre de la Vendée.*)

H. 5m00. — L. 6m40. — Fig. grandeur naturelle.

A gauche, sur le premier plan, un homme, à demi dépouillé de ses vêtements, lié par les bras au tronc d'un gros arbre dénudé. A ses pieds, un cadavre étendu à terre ; plus loin, un monceau d'autres cadavres, parmi lesquels celui d'une jeune femme dont la poitrine est découverte. Au milieu, une jeune dame, en riche costume, coiffée d'un grand chapeau à plumes, s'appuyant sur une longue canne, s'approche de cette victime, qu'elle regarde curieusement. Près d'elle se tient un officier de chouans entre deux autres jeunes femmes. Sur la droite, un jeune soldat retient un chien par sa laisse. Derrière le groupe principal, à l'arrière-plan, une troupe de chouans armés devant quelques chaumières. Sur la gauche s'élèvent les murailles et la tour d'angle d'un vieux château. Ciel gris et triste.

Signé à droite, en bas : *François Flameng.*

Acquis par l'État.

GÉROME (Jean-Léon), membre de l'Institut, né à Vesoul, élève de Paul Delaroche. — Méd. 3e cl. 1847; 2e cl. 1848 et 1855 (E. U.) ✻ 1855; membre de l'Institut, 1865; méd. d'honneur, 1867 (E. U.); O. ✻ 1867, méd. d'honneur 1874; C. ✻ 1878. Rappel de méd. d'honneur, 1878 (E. U.). — Boulevard de Clichy, 65.

N° 1038. *Vente d'esclaves à Rome.*

H. 0m92. — L. 0m73.

Sur une estrade en planches, au fond d'un hémicycle voûté en briques, devant un comptoir derrière lequel se tiennent deux scribes, un gros

homme, en pallium jaune à bordure rouge, est en train de faire la criée. Il montre de la main une jeune femme, nue, qui se tient debout de face, à droite, se cachant les yeux. Près d'elle, est assis un adolescent, nu, qui tient ses genoux dans ses mains; un autre, derrière, debout, s'appuie au comptoir à côté d'une femme drapée qui porte un enfant en maillot. Sur le premier plan, en bas, on voit, de dos, à mi-corps, un groupe d'enchérisseurs dont quelques-uns lèvent les mains.

Signé à gauche, en bas : *J.-L. Gérôme.*

Appartient à S. A. I. le grand-duc Serge.

N° 1031. *La Nuit au désert.*

H. 0m80. — L. 0m45.

Un désert de sable, montueux et gris, à la lueur des étoiles. Au fond, une silhouette de montagnes dentelées. Sur le premier plan, à gauche, devant un trou, est allongée une tigresse, vue de profil, qui regarde ses deux petits jouant à quelques pas d'elle.

Signé à gauche, en bas : *J.-L. Gérôme.*

GERVEX (Henry), né à Paris, élève de MM. Cabanel, Brisset et Fromentin. — Rue de Rome, 62. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 1033. *Portrait de M. Alfred Stevens.*

H. 1m42. — L. 1m08. — Fig. grandeur naturelle, jusqu'aux genoux.

Il est représenté de face, assis, un chapeau noir de haute forme sur la tête, vêtu d'une redingote noire, un pardessus jeté sur l'épaule

droite. Longues moustaches noires, cheveux courts et grisonnants. Dans la main gauche, gantée de jaune et posée sur le genou gauche, il tient un gant, et dans la main droite, nue, une canne et une cigarette allumée. Fond gris verdâtre.

Signé à gauche, en haut : *H. Gervex.*

HARPIGNIES (Henri-Joseph), né à Valenciennes (Nord), élève de J. Achard. — Rue de l'Abbaye, 14. (Voir les *Livres d'or* de 1882 et 1883.)

N° 1175. *Le Loing. Vue prise dans les bois de la Trémellerie* (*Yonne*).

H. 1m00. — L. 0m82.

Sur le premier plan, à droite et à gauche, de grands arbres aux fûts élancés, aux feuillages brûlés et raréfiés par l'automne, jetant de longues ombres dans l'herbe de droite à gauche. Dans le milieu, une éclaircie laissant voir un cours d'eau et au fond une plaine terminée par des coteaux bas d'un ton bleuâtre. Le ciel, azuré dans la hauteur, est teinté de jaune sur l'horizon.

Signé à gauche, en bas : *Harpignies.* 1884.

N° 1176. *Lever de lune; étang de Grand-Rue* (*Yonne*).

H. 0m70. — L. 1m04.

Une berge au bord d'une eau calme. A gauche, quelques rochers bas et quelques arbres. A droite, au premier plan, deux petits arbres au pied desquels est amarrée une barque. Au fond, la lune se lève à l'horizon au-dessus d'une ligne de coteaux bleuâtres. Ciel clair d'un gris azuré.

Signé à gauche, en bas : *H. Harpignies.*

Acquis par l'État.

HÉBERT (Ernest), membre de l'Institut. — Boulevard Rochechouart, 55. (Voir les *Livres d'or* depuis 1879.)

N° 1184. *Muse.*

H. 0^m47. — L. 0^m38. — Tête de grandeur naturelle.

Tête de jeune femme brune, vue de face. Couronnée d'une branche de lauriers d'or, elle porte aux oreilles de grandes boucles d'or et au cou plusieurs rangs de perles d'or. Un léger voile bleu flotte sur ses épaules en laissant sa poitrine découverte. Fond de bois vert très lumineux.

Signé à gauche, au-dessus de l'épaule : *H.*

N° 1185. *Portrait de Mlle L. de U...*

H. 0^m47. — L. 0^m40. — Fig. de grandeur naturelle, en buste.

Jeune femme blonde, aux yeux bleus et clairs, vue de trois quarts, un peu tournée à gauche, sous une lumière frisante qui éclaire le sommet de sa chevelure. Elle porte un vêtement brun ouvert sur le cou. Fond de feuillage vert.

HEILBUTH (Ferdinand), né à Hambourg, naturalisé Français, O. ✻ 1881. — Rue Ampère, 35. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 1188. *Promenade.*

H. 1^m07. — L. 2^m07.

Sur un étang calme s'avance, de gauche à droite, une petite barque, peinte en vert, conduite par un paysan coiffé d'un chapeau de paille. A l'arrière, sont assises cinq petites filles, tenant des joujoux et des fleurs, accompagnées par une religieuse. Dans le fond, on aperçoit,

à gauche, sur la rive boisée, quelques promeneurs; à droite, un bâtiment blanc, avec un auvent vert, au pied duquel est arrêtée une barque; au milieu, les maisons d'un village répandues sur une pente verte.

Signé à gauche, en bas : *Heilbuth.*

HENNER (Jean-Jacques), né à Bernwiller (Alsace). — Place Pigalle, 11. (Voir les *Livres d'or* depuis 1879.)

N° 1195. *Le Christ au tombeau.*

H. 0^m45. — L. 1^m82. — Fig. grandeur naturelle.

Nu, avec une petite ceinture d'étoffe blanche, il est allongé, en profil, sur le dos, la tête à gauche, sur un linge blanc. Cheveux et barbe roux. Fond neutre.

Signé à gauche, en bas : *J.-J. Henner.*

Acquis par l'État.

N° 1196. *Nymphe qui pleure.*

H. 0^m83. — L. 0^m67.

Jeune femme nue, à genoux, vue de profil, tournée à droite. Elle pleure, au milieu d'un bois, la tête dans ses mains, ses cheveux roux tombant sur ses épaules. A gauche, un coin de ciel bleu au-dessus des arbres bruns.

Signé à droite, en bas : *J.-J. Henner.*

LAURENS (Jean-Paul), né à Fourquevaux, élève de L. Cogniet et de M. Bida. — Rue Notre-Dame-des-Champs, 73. (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1880, 1882.)

N° 1422. *Vengeance d'Urbain VI.*

H. 0^m80. — L. 1^m00.



J.P. Laurens, inv.

Le Rat, sc.

VENGEANCE D'URBAIN VI

Intérieur d'un cachot circulaire à voûte de pierres. A gauche, quatre cardinaux étranglés, en robes rouges, sont étendus à terre, les uns près des autres, les yeux encore ouverts. Sur un banc, derrière, est resté un chapeau rouge. A droite, debout, de profil, se tient, regardant les cadavres, les deux mains sur la poitrine, le pape en chasuble violette brodée d'or, coiffé d'une calotte rouge à bordure fourrée de blanc. Du sommet de la voûte pend une corde avec une poulie. Au fond du cachot une porte ouverte.

Signé à droite, en bas : *Jean-Paul Laurens.*

LEFEBVRE (Jules), né à Tournan (Seine-et-Marne), élève de L. Cogniet. Rue de La Bruyère, 5. (Voir les *Livres d'or* depuis 1879.)

N° 1471. *L'Aurore.*

H. 2m08. — L. 1m10. — Fig. grandeur naturelle.

Elle est représentée sous la figure d'une jeune femme nue, qui s'envole, presque de face, au-dessus d'une nappe d'eau couverte de nénuphars, et laisse flotter en arrière sa chevelure blonde en soulevant, des deux bras, au-dessus de sa tête, un léger voile de couleur bleuâtre. Elle porte sous les seins une étroite ceinture jaune. A gauche des nuées grises teintées de rose.

Signé à gauche, en bas : *Jules Lefebvre.*

Appartient à M. S.-P. Avery.

N° 1472. *Portrait de Mme ***.*

H. 1m12. — L. 0m82. — Fig. jusqu'aux genoux de grandeur naturelle.

Jeune femme blonde, assise, un peu tournée à droite, en robe de mousseline décolletée, à manches courtes, serrée à la taille par une

ceinture de même couleur. Sa tête est nue, et elle tient ses mains nues croisées sur ses genoux. Elle porte une rose blanche sur le sein gauche. Fond de ciel bleu mêlé de nuages.

LHERMITTE (Léon-Augustin), né à Mont-Saint-Père (Aisne), élève de M. Lecoq de Boisbaudran. — Rue Vauquelin, 19. (Voir les *Livres d'or* de 1880, 1882, 1883.)

N° 1538. *Les Vendanges.*

H. 2m50. — L. 2m08. — Fig. grandeur naturelle.

Au milieu d'une vigne, une jeune paysanne, debout, vue de face, la tête nue et les bras nus, la main gauche sur la hanche, tenant dans la main droite un panier plein de raisins, regarde à ses pieds un petit garçon, assis à terre, qu'on voit de dos, en train de manger des raisins. A gauche, un vendangeur, en bras de chemise, se penche de profil pour couper une grappe avec une serpette. Une vieille paysanne, sa serpette à la main, à côté de lui, fait le même mouvement. Derrière elle se dresse le tronc d'un grand arbre.

Signé à gauche, en bas : *Lhermitte.* 1884.

LUMINAIS (Évariste-Vital), né à Nantes, élève de L. Cogniet et Troyon. — Rue de Laval, 26 (avenue Frochot). (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 1588. *Fuite de Gradlon.*

Le roi Gradlon, surpris dans sa ville d'Is par les eaux de l'Océan, n'eut que le temps de se sauver à cheval avec sa fille Dahut et saint Guénolé. Ce dernier dit au roi : « Débarrasse-toi du démon que tu portes en croupe, car c'est lui qui, par ses désordres, a attiré la colère du Ciel. » Le roi, reconnaissant dans cette voix celle de Dieu, eut le courage d'abandonner sa fille et put aborder à l'endroit appelé aujourd'hui Douarnenez.

H. 2m00. — L. 3m08. — Fig. un peu moins grandes que nature.

A droite, monté sur un cheval blanc qui se cabre, le vieux roi, en

tunique blanche, s'avance de face, poursuivi par la mer qui déferle avec fureur. De la main droite il repousse dans l'eau sa fille montée en croupe derrière lui, tandis qu'à son côté galope, de face, sur un cheval brun, le moine serrant de la main gauche un coffret sur sa poitrine et se penchant vers lui en montrant le ciel de la main droite. Au fond, à gauche, les derniers toits de la ville d'Is au-dessus de l'eau. Ciel noir d'orage.

Signé à gauche, en bas : *V. Luminais.*

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

MÉLINGUE (LUCIEN), né à Paris, élève de L. Cogniet et de Gérôme. — Rue des Pyrénées, 336. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)

N° 1683. *Desgenettes s'inoculant la peste.*

« Ce fut pour rassurer les imaginations et le courage ébranlé de l'armée qu'au milieu de l'hôpital je trempai une lancette dans le pus d'un bubon, appartenant à un convalescent de la maladie au premier degré, et que je me fis une légère piqûre dans l'aine et au voisinage de l'aisselle... »

(DESGENETTES, *Histoire médicale de l'armée d'Orient.*)

H. 1^m47. — L. 1^m91.

Au milieu, debout, de face, Desgenettes, en culottes blanches, la chemise ouverte, se pique, avec une lancette, sous l'aisselle gauche. A droite, se tiennent trois infirmiers dont l'un l'aide à abaisser sa chemise. Derrière, un Arabe tenant un coffre ouvert. A gauche, étendu sur de la paille, un pestiféré, coiffé d'un bonnet rouge, dresse la tête vers Desgenettes et le regarde, tandis qu'un infirmier lui bande la poitrine avec un linge. Entre eux, à l'arrière-plan, se tient un nègre en tunique bleue et bonnet blanc. Plusieurs autres pestiférés sont rangés à la suite sur des grabats. Au fond, on aperçoit deux Arabes en train d'enlever un mort.

Signé à gauche, en bas : *Lucien Mélingue.* 1884.

MERSON (Luc-Olivier), né à Paris, élève de J. Pils et de G. Chassevent. — Boulevard Saint-Michel, 115. (Voir les *Livres d'or* de 1879 et de 1881.)

N° 1698. *Angelo pittore.*

H. $0^{m}73$. — L. $0^{m}43$.

Intérieur d'église italienne. A gauche, ouvrant sur une chapelle, une arcade à moitié peinte, devant laquelle se dresse un échafaudage. Sur la plate-forme de l'échafaudage, un moine assis s'est endormi, sa palette à la main, tandis qu'un ange, monté sur son escabeau, est en train de peindre sur la muraille une tête de Vierge. Un second ange, volant, tient un pot de couleurs. En bas, sur les dalles, au pied de l'échafaudage, un jeune garçon, assis sur une pierre, broie des couleurs.

Signé à droite, en bas : *Luc-Olivier Merson*. MDCCCLXXXIII.

N° 1699. *Le Jugement de Pâris.*

H. $0^{m}82$. — L. $0^{m}50$.

De face, sur un tertre, accoudé au socle d'une statue archaïque de Pan en bronze, l'Amour adolescent, tenant dans la main gauche deux colombes, montre, dans sa main droite levée, en souriant, une orange. A ses pieds, sur le sol, sont jetés pêle-mêle l'égide aux têtes de couleuvres agitées et menaçantes, des manteaux, des sceptres, des couronnes, des cuirasses, des sandales, etc. En bas, à gauche, un paon se retourne vers lui, à droite, un hibou s'envole. Au fond, une ligne légère de montagnes sous un ciel clair.

Signé à gauche, en haut : *Luc-Olivier Merson*.

PELOUSE (Léon-Germain), né à Pierrelaye (Seine-et-Oise). — Rue Poncelet, 26. (Voir le *Livre d'or* de 1879.)



L. O. Merson pinx. Champollion sc.

LE JUGEMENT DE PÂRIS

N° 1874. *Grand-Camp. Marée basse.*

H. 1m03. — L. 1m49.

Une longue plage de sable, toute blanche sous un ciel noir, sur laquelle marchent, à gauche, d'un pas pressé, plusieurs pêcheurs, des filets sur l'épaule, vers une ville dont les constructions s'aperçoivent dans l'éloignement. A droite, au premier plan, quelques flaques d'eau. Au fond, la ligne sombre de la mer.

Signé à gauche, en bas : *G. Pelouse.* 1884.

PUVIS DE CHAVANNES (Pierre), né à Lyon, élève de Couture et de H. Scheffer. — Place Pigalle, 11. (Voir les *Livres d'or* depuis 1879.)

N° 1994. *Le Bois sacré, cher aux Arts et aux Muses.*

Sur le premier plan, à gauche, au pied d'un grand laurier, une Muse, les jambes drapées, est assise de profil, tournée à droite vers un lac que dorent des reflets de soleil. Au-dessus du lac volent deux figures drapées dont l'une porte une lyre. Un peu plus sur la droite, deux autres Muses, l'une de profil, drapée de blanc, l'autre qu'on voit de dos, nue jusqu'à la ceinture, s'entretiennent ensemble. Dans le milieu, sur un arrière-plan, près d'un portique ionique, sont groupées cinq autres Muses, dont l'une, assise, au milieu, reçoit des fleurs que lui apporte un enfant. Des deux qui se tiennent à gauche, l'une est assise sur un banc, l'autre, debout, tient sa main sous son menton. Les deux qu'on voit à droite sont debout, l'une levant la main au ciel, l'autre tenant une tablette. Un peu plus à droite, au premier plan, la neuvième Muse est assise dans l'herbe, la main gauche appuyée sur un papyrus. Près d'elle, dans l'angle, sont deux adolescents nus : l'un, un genou à terre, tresse une couronne ; l'autre, debout, est en train de cueillir une branche de laurier. Fond de montagnes azurées sous une ligne de ciel couleur d'or.

Signé à gauche, en bas : *Puvis de Chavannes.* 1884.

ROBERT-FLEURY (Tony), né à Paris. Méd. 1866, 1867 et 1870; méd. d'hon. 1870, ✱ 1873; méd. 1re cl. 1878 (E. U.). — Rue de Douai, 69.

N° 2062. *Portrait de M. Robert-Fleury.*

H. 1m43. — L. 1m91. — Fig. grandeur naturelle, à mi-jambes.

Il est assis, vu de trois quarts, tourné à droite, dans un fauteuil de chêne sculpté, les jambes croisées. De la main gauche il tient sur ses genoux un chien carlin; sa main droite repose sur le bras du fauteuil. Il est coiffé d'une petite calotte couleur violet foncé et porte sa barbe blanche taillée en collier. Gilet et pantalon noirs, pardessus marron foncé. Derrière lui on aperçoit une esquisse du tableau de la *Mort de Michel-Ange*. Au fond, à droite, un casque pendu à la muraille. A gauche, sur le premier plan, un meuble bas sur lequel est posée une palette.

Signé dans le meuble : *T. Robert-Fleury.*

ROUSSEAU (Philippe), né à Paris. — Avenue Frochot, 15 (rue de Laval). (Voir les *Livres d'or* de 1879, 1880 et 1883.)

N° 2102. *Les Chrysanthèmes.*

H. 1m38. — L. 0m92.

Un gros bouquet de chrysanthèmes dans un vase de faïence blanche à large panse, posé sur une plaque de marbre. Au fond une glace Louis XVI à cadre sculpté, sur le coin de laquelle, à droite, tombe une draperie violette. Près du vase, à gauche, un verre à pied dans lequel trempent quelques roses; à droite, une bague à chaton d'émeraude et un gant jaune.

Signé à droite, en bas : *Ph. Rousseau.* 1884.

SAUTAI (Paul-Émile), né à Amiens, élève de MM. J. Le-



Ph. Rousseau pinx. G. Greux sc.

CHRYSANTHÈMES


Sautai pinx. Manesse sc.

PRIÈRE



Ségé pinx. Daumont sc.

EN PAYS CHARTRAIN

febvre et Robert Fleury. Méd. 1870, 2e cl. 1875, 3e cl. 1878 (E. U.). — Rue Notre-Dame-des-Champs, 74.

N° 2156. *Prière.*

H. 1m07. — L. 1m49.

Intérieur d'église blanche et nue. A droite, devant l'ouverture d'une grande voûte, sont agenouillées sur un petit banc deux religieuses en manteaux noirs et scapulaires blancs. A gauche, au deuxième plan, un banc de bois et un porte-cierge en bois. Dans l'angle du mur est suspendue une gravure en couleurs encadrée de noir.

Signé à gauche, en bas : *P. Sautai.*

SAUZAY (Adrien-Jacques), né à Paris, élève de M. Pasini. Méd. 3e cl. 1881, 2e cl. 1883. — Rue d'Orsel, 19. (Voir les *Livres d'or* de 1881 et de 1883.)

N° 2160. *Fin d'automne.*

H. 1m21. — L. 2m05.

Un étang marécageux couvert de joncs et de roseaux. Sur la rive, au milieu, à l'arrière-plan, on aperçoit quatre maisons basses, couvertes en tuiles, derrière une rangée d'arbres, et sur la gauche, au fond, une autre flaque d'eau entourée d'arbres. Feuillages jaunis, ciel gris et nuageux.

Signé à gauche, en bas : *A. Sauzay.*

Acquis par l'État.

SEGÉ (Alexandre), né à Paris. Méd. 1869, méd. 2e cl. 1873, ✻ 1874, méd. 3e cl. 1878 (E. U.). — Rue de Navarin, 21.

N° 2199. *En pays chartrain.*

H. 1m35. — L. 2m05.

Une large route dans une plaine sur laquelle s'avance un grand

troupeau de moutons conduit par un berger. Au deuxième plan, à gauche de la route, trois arbres et un petit groupe de chaumières ; à droite, une rangée de maisons basses et de murs. Au fond, les flèches de la cathédrale de Chartres. Grand ciel blanc et lumineux traversé d'un long nuage.

Acquis par l'État.

WAUTERS (Émile), né à Bruxelles. Méd. 2e cl. 1875, rapp. 1876, méd. d'honneur 1878 (E. U.), ✻ 1878. — A Bruxelles, rue Froissart, 111.

N° 2434. *Portrait d'enfant à cheval.*

H. 2m80. — L. 2m07. — Fig. grandeur naturelle.

Le cheval, qu'on voit de profil, tourné à gauche, sur une plage de sable, est de couleur isabelle. Le jeune garçon qui le monte est vêtu d'un costume de velours bleu. La tête nue, il tient les rênes de la main droite, et se retourne pour regarder en face, en posant sur la croupe sa main gauche dans laquelle il tient une coiffure noire. A ses pieds, sur le sable, un petit bouledogue noir, serrant une canne entre ses dents, dresse vers lui la tête. Au fond, on aperçoit quelques constructions sur la dune. Ciel gris chargé de nuages.

Signé à gauche, en bas : *Émile Wauters.* 1880.





SCULPTURE

GRAVURE EN MÉDAILLES ET SUR PIERRES FINES

MÉDAILLES DE PREMIÈRE CLASSE

LEVILLAIN (FERDINAND), né à Paris, élève de Jouffroy. Méd. 2e cl. 1882. — Rue du Chemin-Vert, 15. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

No 3706. *Les Éléments, les Mois et les Saisons.*

Coupe. Plâtre.

H. 1m00. — L. 1m00.

Au centre, Apollon sur son char. Alentour, quatre sujets symbolisant les quatre éléments : Vénus (*Aqua*), Vulcain (*Ignis*), Pomone

(*Terra*), Eurus, Zéphyr, Auster (*Aer*). Sur le marli les douze signes des *Mois* et douze scènes champêtres rappelant les diverses saisons.

Signé près de la figure de Vulcain : *F. Levillain fecit anno* 1884.

STEINER (Clément-Léopold), né à Paris, élève de Jouffroy. — Impasse du Maine, 11.

N° 3916. *Berger et Sylvain.*

Groupe. Plâtre. Figures nues de grandeur naturelle.

H. 2^m50. — L. 1^m05. — Pr. 0^m95.

Le berger, debout, les jambes écartées, tient en l'air, par la ceinture, de son bras gauche tendu, un Sylvain enfant, qu'il tire, en riant, de la main droite, par une tige de liane enroulée à son petit pied de bouc. Il porte suspendues à sa ceinture de cuir une peau de bête et une gourde. Entre ses jambes, à terre, une branche de ronces.

Acquis par l'État.

ROLARD (François-Laurent), né à Paris, élève de Jouffroy et de M. Crauk. Mention honorable 1881, méd. 3e cl. 1882. — Rue Mayet, 16. (Voir les *Livres d'or* de 1881 et de 1882.)

N° 3867. *Sauvé.*

Groupe. Plâtre. Figures nues de grandeur naturelle.

H. 1^m08. — L. 1^m05. — Pr. 1^m20.

Un homme nu, aux cheveux mouillés et pendants, sort de l'eau, posant en avant le pied gauche sur le sol. Il porte dans ses bras un adolescent qui s'affaisse, presque assis, sur sa jambe gauche, et lui tient par derrière les deux mains suspendues au cou. A sa gauche, une touffe de joncs.

MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE

PEYNOT (Émile-Edmond), né à Villeneuve-sur-Yonne, élève de Jouffroy et de M. Hiolle. Méd. 3e cl. 1883. — Villa Médicis, à Rome. (Voir le *Livre d'or* de 1883.)

N° 3815. *Pro patria.*

Statue. Plâtre. Figure nue de grandeur naturelle.

H. $0^{m}60$. — L. $1^{m}70$. — Pr. $0^{m}65$.

Jeune homme étendu à terre, sur le côté gauche, les jambes serrées, les yeux fermés, la tête pendante. Il tient dans la main gauche un tronçon de sabre brisé. Une bandelette entoure sa tête.

Acquis par l'État.

PERRAULT (Edmond), né à Paris, élève de M. Maillet. Mention honorable 1882. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 3807. *Abel.*

Statue. Marbre. Figure nue de grandeur naturelle.

H. $0^{m}55$. — L. $1^{m}65$. — Pr. $0^{m}60$.

L'adolescent est étendu à terre sur une peau de bête. Il est tombé du côté droit, les deux bras en avant, la jambe gauche repliée sous la droite. Son bras gauche pend en dehors, sur la plinthe.

Acquis par l'État.

MARIOTON (Eugène), né à Paris, élève de MM. A. Dumont, J. Thomas et Bonnassieux. Mention honorable 1882, méd. 3e cl. 1883. — Rue Michel-Bizot, 199. (Voir les *Livres d'or* de 1882 et de 1883.)

N° 3729. *Chactas.*

Statue. Plâtre. Figure nue de grandeur naturelle.

H. 1m50. — L. 0m80. — Pr. 0m80.

Il est assis sur un rocher, la jambe droite en avant, la jambe gauche repliée en arrière. Il se penche à droite, la tête baissée, en entourant de ses deux bras une croix de bois plantée dans le sol.

LABATUT (Jacques-Théodore-Dominique), né à Toulouse, élève MM. de Jouffroy, Falguière et Mercié. Méd. 3e cl. 1881. — A l'Académie de France, à Rome, et, à Paris, boulevard Saint-Michel, 115. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 3648. *La Pomme de discorde.*

Bas-relief. Plâtre. Figures nues de grandeur naturelle.

H. 3m00. — L. 2m40. — Pr. 0m65.

Pâris est assis, à gauche, sur un rocher ; son chien appuie son museau à sa jambe gauche. Derrière lui une chèvre couchée. Il tourne et redresse la tête à droite, vers Mercure descendant du ciel, qui lui remet une pomme de la main gauche et, dans sa droite levée, tient le caducée. En haut, sur la bande du Zodiaque, Vénus, l'Amour, Minerve, Jupiter et Junon. En bas, à droite, un tronc d'arbre.

Acquis par l'État.

CORBEL (Jacques-Ange), né à Paris, élève de MM. Cavelier et Thomas. Méd. 3e cl. 1877. — Rue de Vaugirard, 59, et à Malakoff, rue de la Chapelle, 17.

N° 3395. *La Colombe et la Fourmi.*

La fourmi le pique au talon,
Le vilain retourne la tête.
. . . .

(La Fontaine, *Fables*, II, xii.)

Statue. Marbre. Figure nue de grandeur naturelle.

H. 2m20. — L. 0m90. — Pr. 1m25.

Un jeune homme debout, posé sur le pied droit, les deux bras tendus, tenant son arc dans la main gauche. Il retourne la tête, pour regarder, par derrière, son pied gauche, dont la pointe pose sur une élévation de terrain et qu'une fourmi vient de piquer au talon.

Acquis par l'État.

N° 3396. *Un Charmeur de serpents.*

Statue. Plâtre. Figure nue de grandeur naturelle.

H. 2m10. — L. 0m85. — Pr. 1m.

Il se tient debout, le pied droit en avant, la main gauche sur la hanche, et se penche en arrière en tendant son bras droit, autour duquel s'enroule un gros serpent, la tête dressée, dont la queue lui traîne par derrière jusqu'à la hanche gauche. Il a les cheveux nattés et tient dans la main droite une petite baguette.

PÉPIN (Édouard-Félicien-Alexis), né à Paris, élève de M. Cavelier. — Rue Denfert-Rochereau, 89.

N° 3806. *Salomé.*

Statue. Plâtre. Figure décorative, de grandeur naturelle.

H. 2^m35. — L. 1^m10. — Pr. 0^m75.

En jupe brodée, les seins nus, les bras nus, les jambes nues, la taille serrée dans une ceinture d'orfèvrerie que retiennent sur ses épaules des chaînettes, le bras droit appuyé sur un bassin, tenant de la main gauche une rose sur ses genoux, elle est assise sur un coussin, au sommet d'un socle triangulaire. Ce socle, sur chaque face, porte une statuette dans une niche : 1° Un bourreau soulevant la tête du Précurseur dans la main gauche et tenant son épée dans la main droite. Au-dessous, l'inscription : MORS. 2° Une jeune femme dansant en agitant une écharpe. Au-dessous : SALTUS. 3° Saint Jean-Baptiste, la main droite levée, tenant une croix dans la main gauche. Au-dessous : VERBUM. Les pilastres sont ornés de rinceaux dans le style de la Renaissance italienne.

Acquis par l'État.

MÉDAILLES DE TROISIÈME CLASSE

MOMBUR (Jean-Ossaye), né à Ennezat (Puy-de-Dôme), élève de MM. Dumont et Bonnassieux. Mention honorable 1882. — Avenue de Ségur, 39 (villa Ségur). (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 3757. *Un Sauveteur.*

Sortant des flots amers, l'homme robuste et fort,
Le vigoureux plongeur, aussi beau qu'un athlète,
Porte l'enfant, longtemps roulé par la tempête,
Qui, pâle, entre ses bras s'affaisse à demi mort.
Affrontant le trépas, muet, sans terreurs vaines,
L'homme vient de lutter avec le gouffre noir.
Ses muscles sont tendus, le sang gonfle ses veines.
Il est calme pourtant, ayant fait son devoir.
D'un pied ferme et nerveux atteignant le rivage,
Le héros inconnu, le modeste vainqueur,
Songeant : « Il est sauvé! je sens battre son cœur »,
Penche son front bruni sur ce tendre visage.

(Gabriel Marc.)

Groupe. Plâtre. Figures nues de grandeur naturelle.

H. $2^{m}15$. — L. $0^{m}90$. — Pr. $0^{m}90$.

Un homme sortant de l'eau, le pied gauche en avant posé sur une pierre. Il porte un jeune garçon, qu'il soutient, du bras gauche sous l'aisselle, du bras droit sous les genoux pliés, en regardant sa tête penchée sur son épaule gauche. En face, à gauche, un pieu brisé avec un anneau auquel pend une corde nouée.

CHARPENTIER (Félix-Maurice), né à Bollène (Vaucluse), élève de MM. Cavelier et Doublemard. Mention honorable 1882. — Rue Chateaubriand, 11. (Voir le *Livre d'or* de 1882.)

N° 3367. *Jeune Faune.*

Statue. Plâtre. Figure nue de grandeur naturelle.

H. 1m40. — L. 0m90. — Pr. 0m75.

Il est assis sur un socle, la jambe droite en avant, le pied gauche posé sur une tête féminine de statue brisée, qu'il regarde en penchant la tête. Il tient de la main droite, derrière son dos, une houlette autour de laquelle s'enroule sa queue de bouc.

QUINTON (Eugène), né à Rennes, élève de M. Cavelier. — Rue Béranger, 7.

N° 3838. *L'Étoile du berger.*

Statue. Plâtre. Figure nue de grandeur naturelle.

H. 1m65. — L. 1m80. — Pr. 0m80.

Jeune homme, assis sur un rocher, la jambe droite pliée sous la gauche allongée. Il s'appuie sur le rocher de la main droite et, les yeux fermés, laisse tomber sa tête en arrière. Il est coiffé d'un chapeau qui porte une étoile à son sommet. Entre ses jambes, une longue houlette; sous ses pieds, une corne et une syrinx. A gauche, son chien, assis, dresse vers lui sa tête.

Acquis par l'État.

HANNAUX (Emmanuel), né à Metz, élève de MM. Dumont et Bonnassieux. — Boulevard Beaumarchais, 18.

N° 3593. *Bûcheron.*

Statue. Plâtre. Figure nue de grandeur naturelle.

H. 2m20. — L. 1m45. — Pr. 1m50.

Homme âgé, en marche, la jambe droite en avant. Il plie sous le poids d'un énorme fagot de bois posé sur ses épaules, qu'il soutient de la main droite au moyen d'un grand bâton, tandis que, de la gauche relevée, il tire la corde qui le lie.

LEFÈVRE (CAMILLE), né à Issy-sur-Seine, élève de M. Cavelier. Mention honorable 1881. — Rue de Rennes, 76. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 3679. *Le Gué.*

Groupe. Plâtre. Figure un peu plus grande que nature.

H. 2m10. — L. 0m77. — Pr. 1m16.

Jeune paysanne, pieds nus et bras nus, en jupe courte et chemise flottante, coiffée d'une capeline, en train de traverser un gué sur deux grosses pierres. Le pied droit en avant, elle relève sa jupe du même côté, et porte sous son bras gauche un petit enfant en chemise qui, de la main droite, s'emplit la bouche de raisin et tient une grosse grappe dans sa main gauche.

GUILLON (AUGUSTE-LOUIS), né à Paris, élève de MM. Auguste Dumont et A. Millet. — Avenue de Saint-Ouen, 11.

N° 3854. *Dernier Ennemi.*

Groupe. Plâtre. Animal de grandeur naturelle.

H. 1m00. — L. 1m75. — Pr. 0m95.

Un loup marchant sur un champ de bataille, parmi des monceaux de débris. La patte droite en l'air, il flaire, dans les herbes, la tête d'un cadavre coiffé d'un képi, sous une roue de canon brisé. Entre ses pattes, un fusil chassepot et un casque prussien.

PUECH (Denys), né à Gavernac (Aveyron), élève de Jouffroy et de MM. Falguière et Chapu. — Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 233.

N° 3831. *Jeune homme au poisson.*

Groupe. Marbre. Petite figure nue.

H. 1m15. — L. 0m55. — Pr. 0m60.

Debout, le pied droit dans l'eau, l'autre posé sur le rivage, il enfonce son bras gauche dans l'ouïe d'un énorme poisson qui se redresse et se tortille en se renversant sur lui. Il lui arrache en même temps l'autre ouïe de la main droite. Derrière lui, une touffe d'herbes aquatiques.

BARBAROUX (Pierre-François), né à Marseille, élève de M. Cavelier. — Rue de Vaugirard, 145.

N° 3265. *Graziella l'Almée.*

Statue. Plâtre. Figure nue de grandeur naturelle.

H. 2m45. — L. 0m70. — Pr. 0m75.

Posée sur la jambe gauche, le pied droit sur une flûte de Pan, les cheveux pendants, elle agite de la main gauche, au-dessus de sa tête, un tambourin qu'elle frappe du revers de la droite. Une légère draperie, retenue à sa taille par une bandelette, descend derrière elle, en flottant, jusqu'à son talon gauche.

BASSET (Urbain), né à Grenoble, élève de M. Cavelier. Mention honorable 1880. — Boulevard Saint-Jacques, 51. (Voir le *Livre d'or* de 1880.)

N° 3271. *Les Premières Fleurs.*

Statue. Marbre. Figure nue de grandeur naturelle.

H. 1m90. — L. 0m70. — Pr. 0m60.

Jeune fille debout, portant la coiffure égyptienne, avec un uroeus pour aigrette. De la main droite levée au-dessus de sa tête, elle pose à gauche une fleur de lotus dans sa chevelure, qu'elle retient de la main gauche. En bas, derrière elle, à gauche, une statuette de la déesse Pacht. Sur la plinthe, un scarabée. Sur le socle, une branche d'églantier.

Signé derrière le pied droit : *Urbain Basset.* 1884.

Acquis par l'État.

VERNON (Frédéric-Charles-Victor), né à Paris, élève de MM. Cavelier, Millet et Tasset. — Rue de Grenelle, 53.

N° 4019. *Quatre médailles dans un cadre.*

1° *Modèle de médaille pour une exposition.* Au milieu, une figure de Ville, assise sur un piédestal, la main gauche appuyée sur un écu, tend, de la droite, une couronne à un jeune homme, en tunique courte, qui s'avance, à gauche, ayant dans une main un marteau et dans l'autre un caducée. A droite est assis un Génie adolescent qui tient une trompette. En haut est écrit : *Exposition régionale.* En bas : F. Vernon, *sculps.* 1881 ;

2° *Portrait de M. le docteur Charcot.* Tête d'homme mûr, de profil, tournée à droite, le menton rasé, avec de longs cheveux;

3° *Modèle de médaille pour l'industrie.* Une femme drapée, le corps tourné à gauche, la tête de face, assise, et s'appuyant des deux mains sur un grand marteau. Au fond, des machines, des instruments, des cheminées d'usines. En haut est écrit : *Per industriam opes;*

4° *Portrait de M. E. Champion.* Tête de jeune garçon, de profil, tournée à gauche. Cheveux courts, col rabattu. A l'entour est écrit : *Jean-Joseph-Émile Champion.*

HENNEGUY (Louis-Honoré), né à Audeville (Oise), élève de M. Yerry. — Rue de l'Échiquier, 4.

N° 4001. *Neptune et Minerve se disputant l'honneur de nommer la ville d'Athènes.*

Médaillon. Nacre.

H. 0^m35. — L. 0^m33.

A gauche, Neptune, ayant à ses pieds le cheval; à droite, Minerve, regardant pousser l'olivier.





ARTISTES HORS CONCOURS

AUBÉ (Jean-Paul), né à Longwy (Meurthe-et-Moselle), élève de Duret et d'A.-L. Dantan. Méd. 2e cl. 1874, rappel 1876, méd. 3e cl. 1878 (E. U.). — Rue des Fourneaux, 74 (impasse Frémin).

No 3256. *Bailly.*

Statue. Bronze. Fig. grandeur naturelle.

H. 2m25. — L. 0m80. — Pr. 0m60.

Il est debout, la jambe gauche un peu en avant, la tête dressée vers sa droite, la main droite levée pour prêter serment. Il tient un papier dans la main gauche. Cheveux frisés, cravate flottante, veste longue à manchettes débordantes, culottes courtes, souliers à boucles.

Destinée à la Chambre des députés.

BECQUET (Just), né à Besançon, élève de Rude. Méd. 1869 et 1870, méd. 1re cl. 1877, méd. 2e cl. 1878 (E. U.), ✻ 1878. — Rue de Vaugirard, 127 (impasse du Mont-Tonnerre, 12).

No 3278. *Saint Sébastien.*

Statue. Marbre. Fig. nue de grandeur naturelle.

H. 3m00. — L. 1m00. — Pr. 0m90.

Le saint, lié à un grand arbre par le poignet gauche, la taille et le pied gauche, s'affaisse, la tête et le bras droit pendants en arrière, dans la fourche formée par une branche inférieure. Sa jambe droite tombe dans le vide, son genou gauche est replié. A sa ceinture est retenue par la corde l'extrémité d'une longue draperie qui, passant entre son flanc droit et la branche, retombe à grands plis jusqu'au pied du tronc. En bas, à gauche, un casque à haut cimier.

Acquis par l'État pour le Musée national du Luxembourg.

CHAPU (Henri-Michel-Antoine), membre de l'Institut, né au Mée (Seine-et-Marne), élève de Pradier, Duret et L. Cogniet. — Rue du Montparnasse, 19. (Voir les *Livres d'or* de 1879 et de 1882.)

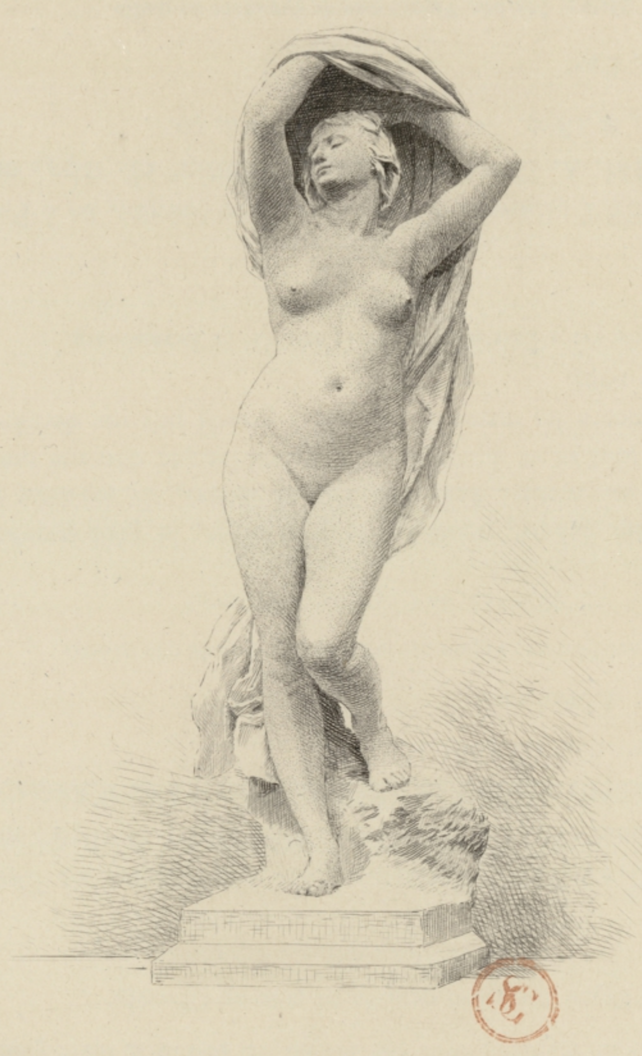
3360. *Pluton.*

Statue. Marbre. Figure nue plus grande que nature.

H. 1m35. — L. 0m60. — Pr. 1m20.

Le genou droit en terre, la main gauche appuyée sur son genou gauche plié, il vient de poser près de lui, de l'autre main, son trident dans l'herbe et regarde en face. Une draperie suspendue à son épaule par une lanière étroite lui flotte sur le dos. Sous ses pieds, des roseaux et des plantes aquatiques.

Figure décorative destinée au parc de Chantilly.



Gravé par de Billy d'après Delaplanche.

L' AURORE

N° 3361. *Proserpine.*

Statue. Plâtre. Figure plus grande que nature.

H. 1m35. — L. 0m60. — Pr. 1m20.

Le genou droit presque en terre, elle s'appuie sur le pied gauche et se baisse pour cueillir dans le gazon une fleur de la main droite. Sa chevelure, nouée à la grecque, est pendante sur ses épaules. Elle est vêtue d'une tunique légère qui découvre son sein droit et par-dessus laquelle flotte un manteau dont elle retient un pan de la main gauche.

Figure décorative destinée au parc de Chantilly.

DELAPLANCHE (Eugène), né à Paris, élève de Duret. Prix de Rome 1864; méd. 1866, 1868, 1870; ✵ 1876; méd. d'honneur 1878, méd. 1re cl. 1878 (E. U.). — Rue d'Assas, 68. (Voir le *Livre d'or* de 1881.)

N° 3447. *L'Aurore.*

Statue. Marbre. Figure nue un peu plus grande que nature.

H. 2m25. — L. 0m70. — Pr. 0m63.

Elle se tient debout, posée sur le pied droit, le pied gauche en arrière sur un rocher. Les yeux encore fermés, de ses deux bras dressés elle soulève et écarte de sa tête une longue draperie qui lui enveloppe encore les mains et retombe à grands plis par derrière le long de ses reins.

Acquis par l'État pour le Musée national du Luxembourg.

GUILBERT (Ernest-Charles-Démosthène), né à Paris, élève de MM. A. Dumont et Chapu. Méd. 3e cl. 1873, méd. 2e cl. 1875, ✵ 1879. — Rue de Vaugirard, 59.

N° 3578. *Ève.*

Statue. Marbre. Figure nue de grandeur naturelle.

H. 2m30. — L. 1m20. — Pr. 0m85.

Elle est debout, adossée à l'arbre, la jambe gauche en arrière, un peu relevée. Elle porte sa main gauche à sa nuque, tandis que de la droite elle arrache la pomme d'une branche chargée de fruits qui s'avance au-dessus d'elle. Le serpent, enroulé autour du tronc, montre sa tête à droite.

Signé : *E. Guilbert.* 1884.

Acquis par l'État.

GUILLAUME (Claude-Jean-Baptiste-Eugène), membre de l'Institut, né à Montbard (Côte-d'Or), élève de Pradier. — Boulevard Saint-Germain, 238. (Voir les *Livres d'or* depuis 1879.)

N° 3580. *Monument élevé à Duban, à l'École des Beaux-Arts.*

Buste en bronze sur une console en marbre. Figure de grandeur naturelle.

H. $2^{m}95$. — L. $0^{m}75$. — Pr. $0^{m}84$.

Devant la console se tient un petit génie nu, posé sur le pied droit, qui porte, de ses bras tendus, au-dessus de sa tête redressée, un cartouche sur lequel est écrit : *Félix Duban.* Le buste de Duban, posé sur un chapiteau, le représente en costume d'académicien, le manteau sur l'épaule gauche, avec la croix de commandeur suspendue au cou.

INJALBERT (Jean-Antonin), né à Béziers (Hérault), élève de M. Dumont. Prix de Rome 1874, méd. 2e cl. 1877, méd. 1re cl. 1878 (E. U.). — Rue du Val-de-Grâce, 18.

N° 3626. *Titan.*

Statue. Bronze. Figure nue de grandeur colossale.

H. $3^{m}60$. — L. $1^{m}10$. — Pr. $1^{m}10$.

Posé sur le pied gauche, la jambe droite en arrière, sur une saillie de

rocher, il se courbe, la tête penchée, sous le poids d'un énorme globe qu'il porte sur ses épaules et qu'il soutient de ses deux bras dressés. Une peau de bête, placée sous le globe, traîne le long de son dos. Autour du globe sont tracés les signes du zodiaque.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

LONGEPIED (LÉON), né à Paris, élève de MM. Cavelier, Mathurin Moreau et Couture. — Méd. 3e cl. 1880, méd. 1re cl. 1882; prix du Salon, 1882.) — Rue Denfert-Rochereau, 77. (Voir les *Livres d'or* de 1880 et de 1882.)

N° 3711. *Fiociniere.*

Statue, bronze, à cire perdue, fondue par Amodio, de Naples.
Figure nue de grandeur naturelle.

H. 1m05. — L. 1m45. — Pr. 0m67.

Jeune homme allongé sur la poitrine à l'extrémité d'un rocher. La jambe droite étendue en arrière, la jambe gauche pliée contre le rocher, il se penche au-dessus de la mer en serrant dans sa main droite le manche d'un harpon à cinq dents. A côté de lui, un petit vase plein d'eau.

Signé sur le rocher : *L. Longepied.* Naples, 1884.

ACQUIS PAR L'ÉTAT.

MILLET (AIMÉ), né à Paris, élève de Viollet-le-Duc et de David d'Angers. Méd. 1re cl. 1857, ✻ 1859, méd. 1re cl. 1867 (E. U.), officier ✻ 1870, rapp. méd. 1re cl. 1878 (E. U.). — Boulevard des Batignolles, 21.

N° 3751. *Tombeau de S. A. R. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha, duc de Saxe, général-major autrichien (époux de la prin-*

cesse Clémentine d'Orléans), mort à Ebenthal (Autriche), le 26 *juillet* 1881.

Monument. Marbre. Fig. grandeur naturelle.

H. 1^m40. — L. 2^m00. — Pr. 2^m60.

Deux lits funéraires, placés côte à côte, dont l'un, à gauche, est vide et couvert d'une draperie fleurdelisée. Sur celui de droite, le duc, la tête nue, en costume militaire, est étendu, enveloppé dans un grand manteau. Il serre, dans la main droite, son épée sur sa poitrine et tient sa main gauche allongée sur le fourreau. Au chevet, entre les deux lits, est agenouillé un enfant nu qui soutient, d'un côté, l'écusson de Saxe-Cobourg-Gotha, au-dessus de l'effigie du duc, de l'autre, celui de la maison d'Orléans, au-dessus du lit vide.





APPENDICE

DÉCRET

Du 11 mai 1883

QUI RECONNAIT COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts;

Vu la demande formée par l'Association des artistes français, à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique;

Vu les statuts de la Société;

Vu les documents relatifs à la situation financière de la Société;

Vu les autres pièces produites à l'appui de la demande;

Vu les renseignements recueillis par l'administration sur la Société;

Vu l'avis du Préfet de police, en date du 2 octobre 1882;

Vu l'avis du Préfet de la Seine, en date du 26 octobre 1882;

Le Conseil d'État entendu,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — La Société des artistes français, dont le siège est à Paris, est reconnue d'utilité publique.

ART. 2. — Sont approuvés les statuts de la Société tels qu'ils sont annexés au présent décret.

ART. 3. — Le Président du Conseil, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 11 mai 1883.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

JULES FERRY.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

STATUTS

DÉNOMINATION ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ.

Article premier. — Il est fondé, entre les artistes français, une Société qui a pour objet :

1° De représenter et défendre les intérêts généraux des artistes français, notamment par l'organisation des Expositions annuelles des beaux-arts;

2° De prêter aide et assistance à ses membres dans toutes les occasions où cela pourrait leur être utile.

Elle prend le titre de : *Société des Artistes français.*

Son siège social est fixé à Paris.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 2. — La Société existe entre les signataires du présent acte et tous ceux qui, remplissant la condition d'admissibilité ci-après prévue, signeront, suivant les formules arrêtées par le Comité, leur adhésion aux présents statuts.

Elle est ouverte à tous les artistes français qui ont été admis par un jury au moins une fois à l'Exposition annuelle des artistes vivants dite : *le Salon*, ou aux Expositions universelles françaises (classe des beaux-arts), ainsi qu'à tous ceux qui y auront été admis au moins une fois dans l'avenir.

Art. 3. — Les Associés sont répartis, suivant leur spécialité, en quatre sections qui comprennent :

La première : la peinture;

La deuxième : la sculpture, la gravure en médailles et la gravure sur pierres fines;

La troisième : l'architecture,

Et la quatrième : la gravure et la lithographie.

Un associé peut être membre de plusieurs sections s'il remplit dans chacune d'elles les conditions exigées par l'article 2 pour faire partie de la Société.

Art. 4. — Le titre de Sociétaire ne confère pas le droit d'être admis aux Expositions annuelles des beaux-arts sans être soumis à l'examen du Jury.

Art. 5. — Le titre de membre d'honneur peut être conféré par le Comité aux personnes qui auront rendu d'importants services à l'art ou à la Société.

Ce titre ne confère pas le droit de prendre part aux assemblées générales.

RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 6. — Les ressources de la Société consistent en :

1° Une cotisation annuelle dont le chiffre est fixé par le Comité;

2° Les bénéfices des Expositions des beaux-arts;

3° Les dons et legs qui seront offerts à la Société,

4° Et ses revenus.

Tout associé peut s'exonérer de la cotisation annuelle moyennant le versement d'un capital déterminé par le Comité.

Art. 7. — Les ressources de la Société sont affectées :

1° A l'organisation et au fonctionnement des Expositions annuelles. A cet effet, un fonds spécial de deux cent mille francs sera tout d'abord constitué sur les premières ressources de la Société et placé dans une caisse publique, et, si ce fonds vient à être entamé, la somme distraite sera rétablie aussitôt que possible;

2° Aux acquisitions et dépenses pour objets mobiliers ou immobiliers votées soit par le Comité, soit par l'Assemblée générale des Associés;

3° Aux secours, dons, encouragements et récompenses accordés, au nom de la Société, par le Comité;

4° Enfin, à la création et à l'accroissement d'un fonds de réserve qui sera placé dans une caisse publique.

Le tout suivant les règles et dans les proportions fixées chaque année lors de l'établissement du budget, en répartissant les dépenses à faire dans l'intérêt de chaque section, proportionnellement au nombre de ses adhérents.

Le Comité détermine le mode d'emploi du fonds de réserve, sans qu'aucun des Sociétaires puisse réclamer une part des bénéfices de la Société, dont le but n'est pas la recherche de gains particuliers, mais la défense d'intérêts collectifs et le développement des œuvres d'aide et de protection mutuelles.

ADMINISTRATION.

Art. 8. — L'administration de la Société est confiée à un Comité composé de quatre-vingt-dix membres pris parmi les associés et dont le mandat est gratuit.

Art. 9. — Le premier Comité se compose des quatre-vingt-dix membres élus le trois novembre mil huit cent quatre-vingt-un par les artistes français.

Il restera en fonctions pendant trois ans à partir du jour de son élection.

Le Comité est intégralement renouvelé tous les trois ans; les membres sortants sont rééligibles.

Chaque membre du Comité est élu par les Associés de sa section, et non par l'ensemble des Associés, et chaque section des artistes associés sera représentée dans la proportion suivante, savoir :

La section de peinture, par cinquante membres, ci. 50
Celle de sculpture, par vingt membres, ci. 20
Celle d'architecture, par dix membres, ci. 10
Et celle de gravure, par dix membres, ci. 10

Total égal : quatre-vingt-dix membres. 90

Les membres du Comité représentant une de ces sections pourront se réunir pour discuter les affaires qui lui sont propres et régler l'emploi des fonds qui proviendront de la répartition qui sera faite conformément à l'article 7 ci-dessus.

Les décisions qui en résulteront seront portées à la connaissance du Comité qui ne pourra s'y opposer qu'autant qu'elles lui sembleraient empiéter sur les droits d'une autre section ou porter atteinte aux intérêts généraux de la Société.

Art. 10. — En cas de vacance par décès, démission ou autre empêchement, le Comité pourvoit aux remplacements en prenant à la suite les artistes qui ont obtenu le plus de voix lors de l'élection précédente.

Art. 11. — Chaque année, le Comité nomme parmi ses membres un Président, deux Vice-Présidents, quatre Secrétaires, dont un par section, et un Trésorier, qui sont rééligibles.

En cas d'absence des Président et Vice-Présidents, il nomme parmi ses membres celui qui doit remplir les fonctions de Président.

Art. 12. — Le Comité se réunit au siège social une fois tous les trois mois. Il peut être réuni extraordinairement sur la demande du Sous-Comité qui sera ci-après créé.

La présence de vingt-cinq membres au moins est nécessaire pour la validité des délibérations qui sont prises à la majorité des voix, sauf dans le cas ci-après prévu en l'article 14.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Nul ne peut voter par procuration dans le sein du Comité.

Art. 13. — Le procès-verbal de chaque séance est transcrit sur un registre spécial, signé du Président et du Secrétaire.

Les extraits ou copies à produire sont signés par le Président ou l'un des Vice-Présidents.

Art. 14. — Le Comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration de toutes les affaires sociales.

La nomenclature suivante n'est qu'indicative et non limitative de ses droits et pouvoirs :

Il représente la Société dans toutes les circonstances et agit en son nom.

Il exerce, tant en demandant qu'en défendant, toutes actions judiciaires et administratives.

Il fait tout Règlement pour le régime intérieur ou extérieur de la Société, et pourvoit à tous les besoins de l'administration de la Société.

Il propose à l'Assemblée générale toute modification aux Statuts.

Il a la complète organisation des Expositions.

Il statue sur la répartition des locaux des Expositions entre les différents arts suivant le sectionnement ci-dessus indiqué. Cette répartition devra, pour être définitive, être approuvée par les deux tiers des membres du Comité.

Il arrête le budget annuel des recettes et dépenses de la Société.

Il donne et prend à bail les locaux nécessaires à la Société.

Il achète et vend tous immeubles; il contracte toutes obligations et confère toutes hypothèques; il achète et vend toutes valeurs mobilières et consent à cet effet tous transferts; il paye et reçoit toutes sommes; il donne toutes quittances et consent tous désistements.

Il conclut tous marchés.

Il nomme ou révoque tous employés, agents ou mandataires, détermine leurs attributions et fixe leurs traitements.

Il admet les nouveaux adhérents et les membres d'honneur, et propose à l'Assemblée générale les radiations s'il y a lieu.

Il statue sur les demandes d'aide et assistance.

Il décide s'il y a lieu pour la Société de prendre en main les intérêts privés se rattachant à une question artistique et concernant un Sociétaire.

Il traite, transige et compromet sur tous les intérêts de la Société.

Il accepte les dons et legs faits à la Société.

Il arrête les comptes qui doivent être soumis à l'Assemblée générale.

Il convoque l'Assemblée générale des Sociétaires au moins une fois chaque année et, en outre, chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Il convoque également les sections des Sociétaires pour les élections nécessitées par le renouvellement triennal du Comité.

En cas de non-paiement par un Sociétaire de la cotisation annuelle, le Comité décide si le recouvrement doit en être exigé, ou s'il y a lieu de provoquer la radiation de ce Sociétaire.

Art. 15. — Les délibérations du Comité relatives à des emprunts, à des acquisitions d'immeubles, à l'acceptation de dons et legs, sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

Art. 16. — Le Comité constitue chaque année un Sous-Comité composé de vingt-six de ses membres.

Ce Sous-Comité est chargé d'expédier les affaires courantes, sous la condition expresse de rendre compte de sa gestion, tous les trois mois, au Comité.

Le Président, les Vice-Présidents du Comité, ainsi que les Secrétaires et le Trésorier, font partie de droit de ce Sous-Comité avec leurs mêmes qualités.

Les dix-huit autres membres sont nommés au scrutin par chacun des groupes du Comité représentant une section. Ils se composent de:

Dix membres pour la section de peinture;

Quatre membres pour la section de sculpture;

Deux membres pour la section d'architecture,

Et deux membres pour la section de gravure.

La présence de neuf membres du Sous-Comité est nécessaire pour la validité des délibérations.

Le procès-verbal des délibérations prises par le Sous-Comité est transcrit sur un registre spécial.

Les extraits à en produire sont signés par le Président ou l'un des Vice-Présidents.

Art. 17. — La Société est valablement représentée en justice par son Trésorier ou un membre délégué par le Sous-Comité.

Tous traités, engagements et actes quelconques autorisés par le Comité ou le Sous-Comité sont valables s'ils sont revêtus de la signature du Président ou d'un seul membre délégué.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

Art. 18. — Une Assemblée générale a lieu au moins une fois par an.

Elle est composée de tous les sociétaires, convoqués par lettre. Une insertion, faite au moins quinze jours à l'avance dans quatre journaux, indiquera également le lieu, le jour et l'heure de la convocation.

Pour que ses délibérations soient valables, l'Assemblée générale doit réunir le vingtième des membres de la Société. Si cette condition n'est pas remplie sur une première convocation, l'Assemblée générale convoquée une seconde fois, à quinze jours d'intervalle au moins, délibère valablement, quel que soit le nombre des membres qui la composent.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Art. 19. — En cas de modifications à apporter aux Statuts, l'Assemblée générale devra être composée du quart au moins des Sociétaires, et la délibération devra être prise à la majorité des deux tiers des membres présents.

Si l'Assemblée ne réunit pas un nombre suffisant de sociétaires, une nouvelle Assemblée générale sera convoquée, et sa délibération sera valable quel que soit le nombre des membres présents, mais elle devra toujours être prise à la majorité des deux tiers.

Les modifications aux Statuts devront être soumises à l'approbation du Gouvernement.

Art. 20. — Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Comité ou l'un des Vice-Présidents. Il est assisté par les Secrétaires qui rédigent le procès-verbal et font l'office de scrutateurs.

Nul ne peut se faire représenter aux Assemblées générales par un mandataire, ce mandataire fût-il Sociétaire lui-même.

Art. 21. — L'ordre du jour est arrêté par le Comité.

Il n'y est porté que les propositions émanant de lui ou celles qui lui ont été communiquées huit jours au moins avant la réunion par un groupe représentant au moins cent associés.

Il ne peut être mis en délibération que les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 22. — L'Assemblée générale entend le rapport du Comité sur l'état des travaux de la Société et sur la situation financière.

Elle discute, s'il y a lieu, et approuve les comptes.

Elle statue sur les radiations des Sociétaires, mais seulement sur la proposition du Comité.

Elle délibère et statue souverainement sur tous les intérêts de la Société et confère au Comité les pouvoirs supplémentaires qui seraient reconnus utiles.

Art. 23. — Les délibérations de l'Assemblée générale sont constatées sur un registre spécial par des procès-verbaux signés des membres du bureau. La feuille de présence certifiée par les membres du bureau est annexée au procès-verbal.

Les copies ou extraits à produire des délibérations de l'Assemblée sont signés par le Président du Comité et un Secrétaire.

DISSOLUTION.

Art. 24. — L'Assemblée générale, à la majorité des trois quarts des membres présents, représentant au moins le tiers des Sociétaires, pourra prononcer la dissolution de la Société et nommer un ou plusieurs liquidateurs avec les pouvoirs les plus étendus.

Les membres qui auraient cessé de faire partie de la Société au jour de la dissolution, ainsi que les héritiers des membres décédés avant le prononcé légal de cette dissolution, n'auraient dans ce cas ni droit à exercer ni réclamation à produire dans l'actif.

Cet actif sera remis à une œuvre analogue à celle qui fait l'objet des présents Statuts, désignée par le Ministre des Beaux-Arts.

Vu à la Section de l'Intérieur, le 14 mars 1883 :

Le Rapporteur :

H. DE VILLENEUVE.

Ces Statuts ont été délibérés et adoptés par le Conseil d'État dans sa séance du 19 avril 1883.

Le Maître des Requêtes,
Secrétaire général du Conseil d'État,

A. DE FOUQUIER.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 11 mai 1883.

EXPOSITION PUBLIQUE

DES

OUVRAGES DES ARTISTES VIVANTS

POUR L'ANNÉE 1884

RÈGLEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE Ier. — *Du Dépôt des ouvrages.*

ARTICLE PREMIER. — L'Exposition annuelle des ouvrages des artistes vivants aura lieu au palais des Champs-Élysées, du jeudi 1er mai au vendredi 20 juin 1884.

Elle sera ouverte aux productions des artistes français et étrangers.

Les ouvrages devront être déposés au palais des Champs-Élysées, conformément au règlement particulier de chaque section. Aucun sursis ne sera accordé pour quelque motif que ce soit. En conséquence, l'Administration du Salon considérera toute demande de sursis comme nulle et non avenue.

ART. 2. — Sont admises au Salon les œuvres des six genres ci-après désignés :

1° Peinture ;

2° Dessins, aquarelles, pastels, miniatures, émaux, faïences, porcelaines, cartons de vitraux et vitraux, à l'exception toutefois des cartons de vitraux et vitraux qui ne représenteraient que des sujets d'ornementation ;

3° Sculpture ;

4° Gravure en médailles et gravure sur pierres fines ;

5° Architecture ;

6° Gravure et lithographie.

Art. 3. — Ne pourront être présentés :

Les copies, sauf celles qui reproduiraient un ouvrage par un procédé différent;

Les ouvrages qui ont figuré aux Expositions précédentes de Paris;

Les tableaux et autres objets sans cadre;

Les ouvrages d'un artiste décédé, à moins que le décès ne soit postérieur à l'ouverture du dernier Salon;

Les ouvrages anonymes;

Les sculptures en terre non cuite et les réductions d'ouvrages de sculpture déjà exposés.

Art. 4. — Les ouvrages envoyés à l'Exposition devront être expédiés francs de port à M. le Président du Conseil d'administration du Salon, au palais des Champs-Élysées.

Chaque ouvrage pourra être muni d'un cartel portant le nom de l'auteur et l'indication du sujet.

Art. 5. — Chaque artiste, en déposant ou faisant déposer ses œuvres, devra en même temps donner une notice signée de lui, contenant ses nom et prénoms, *sa nationalité*, le lieu et la date de sa naissance, le nom de ses maîtres, la mention des récompenses obtenues par lui aux expositions de Paris, sa qualité de prix de Rome ou de prix du Salon, son adresse, le sujet et les dimensions de ses ouvrages.

Ceux qui ne pourraient accompagner leurs œuvres devront les faire déposer par une personne munie de leur autorisation écrite.

Art. 6. — Les ouvrages de chacun des six genres désignés ci-dessus devront être inscrits sur une notice séparée.

Art. 7. — Un appendice du catalogue sera consacré aux édifices publics ou privés construits par les architectes, ainsi qu'aux ouvrages de peinture ou de sculpture exécutés pour la décoration de ces monuments, et qui, par la place fixe qu'ils occupent, ne sont pas susceptibles de figurer au Salon.

Art. 8. — Dès que les ouvrages auront été enregistrés, nul ne sera admis à les retoucher.

Art. 9. — Aucun ouvrage ne pourra être reproduit sans une autorisation écrite de l'auteur.

Art. 10. — L'Administration du Salon mettra tous ses soins à assurer la bonne conservation des objets d'art qui lui seront confiés par les artistes, mais elle décline d'avance toute responsabilité pécuniaire dans le cas où ils se trouveraient endommagés ou perdus pour quelque cause que ce soit. Elle fait les mêmes réserves en ce qui concerne les erreurs ou les omissions qui pourraient être commises au catalogue.

Nul objet ne pourra être retiré avant la clôture de l'exposition, à moins de circonstances exceptionnelles dont le Conseil d'administration sera seul juge.

L'ouvrage détérioré volontairement, pour une cause quelconque, par l'artiste exposant lui-même sera maintenu à la place qu'il occupait, et l'artiste qui l'aura détérioré pourra être privé temporairement du droit d'exposer au Salon, sur une décision du Conseil d'administration.

Les ouvrages admis au Salon devront être retirés avant le 10 juillet. Ils ne seront rendus que sur la présentation du récépissé. Après le délai précité, les ouvrages cesseront d'être sous la surveillance de l'Administration du Salon.

CHAPITRE II. — *De l'Admission.*

Art. 11. — L'admission des ouvrages présentés par les artistes sera prononcée par un jury élu à la majorité relative. Il n'y a pas d'incompatibilité entre les fonctions de juré et celles de membre du comité de la Société des Artistes français.

Le jury sera divisé en quatre sections :

La première comprendra la peinture, les dessins, pastels, aquarelles, miniatures, porcelaines, faïences, émaux, cartons de vitraux et vitraux ;

La deuxième comprendra la sculpture, la gravure en médailles et la gravure sur pierres fines ;

La troisième, l'architecture ;

La quatrième, la gravure et la lithographie.

Art. 12. — Sont électeurs, dans la section où ils envoient leurs œuvres, tous les artistes français ayant déjà été admis au moins une fois au Salon dans ladite section ou aux Expositions universelles de Paris.

Les artistes électeurs seront admis à voter après avoir apposé leur signature sur un registre spécial. Chacun d'eux déposera dans l'urne de la section où il a droit de vote un bulletin plié, portant les noms des jurés choisis par lui.

Les électeurs qui ne pourraient venir voter en personne, au jour indiqué pour le vote de chaque section, pourront envoyer leur bulletin à M. le Président du Conseil d'administration, au palais des Champs-Élysées, sous un pli cacheté signé de leurs nom et prénoms, et *portant la date de leur dernier Salon*. Ces votes seront consignés sur le registre des électeurs.

Art. 13. — Le dépouillement de chaque scrutin sera fait avec toutes les garanties nécessaires pour en assurer la sincérité, aussitôt après la clôture des urnes et en présence de M. le Président du Conseil d'administration ou de ses délégués et des artistes qui voudront assister à cette opération.

S'il y a lieu de pourvoir au remplacement d'un ou de plusieurs jurés élus, il y sera pourvu en prenant à la suite dans l'ordre du scrutin.

Art. 14. — Pour l'admission de toute œuvre soumise au jury, la majorité des membres présents est indispensable.

En cas de partage, l'admission sera prononcée.

Le placement des ouvrages sera fait conformément aux indications données par le jury.

Jusqu'à l'ouverture de l'Exposition, les portes du Salon seront rigoureusement fermées à toutes les personnes qui n'y seraient pas appelées par suite de leurs fonctions ou d'une convocation spéciale. Cette disposition ne s'applique ni au Ministre des Beaux-Arts, ni au Directeur général des Beaux-Arts, ni au Commissaire général des Expositions des Beaux-Arts.

CHAPITRE III. — *Des Récompenses.*

Art. 15. — Toutes les récompenses seront votées conformément au règlement particulier de chacune des sections.

Une médaille d'honneur pourra être décernée dans chaque section.

Les autres médailles seront de trois classes.

Des mentions honorables pourront être décernées par le jury à la suite des troisièmes médailles.

Nul artiste ne pourra obtenir une récompense d'un ordre inférieur ou égal aux récompenses qu'il a déjà obtenues. La médaille d'honneur seule est exceptée de cette disposition.

Les médailles et rappels de médailles antérieurs à 1864 ont la valeur des médailles actuellement décernées. La médaille unique établie par le règlement de 1864 a la valeur d'une troisième médaille si elle n'a été obtenue qu'une fois, d'une deuxième si elle a été obtenue deux fois, d'une première si elle a été obtenue trois fois.

Art. 16. — Les œuvres récompensées seront, lors du remaniement du Salon, désignées au public par des cartels.

Art. 17. — Les récompenses seront distribuées par le Comité et les quatre sections du jury, en séance solennelle, dans l'ordre même où elles auront été votées.

CHAPITRE IV. — *Des Entrées.*

Art. 18. — L'Exposition sera ouverte tous les jours de la semaine de huit heures du matin à six heures du soir, sauf le lundi, jour où les portes n'ouvriront qu'à midi.

Les jours fériés, les portes seront ouvertes à huit heures du matin.

Le droit d'entrée est fixé à deux francs avant midi et à un franc dans la journée. Par exception, le jour de l'ouverture et le vendredi de chaque semaine, le droit d'entrée est fixé à cinq francs toute la journée. Le dimanche, les portes ouvriront à huit heures; le prix d'entrée sera de un franc; à partir de dix heures, l'entrée sera gratuite; les portes d'entrée seront fermées à cinq heures. Dans le cas où l'affluence des visiteurs serait trop grande, l'Administration se réserve la faculté de fermer momentanément les portes.

Art. 19. — Des cartes d'entrée rigoureusement personnelles seront mises à la disposition des artistes exposants. Ces cartes seront distribuées aux ayants droit dans les bureaux du secrétariat de l'Administration du Salon, au palais des Champs-Élysées. Les artistes, pour s'en servir, devront y apposer leur signature.

Art. 20. — Il sera fait un service de cartes d'entrée à la presse.

Art. 21. — Il y aura des cartes d'abonnement pour la durée de l'Exposition.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

A CHAQUE SECTION

PEINTURE, DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, ETC.

ARTICLE PREMIER. — Les ouvrages de peinture, dessins, aquarelles, pastels, miniatures, porcelaines, faïences, émaux, cartons de vitraux et vitraux, devront être déposés au Palais de l'Industrie, du mercredi 5 mars au samedi 15 mars inclusivement, de onze heures à six heures.

Les artistes ne pourront envoyer que deux ouvrages pour la section de peinture à l'huile, et deux ouvrages pour celle des dessins, aquarelles, pastels, etc.

Sera considéré comme ne faisant qu'une seule œuvre tout assemblage d'ouvrages appartenant à cette seconde section (dessins, aquarelles, etc.), placés dans un cadre dont chaque côté, mesuré extérieurement, n'excédera pas $1^{m}20$.

ART. 2. — *Le maximum pour la dimension des bordures sera de* $0^{m}30$ *en largeur et de* $0^{m}20$ *en épaisseur.*

Les ouvrages seront encadrés, à l'exclusion de toutes autres, dans des bordures dorées, noires ou en bois naturel foncé.

Les ouvrages ayant des cadres de forme ronde ou ovale, ou à pans coupés, devront être ajustés sur des planches dorées et de forme rectangulaire.

ART. 3. — Le vote pour le jury de la section de peinture, dessins, etc., aura lieu au palais des Champs-Élysées le lundi 17 mars, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Ce jury se composera de 40 membres, sans distinction de genre.

Tout artiste nommé membre du jury devra, par une lettre adressée au président, faire connaître s'il accepte ou refuse les fonctions de juré.

Tout juré qui, sans s'être fait excuser, n'aura pas assisté à trois séances consécutives, sera considéré comme démissionnaire.

ART. 4. — Les opérations du jury ne seront valables que lorsque la moitié plus un des membres du jury sera présente devant l'œuvre jugée.

Tout artiste hors concours ou médaillé sera admis sans examen.

Le jury ne pourra recevoir plus de 2,500 tableaux et plus de 800 dessins, vu l'impossibilité absolue d'en placer convenablement un plus grand nombre.

Lors de la réception des œuvres, chaque jour, on prendra, en suivant la liste des jurés élus, trois membres du jury qui seront chargés de présider à tour de rôle.

ART. 5. — Le jury, en recevant chaque œuvre, lui donnera un numéro de placement. Il y aura trois numéros. Ces numéros seront collés sur les cadres jusqu'à la fin du placement et seront consignés au procès-verbal, où chaque artiste pourra vérifier celui qu'il a obtenu.

Cet article s'applique également aux œuvres exemptes de l'examen du jury.

Art. 6. — Le jury de la section de peinture, dessins, etc., disposera de quarante médailles qu'il répartira, à son gré, dans les trois classes, suivant les besoins du Salon.

Le chiffre de quarante médailles ne pourra pas être dépassé.

L'artiste qui aura déjà obtenu une première ou une seconde médaille, qu'elle ait été précédée ou non d'une troisième, sera hors concours et ne pourra plus obtenir d'autre distinction que la médaille d'honneur.

Toutes les médailles, à l'exception de cette dernière médaille, seront votées par le jury devant les œuvres exposées. Le vote aura lieu séparément pour les médailles de chaque classe; il sera secret, et les médailles seront décernées aux artistes qui auront obtenu le plus grand nombre de voix, pourvu toutefois que ce nombre représente la majorité absolue des jurés votants.

Art. 7. — Une médaille d'honneur pourra être décernée.

Elle sera votée par tous les artistes hors concours, exposants ou non exposants, et le jury de la section réuni en assemblée sous la présidence du président du jury.

Elle ne donnera lieu qu'à trois tours de scrutin au plus et sera décernée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les bulletins blancs compteront comme suffrages exprimés.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

SCULPTURE,
GRAVURE EN MÉDAILLES ET GRAVURE SUR PIERRES FINES.

Article premier. — Les ouvrages de sculpture, gravure en médailles et gravure sur pierres fines, devront être déposés au Palais de l'Industrie, du vendredi 21 mars au jeudi 10 avril inclusivement, de dix heures à cinq heures.

Passé ce délai, aucun ouvrage ne sera accepté.

Art. 2. — Les artistes pourront envoyer deux ouvrages pour la sculpture, deux pour la gravure en médailles ou sur pierres fines. Tout assemblage d'ouvrages dans un même cadre sera considéré comme une seule œuvre.

Tout artiste hors concours ou médaillé sera admis sans examen.

Art. 3. — Le jury sera composé de 30 membres nommés au scrutin de liste; il comprendra 24 statuaires, 2 sculpteurs d'animaux, 3 graveurs en médailles, 1 graveur sur pierres fines. Le nombre des jurés suppléants sera de cinq, dont un graveur sur pierres fines.

A la suite de deux absences non motivées d'un juré titulaire, celui-ci sera considéré comme démissionnaire et sera remplacé.

Les opérations du jury ne seront valables que lorsque la moitié plus un des membres du jury sera présente devant l'œuvre jugée.

Le juré supplémentaire ne pourra fonctionner que lorsqu'il aura été convoqué pour remplacer un juré titulaire.

Art. 4. — Le vote pour la formation du jury aura lieu au Palais de l'Industrie, le vendredi 11 avril, de dix heures à quatre heures. Il sera immédiatement procédé au dépouillement du scrutin.

Art. 5. — Le jury disposera de vingt médailles, qu'il répartira en trois classes, suivant l'appréciation faite par lui de la valeur des ouvrages exposés.

Deux de ces vingt médailles devront être attribuées à la gravure en médailles et sur pierres fines.

Art. 6. — Une médaille d'honneur pourra être décernée à l'œuvre la plus remarquable. Elle sera votée par tous les artistes français sculpteurs et graveurs en médailles et sur pierres fines hors concours, exposants ou non exposants, ayant obtenu soit la décoration, soit la médaille d'honneur, soit une première médaille, soit une seconde médaille, ou au moins deux médailles uniques instituées par le règlement de 1863, et le jury de la section, réunis en assemblée sous la présidence du président du jury.

Elle ne donnera lieu qu'à trois tours de scrutin, et sera décernée à la majorité des suffrages exprimés.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

ARCHITECTURE.

Article premier. — Les ouvrages d'architecture devront être déposés au Palais de l'Industrie, du 2 au 5 avril inclusivement, de dix à cinq heures.

Art. 2. — Les architectes pourront envoyer deux ouvrages. Chaque ouvrage pourra se composer de plusieurs châssis ; toutefois, dans le but de répartir l'emplacement disponible d'une façon équitable, le jury aura la faculté d'écarter les dessins qu'il ne jugerait pas indispensables à l'intelligence de l'œuvre présentée.

Art. 3. — Les copies de dessins ne pourront être acceptées. Des photographies ou des monographies pourront être exposées, mais seulement à titre de renseignements complémentaires, dont le jury appréciera l'opportunité.

Ne pourront prendre part aux récompenses, sauf à celle de la médaille d'honneur, les œuvres qui auront figuré dans des concours publics ou dans ceux de l'École des Beaux-Arts.

Seront exceptés les projets primés suivis d'exécution et les projets diplômés.

Art. 4. — Les architectes pourront exposer des modèles en relief.

Un modèle en relief présenté par un architecte comptera pour l'un des ouvrages qu'il a le droit de présenter, à moins que ce modèle ne soit le complément d'un de ces ouvrages.

Art. 5. — Le vote pour le jury d'architecture aura lieu au Palais de l'Industrie, le lundi 7 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Le jury se composera de 14 membres, dont deux supplémentaires.

Art. 6. — Le jury d'architecture pourra disposer de douze médailles.

La médaille d'honneur ne donnera lieu qu'à un tour de scrutin. Elle sera décernée à l'artiste qui aura obtenu le plus grand nombre de voix, pourvu que ce nombre de voix représente au moins les deux tiers plus un de l'effectif du jury.

Les autres médailles pourront donner lieu à deux tours de scrutin, le premier à la majorité absolue, le second à la majorité relative.

Les médailles de première classe ne pourront être décernées qu'à des compositions ou des projets de restauration d'une importance capitale.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE.

Article premier. — Les ouvrages de gravure et de lithographie devront être déposés au Palais de l'Industrie, du 2 au 5 avril inclusivement, de dix heures à cinq heures.

Les exempts de l'examen du jury d'admission pourront, jusqu'au 27 avril inclusivement, substituer une nouvelle épreuve à celle qui aura été déposée en temps utile.

Ne pourront être présentées les photogravures, les copies en fac-similé de gravures antérieurement exécutées dans un genre différent.

Art. 2. — La section de gravure et lithographie sera divisée en quatre sous-sections : la gravure au burin, la gravure à l'eau-forte, la gravure sur bois et la lithographie. — Chaque artiste pourra envoyer deux ouvrages dans chacune de ces quatre sous-sections.

Sera considéré comme ne formant qu'une seule œuvre tout assemblage de gravures ou lithographies placées dans un cadre dont chaque côté, mesuré extérieurement, n'excédera pas $1^{m}20$.

Art. 3. — Le maximum des marges des gravures ou lithographies sera de $0^{m}20$.

Art. 4. — Le vote pour le jury de la section de gravure et lithographie aura lieu au Palais de l'Industrie, le dimanche 6 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Art. 5. — Le jury de gravure et lithographie sera composé de douze membres, nommés au scrutin de liste par les électeurs des quatre sous-sections ; il comprendra 3 graveurs au burin, 3 graveurs à l'eau-forte, 3 graveurs sur bois, 3 lithographes. Sont seuls éligibles tous les artistes ayant obtenu une médaille dans leur sous-section.

Les artistes hors concours ou exempts, non exposants, sont électeurs dans leurs sous-sections.

Les voix données à un juré dans une sous-section ne pourront être ajoutées à celles qu'il aurait obtenues dans une autre.

Le juré nommé dans deux sous-sections devra opter pour l'une des deux.

Une fois nommés, les douze jurés opéreront ensemble.

Art. 6. — Les artistes médaillés dans la section sont exempts de l'examen du jury d'admission.

Art. 7. — Le nombre de médailles à décerner dans la section de gravure et lithographie est fixé à 13 médailles.

Les médailles de chaque classe ne pourront donner lieu à plus de deux tours de scrutin *à la majorité absolue*.

Cependant une médaille ne sera annulée qu'après la présentation de trois noms.

En cas de partage, la voix du Président n'est pas prépondérante.

Art. 8. — Nul artiste ne pourra obtenir une médaille d'un ordre inférieur ou égal aux médailles déjà obtenues.

Celui qui aura obtenu, soit une seconde médaille, soit deux troisièmes médailles, sera considéré comme hors concours, mais le jury pourra toujours décerner une première médaille à l'artiste qui n'en a pas encore obtenu une.

Art. 9. — La médaille d'honneur sera votée par tous les artistes exposants français, les médaillés exposants ou non et le jury de la section. Elle ne donnera lieu qu'à un seul tour de scrutin et sera décernée à l'artiste qui aura obtenu la majorité absolue du nombre total des votants. Le vote par correspondance est interdit.

Le Président,

A.-N. BAILLY,

Membre de l'Institut.

L'un des Secrétaires,

De VUILLEFROY.

JURY

D'ADMISSION ET DE RÉCOMPENSES

SECTION DE PEINTURE.

40 *jurés à élire.*

Le lundi 17 mars 1884, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté de M. Cabanel, membre de l'Institut, et de MM. Busson, Tony Robert-Fleury, Humbert, H. Le Roux, Maignan, de Vuillefroy et Yon, et de MM. les sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de peinture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

MM. Henner, 1313 voix ; — Harpignies, 1251 ; — Bonnat, 1230 ; — Français, 1206 ; — Vollon, 1199 ; — J.-P. Laurens, 1168 ; — Tony Robert-Fleury, 1154 ; — Puvis de Chavannes, 1129 ; — Jules Lefebvre, 1122 ; — Bouguereau, 1108 ; — Cabanel, 1069 ; — Pille, 1057 ; — Busson, 1055 ; — Duez, 1040 ; — Ribot, 1006 ; — Lalanne, 1005 ; — Humbert, 1001 ; — Hector Le Roux, 957 ; — De Vuillefroy, 948 ; — Bernier, 939 ; — Guillemet, 926 ; — Carolus-Duran, 920 ; — Roll, 884 ; — Rapin, 870 ; — Barrias, 862 ; — Maignan, 834 ; — Yon, 821 ; — Detaille, 812 ; — Lansyer, 797 ; — Feyen-Perrin, 787 ; — Hanoteau, 775 ; — Baudry, 757 ; — Benjamin Constant, 756 ; — Boulanger, 748 ; — Gervex, 709 ; — De Neuville, 693 ; — Luminais, 609 ; — Guillaumet, 606 ; — J. Breton, 596 ; — Cormon, 568.

MM. Ribot, Baudry, de Neuville et J. Breton, ayant donné leur démission, ont été remplacés par :

MM. Renouf, 553 voix ; — Bastien-Lepage, 552 ; — Van Marcke, 531 ; — Cazin, 525.

M. Bastien-Lepage, ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Saint-Pierre, 473 voix.

SECTION DE SCULPTURE, GRAVURE EN MÉDAILLES ET PIERRES FINES.

30 *jurés à élire.*

Le vendredi 11 avril 1884, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté de MM. Guillaume, Thomas, Cavelier, membre de l'Institut, Delaplanche, Frémiet, Alphée Dubois, Étienne Leroux, Gautherin et Mathurin Moreau, de MM. les sous-commissaires et des artistes qui ont bien voulu prêter leur concours, il a été procédé à l'élection des membres du jury de sculpture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Statuaires: MM. Mathurin Moreau, 274 voix; — Paul Dubois, 257; — Chapu, 246; — Dalou, 245; — Barrias, 224; — Schœnewerk, 222; — Captier, 214; — Mercié, 213; — Falguière, 207; — Guillaume, 201; — Thomas, 198; — Aimé Millet, 176; — Étienne Leroux, 175; — Gautherin, 169; — Idrac, 168; — Doublemard, 163; — Saint-Marceaux, 160; — Marcellin, 154; — Thabard, 150; — Cavelier, 148; — Hiolle, 147; — Gauthier, 140; — Delaplanche, 135; — Allasseur, 120; — *Sculpteurs d'animaux:* Frémiet, 220; — Cain, 217; — *Graveurs en médailles:* Alphée Dubois, 188; — Levillain, 164; — Degeorge, 123; — *Graveur sur pierres fines:* Galbrunner, 146.

Jurés supplémentaires. — MM. Blanchard, 116; — Boisseau, 114; — Truphème, 111; — Guilbert, 103; — Vaudet, *graveur sur pierres fines.*

MM. Levillain et Thabard, ayant donné leur démission, ont été remplacés par MM. Blanchard et Boisseau.

SECTION D'ARCHITECTURE.

14 jurés à élire.

Le lundi 7 avril 1884, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté de MM. Ballu, Questel, membres de l'Institut, et Brune, et de MM. les sous-commissaires, il a été procédé à l'élection des membres du jury d'architecture.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

MM. Vaudremer, 55 voix; — Bailly, 52; — Questel, 50; — Brune, 50; — Garnier, 49; — Ballu, 42; — Raulin, 42; — Hénard, 41; — André, 41; — Corroyer, 35; — Mayeux, 33; — Abadie, 31.

Jurés supplémentaires: MM. Sédille, 30 voix; — Daumet, 29.

SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.

12 jurés à élire.

Le dimanche, 6 avril 1884, sous la présidence de M. Bailly, membre de l'Institut, assisté de MM. Didier et Bracquemond, et de MM. les sous-commissaires, il a été procédé à l'élection des membres du jury de gravure.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Gravure au burin: — MM. Gaillard, 141 voix; — Didier, 135; — François, 91.

Eau-forte. — MM. Bracquemond, 151 voix; — Waltner, 119; — Chauvel, 82.

Gravure sur bois. — MM. Pannemaker, 111 voix; — Thiriat, 97; — Robert, 93.

Lithographie. — MM. Vernier, 160 voix; — Cicéri, 105; — Bellanger, 86.

COMPOSITION DES BUREAUX

SECTION DE PEINTURE, DESSINS, ETC.

Président : M. Bouguereau, membre de l'Institut. — *Vice-Présidents :* MM. Bonnat et Cabanel, membres de l'Institut; Busson. — *Secrétaires :* MM. Humbert, T. Robert-Fleury, Guillemet, de Vuillefroy.

SECTION DE SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES.

Président : M. Mathurin Moreau. — *Vice-Président :* M. Thomas, membre de l'Institut. — *Secrétaires :* MM. Étienne Leroux, Blanchard.

SECTION D'ARCHITECTURE ET GRAVURE.

Président d'honneur: M. Bailly, membre de l'Institut.—*Président:* M. Questel, membre de l'Institut. — *Vice-Présidents :* MM. Ballu, membre de l'Institut; André. — *Secrétaires :* MM. Brune et Mayeux.

SECTION DE GRAVURE.

Président : M. Bracquemond. — *Vice-Président :* M. Vernier. — *Secrétaire :* M. Thiriat.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Le 24 juin a eu lieu au Palais de l'Industrie la distribution solennelle des récompenses du Salon. La cérémonie était présidée par M. Armand Fallières, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, qui avait à ses côtés : M. Durand, sous-secrétaire d'État au ministère de l'instruction publique ; M. Kæmpfen, directeur des beaux-arts ; M. Poulin, directeur des bâtiments civils ; M. Bailly, président de la Société des artistes français ; MM. Guillaume et Bouguereau, vice-présidents.

Avaient également pris rang sur l'estrade : M. Camescasse, préfet de police ; M. Antonin Proust, député, président de l'Union centrale des arts décoratifs ; M. J. Lanes, secrétaire particulier du ministre ; M. G. Hecq, chef du secrétariat de l'Administration des beaux-arts ; M. G. Ollendorff et Baumgart, chefs de bureau à la direction des beaux-arts ; M. Lafenestre, commissaire général des expositions ; des membres de l'Institut, de la Société des Artistes, des divers jurys du Salon et un grand nombre de notabilités artistiques.

M. Bailly a ouvert la séance par l'allocution suivante :

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

La Société des Artistes français, investie à titre définitif des pouvoirs que lui a libéralement abandonnés l'État pour faire les expositions annuelles, vient, pour la quatrième fois, vous donner connaissance des résultats de ses efforts, ainsi que des décisions des divers jurys.

Je n'essayerai pas, Mesdames et Messieurs, de vous rappeler, une fois encore, par quel concours de faits l'État s'est volontairement dessaisi, en notre faveur, de la gestion des Salons annuels, ne pensant pas que vous ayez pu oublier les éloquentes paroles, ainsi que les assurances si claires, si précises, que M. le Président du Conseil des Ministres, avec la haute autorité qui lui appartient, n'a cessé de nous donner et qu'il nous donnait ici même encore, l'an dernier, en parlant au nom du Gouvernement, dans une circonstance analogue à celle qui nous réunit aujourd'hui.

C'est donc grâce aux libéralités de l'État, ainsi qu'aux engagements pris en son nom par ses dignes représentants, que la Société des Artistes français a continué à jouir de tous les avantages qui lui avaient été concédés précédemment, comme elle en jouira toujours, ainsi que cela vous a été affirmé avec tant de bienveillance à différentes reprises : assurances qui ont été confirmées, d'ailleurs, par les décisions favorables successivement prises, à ce sujet, par les départements ministériels desquels relève la Société des Artistes français.

C'est pourquoi notre association, affranchie de toute crainte de voir son existence affaiblie ou discutée, certaine maintenant de régir elle-même ses propres affaires, reconnue enfin régulièrement comme établissement d'utilité publique, s'est-elle empressée de prendre toutes les dispositions matérielles et financières pour assurer, sans aucune interruption, tous les ans, le fonctionnement des Salons dans des conditions les meilleures et les plus favorables.

Les Expositions annuelles du genre de celles qui nous occupent, vous ne l'ignorez pas, Monsieur le Ministre, ni vous non plus, Mesdames et Messieurs, datent déjà de longtemps. Le premier Salon remonte à 1667; l'idée de ces solennités est due à l'initiative de l'Académie royale fondée en 1648. Nos expositions modernes, comme l'étaient d'ailleurs leurs devancières, deviennent, à des époques déterminées, un centre de réunion où les artistes dont le nom est déjà devenu justement célèbre assurent par des œuvres nouvelles la notoriété qui est le but de leurs travaux.

Pour d'autres, le Salon est l'objectif incessant de leurs études, de leur activité et de leur ambition pour atteindre, eux aussi, les sommets de leur art. C'est donc par les résultats obtenus ensuite de ces luttes courtoises, dans ces arènes où le sentiment individuel occupe une si large part, que tout ce qui s'est produit de talent et de génie dans l'art français s'est manifesté.

C'est donc pour continuer ces excellentes traditions que nous désirons affirmer sans interruption, chaque année, par nos expositions, les efforts ainsi que les progrès accomplis dans les différentes sections composant l'ensemble des Salons.

En parlant au nom du comité, l'an dernier, j'avais l'honneur de vous dire, Mesdames et Messieurs : « Il nous reste maintenant, en dehors de l'organisation matérielle et artistique des expositions annuelles des artistes vivants, une autre mission à remplir; c'est celle stipulée en tête de nos statuts, et que je me plais à rappeler parce qu'elle est absolument philanthropique, désintéressée et confraternelle, c'est-à-dire de prêter aide et assistance à ses membres dans toutes les occasions où cela pourrait leur être utile. »

Cette mission a été accomplie; le comité a décidé que, sur les produits résultant des expositions et des cotisations, le cinquième des bénéfices, après prélèvement des frais généraux et des réserves obligatoires, serait employé à donner l'assistance qu'ont prévue les statuts à ceux des membres de notre Société dont la situation mériterait d'être prise en considération par le comité.

A cet effet, une somme relativement importante a été distribuée en secours, cette année, sur la proposition du conseil d'administration.

Nous vous rappelons également qu'une délégation du comité avait été chargée d'étudier les moyens de défendre les intérêts de la propriété artistique.

Afin de vous mettre au courant de la situation de cette étude, aujourd'hui terminée, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à l'intéressant travail

de M. Tony Robert-Fleury, rapporteur de la commission nommée à ce sujet, le passage suivant :

« Le comité, désireux de remplir le plus tôt possible le programme qu'il s'est imposé, a pensé qu'après avoir constitué la Société des Artistes français, il devait de suite chercher les moyens de protéger les intérêts de ses associés.

« La propriété artistique est une des questions qui touchent le plus directement les intérêts de tous. Aussi, dans une de ses dernières séances, le comité a-t-il résolu de s'occuper de la défense et de la protection de la propriété artistique, et une commission fut nommée à l'effet de rechercher immédiatement les meilleurs moyens pour arriver à ce but.

« Le projet qui fait l'objet de ce travail a été élaboré dans l'espoir de remédier à des abus que tout le monde reconnaît, et avec le désir d'assurer aux artistes la juste rémunération de leurs travaux... »

La constitution d'une agence destinée à protéger et à défendre la propriété artistique a donc été étudiée, et le conseil judiciaire de notre Société, toujours prêt à nous être utile et à nous apporter ses lumières, a approuvé les dispositions générales proposées par la commission. Le comité, dans une de ses dernières réunions, a adopté les conclusions du rapport de M. Tony Robert-Fleury; l'agence est dès aujourd'hui fondée.

Il sera donc institué dans le plus bref délai une agence générale pour la protection et la défense de la propriété artistique, sous le patronage et la direction de la Société des Artistes français.

Cette agence, établie, quant à présent, au siège de notre association, possède un personnel en condition de recevoir les demandes des artistes adhérents au règlement arrêté par le comité.

Vous avez pu vous convaincre, Monsieur le Ministre, ainsi que vous également, Mesdames et Messieurs, que le Salon de cette année ne le cède en rien, au point de vue du mérite artistique, aux Salons précédents, et qu'il renferme dans chaque section des œuvres d'une valeur de premier ordre.

Permettez-moi de solliciter de votre obligeance, Monsieur le Ministre, de vous charger de remettre vous-même aux artistes dont les ouvrages ont été distingués les récompenses qui leur ont été attribuées par les divers jurys.

Après l'allocution de M. Bailly, M. le ministre prend la parole en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

La présidence de cette solennité, pourquoi le tairais-je? m'impose l'un des plus agréables devoirs de mes fonctions. Il m'est particulièrement doux de me rencontrer dans cette fête avec les maîtres les plus admirés et les plus illustres de l'art contemporain, en face d'une jeunesse ardente au travail, qui creuse laborieusement son sillon dans le champ de la renommée, qu'anime l'amour du beau, que soutient la recherche infatigable de l'idéal, et qui est destinée à devenir un jour la glorieuse dépositaire de nos traditions nationales.

A ce fortifiant contact, que d'appréhensions disparaissent, que de mâles espérances les remplacent!

Certes il est prudent, lorsqu'on tourne ses regards vers l'avenir, de se garder des entraînements téméraires d'un enthousiasme irréfléchi. Mais il ne faut pas non plus que la crainte de la vanité nous fasse perdre le sentiment vrai de notre juste valeur.

Aussi, lorsque les portes du Salon se ferment, lorsque vient l'heure de se prononcer sur l'importance de cette manifestation artistique, c'est à porter un jugement exempt de toute fausse modestie, aussi bien que de toute banale exagération, que nous devons consciencieusement nous attacher.

Le Salon de 1884 a essuyé bien des critiques! Faut-il s'empresser de dire qu'elles sont toutes dénuées de fondement? Si on lui reproche de n'avoir pas produit cette œuvre inattendue, qui consacre la gloire d'un maître ou qui révèle, dans l'éclat d'un début qui s'impose, un talent ignoré jusqu'ici, on peut répondre que ces coups de la fortune, qui font date dans l'histoire de l'art, qu'hier nous a donnés, que demain nous réserve, ne sont que des exceptions qu'on acclame à leur heure, mais dont l'absence ne saurait avoir une influence décisive sur la sentence que nous avons à porter.

Si l'on signale des œuvres qui ne s'inspirent que du désir impatient de se produire, ou que leur insuffisance trahit, ou que leur vulgarité déconsidère, il faut reconnaître qu'en plus d'un cas l'on ne peut sérieusement désarmer la critique. Mais, à côté, que de morceaux charmants et délicats, que de dramatiques compositions, que d'études achevées, que d'efforts variés, quel solide sentiment du vrai et de la mesure, de la forme et de la couleur, que de toiles ou de marbres à remarquer, sans compter les productions de quelques-uns de nos maîtres, et surtout quelle vie dans l'ensemble! Décidément, vous avez parlé la langue de la justice, monsieur le Président, lorsque vous avez dit tout à l'heure, avec l'autorité qui s'attache à votre situation, que le Salon de cette année ne le cédait en rien, au point de vue du mérite artistique, aux Salons précédents, et que, dans chaque section, il renfermait des œuvres d'une valeur de premier ordre.

Me laisserez-vous ajouter, Messieurs, que ce qui me paraît être le trait caractéristique de ce Salon, comme il l'était déjà, si je ne me trompe, de ceux qui l'ont précédé, c'est la recherche de la vérité, de la sincérité.

Devons-nous redouter cette tendance? N'y a-t-il pas lieu plutôt de s'en réjouir? Faut-il s'attarder à croire qu'au bout de cette voie l'art court le risque de ne rencontrer que le terre-à-terre décevant d'un naturalisme outré? Cette crainte, je vous le demande, qui pourrait sérieusement la concevoir? Dans les arts comme dans les lettres, le respect de la nature a-t-il donc pour effet de tuer l'idéal? Quel plus grand poète qu'Homère, et pourtant quel poète plus naturel? Quels naturalistes par excellence que les primitifs peintres et sculpteurs, et cependant chez qui donc l'idéal a-t-il été plus élevé?

C'est à l'artiste d'entretenir pieusement en lui le feu sacré, et, quand il croit avoir surpris le secret de la nature, qu'il anime son sujet d'un souffle ou d'une étincelle, et son œuvre, sans cesser d'être vraie, prendra cette vie et cette grandeur qui lui assureront les suffrages des contemporains et quelquefois ceux de la postérité.

Cet idéal, que nous entrevoyons tous, comme la terre promise de la pensée humaine, jeunes gens qui entrez dans la carrière, placez-le assez haut pour que, s'il ne vous est pas donné de l'atteindre, vous vous éleviez du moins, à sa poursuite, dans des régions inconnues de la foule, et qui sont la patrie des vaillants et des forts.

Vos maîtres vous ont montré la route. Marchez résolument sur leurs traces. L'heure, d'ailleurs, n'est-elle pas favorable entre toutes?

Jamais peut-être le public n'a poussé aussi loin qu'aujourd'hui la curiosité des choses de l'art. Il y avait six mois à peine que l'exposition de l'État était fermée quand le Salon s'est ouvert, et les visiteurs ont accouru plus nombreux que jamais.

Le public n'avait été lassé ni par l'exposition de l'État, suivant elle-même le Salon de 1883 à deux mois de distance, ni par tant d'expositions particulières qui avaient sollicité son attention.

D'où vient cette curiosité toujours croissante?

Répond-elle à une fantaisie ou à un besoin? Est-elle le résultat d'une de ces conventions dont personne n'arrête les termes, mais auxquelles tout le monde se soumet, et qui condamnent jusqu'aux plus indifférents à des démonstrations auxquelles on ne peut se soustraire sans manquer à ce qu'on est convenu d'appeler, dans le monde, les règles de la bienséance et les commandements du savoir-vivre? Non, Messieurs, il ne s'agit pas de cette clientèle mondaine. Le public dont je signale l'empressement, c'est celui qui observe, qui réfléchit, qui compare, qui écoute, qui discute, qui admire ou qui condamne, et qui vient ici pour donner un libre cours aux plus nobles aspirations de notre être, le sentiment du goût et le culte du beau.

Et ce n'est pas Paris seulement qui nous donne ce spectacle réconfortant: le mouvement a gagné la province. La vie scientifique y sera bientôt intense. La vie artistique s'y développe progressivement chaque jour. On n'y sépare pas volontiers les différentes manifestations de l'activité humaine; à côté des écoles, on bâtit le musée, et je suis heureux de constater devant vous qu'il n'est presque plus de ville de France où la vue de quelque œuvre d'art savante ou délicate ne puisse éveiller l'âme d'un artiste. D'autres nations pourront rivaliser avec nous en montrant les musées de leurs capitales; mais nous avons le droit d'être fiers de posséder aujourd'hui en France des musées dans presque toutes nos villes et des expositions dans toutes nos régions. En 1879, à pareille fête, à cette même place, M. J. Ferry, alors ministre des beaux-arts, signalait à votre attention le réveil artistique de la province.

Ce n'était pas non plus un mouvement factice que celui-là. Jugez-en plutôt par des chiffres: il y avait alors 190 musées; on en compte aujourd'hui 250. C'est à peine si, à cette époque, on signalait de loin en loin quelque rare exposition de beaux-arts; il y en a eu 11 dans le cours de la seule année 1883.

Ces efforts, il serait malséant d'en méconnaître la portée, impardonnable de ne pas en encourager le libre développement. Ils témoignent d'une des plus nobles préoccupations de l'opinion publique, de sa volonté autant que de son besoin de voir donner aux générations qui arrivent cette haute culture intellectuelle et artistique qui épure le goût, élève l'âme, adoucit les mœurs et contribue à maintenir la véritable supériorité des peuples.

Le gouvernement a largement favorisé ce mouvement de sage et clairvoyante décentralisation. Il s'appliquera à ne rien négliger pour mettre à profit l'essor de toutes les initiatives, le concours généreux de toutes les bonnes volontés.

Mais, si l'État protège, il ne crée pas, et c'est sur vous qu'il compte pour l'aider dans cette patriotique entreprise: il vous demande de prêcher d'exemple. C'est vers vous que se tournent ceux qui veulent entrer dans la noble carrière des arts: montrez-leur la route; continuez à faire du Salon comme un des foyers de

l'enseignement supérieur de l'art. N'oubliez pas non plus ce que vous devez à cette France qui vous aime, qui vous applaudit, et qui a été de tout temps si jalouse de vos succès. L'art a été pour beaucoup dans la gloire de notre cher pays : il a accru son renom parmi les nations ; il est une partie de sa grandeur. Vous avez entre vos mains l'avenir de ses destinées. Vous mettrez votre honneur à enrichir l'héritage que vos devanciers vous ont légué.

LISTE DES LAURÉATS

PRIX DU SALON

M. LEROY (PAUL), peintre.

BOURSES DE VOYAGE

Section de peinture.

MM. BROUILLET, — DINET, — CLAUDE, SURAND.

Section de sculpture.

MM. DAMPT, — PÉPIN, — STEINER, — CORBEL.

Section d'architecture.

MM. GAGEY, — MAILLART.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

POUR LE SALON DE 1884

LISTE DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LE JURY

Médaille d'honneur décernée par le jury et les artistes exposants de la section de gravure.

M. Bracquemond (Félix).

SECTION DE PEINTURE.

Médailles de 2e classe.

MM. Lalaing (comte Jacques de).
Schommer (François).
Auguin (Louis-Augustin).
Thoren (Othon von).
Kreyder (Alexis).
Bonnefoy (Henri).
Delahaye (Ernest-Jean).
Damoye (Pierre-Emmanuel).
Kroyer (Peter-Séverin).
Barillot (Léon).
Escalier (Nicolas).
Durst (Auguste).

Médailles de 3e classe.

MM. Lucas (Marie-Félix-Hippolyte).
Leenhardt (Max).
Pinchart (Émile-Auguste).
Faivre (Maxime).
Gagliardini (Julien-Gustave).
Friant (Émile).
Guignard (Gaston).
Delpy (Camille-Hippolyte).

MM. Latouche (Gaston).
Lemaire (Louis).
Cesbron (Achille).
Maurin (Charles).
Thompson (Harry).
Brouillet (André).
Dinet (Alphonse-Étienne).
Rachou (Henry).
Jeanniot (Georges-Pierre).
Rosset-Granger (Édouard).
Yarz (Edmond).
Bordes (Ernest).
Claude (Georges).
Von Stetten (Carl).
Umbricht (Honoré).

Mme Diéterle (Marie).

MM. Dupuis (Pierre).
Petitjean (Edmond).
Truphème (Auguste).
Royer (Lionel).
Lazerges (Jean-Baptiste-Paul).
Fourié (Albert).
Courtens (Frantz).
Boutigny (Émile).

Mentions honorables.

MM. Surand (Gustave-P.-A.).
Maris (Jacques).
Lambert (Albert-Antoine).
Wallet (Albert-Charles).
Joubert (Léon).
Lépine (Stanislas).
Pinel (Gustave-Nicolas).
Zier (Édouard).
Vauthier (Pierre-Louis-Léger).
Capy (Marcel-Amable-Oscar-Louis).
Gaudefroy (Alphonse).
Axilette (Alexis).
Langlois (Paul).
Jans (Édouard de).
Lahaye (Alexis-Marie).
Mlle Preindlsberger (Marianne).
MM. Charlet (Frantz).
Lanpheimer (Antoine).
Richemont (Alfred-Paul-Marie de).
Robaudi (Alcide-Théophile).
Meslé (Joseph-Paul).
Lagier (Émile).
Mlle Mertens (Fernande de).
MM. Mayet (Léon).
Pibrac (Raoul de).
Van Strydonck (Guillaume).
MM. Sébilleau (Paul).
Tauzin (Louis).
Mlle Rougier (Jeanne).
MM. Grimelund (Johannes-Martin).
Gandara (Antonio).
Thurner (Gabriel).
Calvès (Léon-Georges).
Chaperon (Eugène).
Grivolas (Antoine).
Pozier (Jacinthe).
Poujol (Pierre-Louis-Marius).
Alaux (Guillaume).
Bourgeois (Eugène-Victor).
Carrière (Eugène).
Décanis (Théophile-Henri).
Kuehl (Gotthard).
Gelhay (Edouard).
Iwill (Marie-Joseph).
Gallian (Octave).
Luzeau-Brochard (Fernand-Adolphe).
Bengy (Pierre de)
Jance (Paul).
Mélida (Enrique).
Parsons (Alfred).
Normann (Adelsteen).
Pauli (Georges).
Fouace (Guillaume-Romain).
Quinsac (Paul).
Mlle Schwartz (Thérèse).

SECTION DE SCULPTURE.

Médailles de 1re classe.

MM. Levillain (Ferdinand).
Steiner (Clément-Léopold).
Rolard (François-Laurent).

Médailles de 2e classe.

MM. Peynot (Emile-Edmond).
Perrault (Edmond).
Marioton (Eugène).
Labatut (Jacques).
Corbel (Jacques-Ange).
Pepin (Édouard-Félicien).

Médailles de 3e classe.

MM. Mombur (Jean-Ossaye).
Charpentier (Félix-Maurice).
Quinton (Engène).
Hannaux (Emmanuel).
Lefèvre (Camille).
Guillon (Auguste-Louis).
Puech (Denys).
Barbaroux (Pierre-François).
Basset (Urbain).
Vernon (Frédéric-Charles-Victor). G. M.
Henneguy (Louis-Honoré). G. P. F.

Mentions honorables.

MM. Godebski (Cyprien).
Kinsburger (Sylvain).
Loiseau (Georges).
Brunet (Eugène).
Perrin (Jacques).
Fouques (Henri-Amédée).
Gravillon (Arthur de).
Sollier (L. P. Eugène).
Soulès (Félix).
Vernhes (Henri-Edouard).
Rambaud (Pierre).
Hercule (Benoist-Lucien).
Terrier (Jules-Laurent).
Combarieu (Frédéric).
Maugendré-Villers (Édouard).
MM. Fumadelles (Augustin).
Laroque (Léon).
Reer (Frédéric).
Millet de Mareilly (Édouard).
Lechevrel (Alphonse-Eugène). G. P. F.
Lavée (Adolphe-Jules). G. M.
Férou (Jean-William-Henri).
Vidal (Henri).
Ringel (D.) G. M.
Mme Palmella (la duchesse Maria de).
M. Steuer (Bernard-Adrien).
Mlle Fresnaye (Marie).
MM. Farrail (Gabriel).
Roufosse (Charles-Joseph).
Robert (Eugène).

SECTION D'ARCHITECTURE.

Médailles de 1re classe.

MM. Ballu (Albert).
André (Gaspard).

Médailles de 2e classe.

MM. Girette (Jean).
Nénot (Henri-Paul).
Chancel (Adrien-Pierre-Anthelme).
Girault (Charles).
Gagey (Auguste), en collaboration avec
Gélis-Didot (Pierre-Henri).

Médailles de 3e classe.

MM. Yvon (Maurice).
Espouy (Hector d').
Bernard (François-Constant).
MM. Ruprich-Robert (G.-E. M.).
Schoy (Auguste-Félix).

Mentions honorables.

MM. Saladin (Henri-Jules).
Poussin (Henri).
Cuvillier (Victor-Pierre).
Morice (Gabriel-Marie-Louis).
Lanternier (Louis).
Teulère (Charles-Théodore).
Nodet (Antoine-Eugène-Henri).
Wulliam (Claude-Louis), en collaboration avec M.
Farge (Laurent).
Sibien (Armand).
Montalto (Charles).
Maillart (Norbert-Auguste).
Loiseau (Raphaël-Louis).
Routier (Jules).
Rouillard (Marie-Marcel).

SECTION DE GRAVURE ET DE LITHOGRAPHIE.

Médailles de 1re classe.

MM. Jacquet (Achille).
Lecouteux (Aristide-Lionel).

Médailles de 2e classe.

MM. Haussoullier (William).
Vion (Henri).
Froment (Eugène).

Médailles de 3e classe.

MM. Mare (Tiburce de).
Duvivier (Albert).
Toussaint (Charles-Henri).
Bellenger (Albert).
Jeaugeon (Charles-Auguste).
Vergnes (Camille-Victor).
Letoula (Jules).

Mentions honorables.

MM. Descaves (Alphonse-Louis).
Carre (Jules).
Meersman (François de).
Kratké (Charles-Louis).
Habert-Dys (Jules).

MM. Baudouin (Eugène).
Salmon (Émile-Frédéric).
Gravier (Alexandre).
Gautier (Lucien-Marcelin).
Delduc (Edouard).
Penet (Lucien-François).
Dété (Eugène).
Delangle (Théodore).
Tilly (Auguste).
Mathieu (Auguste).
Morizet (Paul-Louis).
Mmes Vanier (Gabrielle de).
Duvivier (Claire).
MM. Boutry (Julien-Louis-Camille).
Bahuet (Alfred-Louis).
Dubois (Eugène).

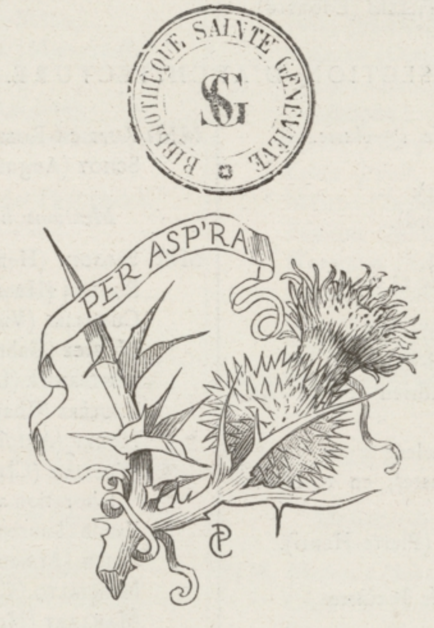


TABLE DES ŒUVRES GRAVÉES

PAR NOMS D'ARTISTES

NOTA. — P. S. *veut dire prix du Salon;* 1 m., *première médaille;* 2 m., *deuxième médaille;* 3 m., *troisième médaille;* h. c., *hors concours.*

Le nom placé à la fin est celui du graveur.

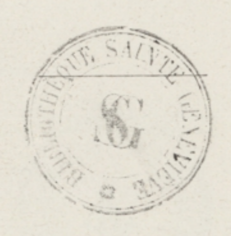


TABLE DES MATIÈRES



IMPRIMÉ A PARIS

PAR LES PRESSES DE JOUAUST ET SIGAUX

AVEC

ORNEMENTS DE CL. POPELIN

—

TIRAGE DES PLANCHES PAR A. SALMON

—

M DCCC LXXXIV